Comité de rédaction :
Emma, François, Louise, Natacha, Sarou, Thierry T., Yves R.

Relecture : Sarou

Mise en page : lecailloupoilu – Alice Harang

Imprimé à l'**Atelier de la grotte graphique** dans le Tarn

Merci aux personnes suivantes de nous avoir fourni la matière première (et pas que !). Prises de notes originelles, dessins et/ou rédaction d'articles : Antoine, Cédric, Claire, Emma, Guillemette, Jade, Julia, Louise, Natacha, Sarou, Thierry B. et Thierry T., Yves F. et Yves R.

Note sur les choix d'écriture :
Il a été décidé au sein du comité de rédaction de laisser à chaque auteurice le choix de la forme d'écriture pour le ou les textes dont iel est à l'origine. Ainsi, vous verrez différentes formes se succéder au fil de cet ouvrage : parfois les formes neutres ou inclusives sont privilégiées, parfois le masculin l'emporte. Puisqu'il s'agit d'un écrit collectif, le but de ce choix était de respecter la volonté de chacun·e tout en laissant libre cours à l'expérimentation.

Crédits illustrations :
Les photos ont été prises par Louise, Maha, Yves F., Solange,
Emma et Catherine Legrand.

GERPLA
secretariat@gerpla.fr – www.gerpla.fr
Siège social : LVA Le Roucous
230 chemin du Roucous, 12490 VIALA-DU-TARN

Actes des Journées Nationales du GERPLA

29·30·31 mai 2025

co-organisées avec les LVA de l'Allier :
Le Mont-Joint, La ferme aux animaux et Lisière

LAISSEZ-NOUS RÊVER !

L'ÉCHAPPÉE DE NOS LIEUX PAR CELLES ET CEUX QUI LA VIVENT

SOMMAIRE

p. 7 **Introduction – Des journées studieuses**

p. 12 **L'Allier : 3 lieux, 3 histoires**

p. 22 **Une sociohistoire des lieux de vie : 2e partie**

p. 65 **Une journée à destination des porteur·euses de projet**

p. 80 **L'après-LVA, entre démantèlement des dispositifs et recomposition des liens**

p. 95 **Témoins pas que rien**

p. 106 **Retours sur l'atelier « Nos lieux à l'épreuve des départs »**

- p. 107 **Esquisse d'un lieu autogéré d'empowerment radical**
- p. 117 **Quand la rupture devient suture**
- p. 127 **L'empreinte des traces**
- p. 138 **Le placement à vie : une utopie qui devient réalité**

p. 144 **Le off des journées : voyage, voyage !**

p. 148 **Un comité de coordination très ouvert**

p. 153 **Retour sur les journées d'automne**

- p. 153 **De l'émergence d'une force politique chez les artisans du social**
- p. 161 **Présentation des 5 groupements présents**

p. 164 **Conclusion**

p. 165 ***Au temps des dinosaures***

p. 169 ***Annexe 1. Bibliographie***

p. 179 ***Annexe 2. Les Journées nationales 2026***

INTRODUCTION
Des journées studieuses

« Dans un univers soudain privé d'illusions et de lumières, l'homme se sent un étranger »

Albert Camus, *L'étranger*

L'intitulé des journées de 2025, Laissez-nous rêver, s'est voulu une ouverture et un temps de réflexion politique et poétique.

Dans une société où le tout capital prend le dessus, la part du rêve s'amenuise. Elle est décriée et pensée comme l'oisif, que l'on relègue au bon à rien. L'efficacité requise est celle du résultat, du chiffrable, à l'opposé de l'efficience, qui fait avant tout sens pour le sujet.

« L'autre est toujours une aventure, un dépaysement. Semblable et différent, en nous et hors de nous, il reste l'affaire de notre vie. Constamment, il s'agit d'accueillir ce « je qui est un autre » *et* « cet autre en moi ». *Cette capacité, chaque événement de l'existence la remet en jeu : arrivée d'un enfant, turbulences de l'adolescence, incertitudes du couple, épreuves de la maladie et de la vieillesse. Mais aussi exil. »*[1]

Ainsi le rêve est enveloppement de nos espoirs, truchement d'une pensée vagabonde, et fil rouge des constructions et créations à venir.
Dès lors chacun arrive avec son panier chargé des délices locaux, qu'ils soient culinaires, livresques, musicaux, les formes variées de langage se tressent. Les paroles savantes nous nourrissent par leur qualité et leur rigueur, porteuses d'un ailleurs plus doux définissant des pratiques délicates, traduites par la recherche, les témoignages de vie, l'expérience du quotidien.
L'authenticité des échanges n'est pas comptable, la narration se décline au gré des déboires et des écueils. C'est justement à partir de ces ratages que l'invention prend forme et s'origine. Les symptômes sont accueillis non pas comme stigmates à éradiquer, mais comme des modes de dire, d'en dire quelque chose de sa fragilité et de son rapport au monde complexe.

Plus le temps avance et plus il est difficile de se soustraire aux injonctions coercitives du pouvoir. Celui-ci cherche à soumettre, il interprète les pratiques par l'intermédiaire de protocoles standardisant l'humain, soucieux d'une fabrique de *« normopathes »* à leur image.
À cela nous opposons l'étude : transmissions empreintes d'une note universitaire, des écoutes attentives, pour reléguer ces élaborations et ces tentatives de formulation non-exhaustives d'une pratique du quotidien.

Elle s'égraine de récits émouvants et sous-tend au désir d'entendre un discours qui se décale du prosélytisme de l'évaluation actuelle. Si la bonne humeur règne, le climat est chargé des inquiétudes naissantes suite aux diverses demandes des départements et des évaluateurs

qui cherchent à affilier la pratique des LVA à celle des ESSMS[2].

Chacun s'accorde sur la nécessité d'un donner à voir de sa pratique pour ne pas se scléroser et s'inscrire dans un savoir hégémonique, sans appel.

Pour autant, les critères avancés ne sont pas ceux requis par les créateurs de ces espaces spécifiques, qui répondent de valeurs éthiques reposant notamment sur la psychothérapie et la psychopédagogie institutionnelles. Les ambiances familiales et citoyennes impliquent des échanges avec les membres des villages environnants ainsi que les milieux associatifs engagés, autrement prénommés par les évaluateurs : dispositifs de droit commun. Ces glissements de sémantique effacent la dimension relationnelle et affective fondamentale à tout accompagnement.

1 • *L'accueil de l'autre,* Charlotte Constantino et Laurent Donon-Boileau, Paris, 2022, éd. PUF, p. 8.
2 • Établissement ou service social ou médicosocial.

Cette dernière est soulignée par les témoignages des jeunes, pour certains devenus pairs-aidants. Ils retiennent avant tout les liens et les engagements au cas par cas qui leur ont été accordés, ainsi que l'implication des adultes référents, suppléants, certes porteurs d'une dimension professionnelle spécifique, mais avant tout capables de vivre avec, de s'investir pleinement, voire personnellement, bousculant la sacro-sainte distance professionnelle.

Ici on mouille la chemise, on fait des paris à partir de demandes que l'on soutient, en prenant le risque du ratage. Car il nous semble que c'est ainsi que le désir subjectif exprimé trouve ses issues et participe de l'adulte en devenir.

« À partir du moment où le sujet sort de l'enclos symbolique de la famille pour s'ouvrir à l'espace du monde, s'imposent à lui les premiers choix concernant la direction à donner à son existence, sa place dans la société et l'orientation de ses sentiments vers de nouveaux objets d'amour. »[3]

Si la notion transférentielle ne trouve plus de valeur aux yeux des politiques, pourtant elle est la pierre angulaire qui anime chacun des récits dépliés lors de ces journées.

Elle s'articule aux savoirs du vivant et prend appui sur les différents discours des sciences humaines. Elle traverse les cliniques, boussole d'une pratique du singulier, du cas par cas, ou devrions-nous dire de la considération du sujet. Le groupal est primordial, pourtant son sens n'émerge que par la multiplicité. Le pluriel se conjugue à partir d'une grammaire de l'échange, des contradictions sans équivoque.

En 1953, Jacques Lacan identifie le transfert à l'acte de parole : *« Chaque fois qu'un homme parle à un autre, d'une façon authentique et pleine, il y a, au sens propre, transfert, transfert symbolique. »*[4]

Pour ce faire, nous acceptons d'être bousculés et de n'en rien savoir de prime abord de cet autre, que nous ne résumons pas à l'application de la coche d'un savoir plein.
La rencontre est l'unique outil dans nos boites, objet du désir de l'adulte à l'égard du sujet accueilli.

Alors, ça trans-faire, on s'active, on avance, on tombe, on se relève, on tire, on pousse, on soutient, jusqu'au moment où l'autonomie se profile, et que la main est lâchée, sans vraiment être oubliée.

En fin de journée, forts de tous ces apprentissages, nous entendons des sons musicaux. La soirée festive s'annonce. Les enfants du lieu de vie Le Mont-Joint accourent, habillés de leurs plus beaux atours, paillettes, robes en strass, costumes. Ils reçoivent les adultes présents, virevoltent dans l'attente de la danse.

Ce quotidien du partage prend un autre visage. Certes, les réflexions nous occupent encore, mais pour les rendre plus humaines et contournables, la joie, l'accueil font traitement.
Ce malaise dans la civilisation nous est chanté par Reno Bistan. Il s'amuse de nos résistances et nous invite à la dérision.

Puis le son devient plus lourd, nous enjoint plus facilement à entrer dans une transe danse, celle du pouvoir retrouvé de la liberté des rêveurs, des utopistes et des bâtisseurs. Espace parenthèse, jusqu'au lendemain de nouvelles promesses engagées et combatives, pour ne pas céder aux abus de pouvoir, aux contrôles, laissant une large part à l'autogestion, à la transmission des savoirs expérientiels.

3 • L'adolescence comme ouverture du possible, Marco Focchi, revue *Mental* n°23, décembre 2009, FEEP, p. 29.
4 • *Le séminaire. Livre I, Les écrits techniques de Freud* (1953-1954), J. Lacan, Paris, 1975, éd. Seuil.

L'ALLIER : 3 LIEUX, 3 HISTOIRES

Lors de ces journées 2025 du GERPLA, nous sommes accueilli·es au Lieu de vie et d'accueil (LVA) Le Mont-Joint, dans l'Allier. Allier qui compte désormais sur son territoire trois LVA, qui ont tous les trois co-organisé ces temps d'échange gerplaïens.

Le jeudi matin, les participant·es en partie arrivé·es sur place dès la veille se réunissent dans la salle qui sera le cœur névralgique de ces quelques jours : salle de conférence, salle de concert, salle de petit-déj'... Multi-salle quoi ! Un peu à l'image des LVA, elle s'adaptera au rythme de son public. Cette salle, encore en travaux au moment des rencontres et qui a pour projet d'accueillir des personnes en situation de handicap, se situe en face de la maison historique du lieu et est accolée à la deuxième unité de vie du LVA du Mont-Joint.

Après un mot de bienvenue porté par Louise, secrétaire du GERPLA, et Yves, doctorant roucousien[1], la matinée commence par la présentation des trois LVA du département.

LVA Le Mont-Joint, un lieu pluriel.

Honneur à l'hôte de ces lieux : c'est Cédric, sa fille de 2 ans dans les bras, qui démarre. Cédric est le fondateur du Mont-Joint. Éducateur technique spécialisé, il achète en 2007 un corps de ferme. Guidé par l'envie de bâtir un lieu de transmission et de rencontres inspiré des valeurs familiales et du mode de vie traditionnel de sa grand-mère, il engage trois années de travaux participatifs. Ce chantier, mené dans un esprit collectif, porte déjà en lui les gènes du projet humain qui donnera naissance au Lieu de vie et d'accueil.

Dès 2010, avant même l'existence officielle du LVA, le site accueille ses premiers publics : des adultes en situation de handicap dans le cadre de séjours de vacances adaptées et des adolescent·es en décrochage orienté·es par différents établissements sociaux et médicosociaux.

Entre 2010 et 2015, près de 600 adultes et 80 adolescent·es franchissent les portes du Mont-Joint. Ces expériences forgent la réputation du lieu dans le territoire et permettent de poser les bases d'un projet éducatif et social solide.

En septembre 2015, le LVA du Mont-Joint ouvre officiellement ses portes, en réponse à un appel à projets du département de l'Allier. Il accueille alors 7 enfants placé·es à l'ASE[2] avec des troubles du comportement. Petit à petit, la structure a évolué, a grandi et s'est professionnalisée.

À la maison initiale s'est ajoutée une grange, située juste en face. Une partie a été rénovée et accueille désormais 2 à 3 ados en voie d'autonomisation. Il existe ainsi aujourd'hui deux lieux d'accueil en un, avec deux équipes qui se retrouvent pour les temps forts, comme les réunions hebdomadaires, les analyses de pratique ou les temps de réflexion autour du projet.

L'équipe est composée de 6 permanent·es, 3 assistante·s permanent·es et 3 apprenti·es éducateurices spécialisé·es. L'accompagnement est

1 • Affilié au LVA Le Roucous, situé en Aveyron
2 • Aide sociale à l'enfance

centré sur la protection de l'enfance, le vivre-ensemble et la recherche de solutions adaptées aux besoins des 10 jeunes accueilli·es.

Riche de son histoire et fidèle à ses valeurs fondatrices, le LVA poursuit son développement. En 2023, une réflexion collective a été engagée pour élargir l'offre d'accueil et inclure, à terme, des séjours de répit pour adultes en situation de handicap. C'est dans cette partie du bâtiment que nous sommes accueilli·es pour ces journées, celle qui sera destinée à ces séjours. Cette perspective s'inscrit dans la continuité de l'esprit originel : un lieu de vie où se conjuguent transmission, solidarité et adaptation aux besoins du territoire.

LVA La ferme aux animaux, un lieu militant et de transmission.

Ce sont ensuite Anne, Marina, Milena et Emma qui présentent le LVA La ferme aux animaux.

Milena et Emma, mère et fille, font partie des fondateurices du lieu. Elles expliquent comment l'idée du lieu d'accueil a germé. En 1997, Milena et Paolo ouvrent un gîte d'enfants et un peu plus tard une ferme pédagogique. Le gîte d'enfants accueille déjà des jeunes de l'ASE, Milena étant éducatrice spécialisée, qui se mélangent à des enfants non placé·es. La ferme pédagogique accueille quant à elle des races de chèvres et de moutons à faible effectif, laissées de côté parce qu'elles n'ont pas d'assez gros gigots, de laine lisse et douce, ont trop de cornes ou produisent trop peu de lait. La petite ferme n'a pas de vocation commerciale, elle sert de prétexte pour sensibiliser au respect du vivant, à la biodiversité. La ferme aux animaux se retrouve donc en dehors des canons de la chambre d'agriculture, elle se veut un lieu de sensibilisation et de militance. On est dans les années 2000, alors des rapprochements se font avec le mouvement des faucheurs volontaires, les luttes de la Confédération paysanne, et on demande le label Accueil paysan.

Pendant ce temps, les enfants du couple, Emma et Emiliano, grandissent et passent des diplômes dans le social. Se pose alors la question d'imaginer un projet qui permette de poursuivre une forme d'accueil, mais à quatre.

Le LVA ouvre ses portes en 2009 avec un statut de SCOP (Société Coopérative et Participative). Statut qui permet d'officialiser un mode d'organisation qui veut tendre vers l'horizontalité et l'autogestion.

En effet, dans la SCOP chaque salarié·e a vocation à devenir associé·e et toustes les associé·es ont le même pouvoir décisionnel, en dépit de leur ancienneté ou du nombre de parts de capital qu'iels possèdent. La SCOP La ferme aux animaux a fait le choix d'une co-gérance : les co-gérant·es ne sont pas rémunéré·es pour cette fonction et la co-gérance se veut tournante. Dans l'idéal, tous les 4 ans un.e des deux co-gérant·es laisse sa place, permettant ainsi à toustes les associé·es d'expérimenter ce statut. Bon, ça

c'est dans l'idéal. Dans les faits, c'est plus compliqué ! Mais fait historique dans la vie de La ferme aux animaux, depuis 2024, grâce à Anne et Antoine, la gérance est composée de personnes extérieures à la famille des fondateurices ! Dernière chose à La ferme aux animaux : peu importe le statut (salarié ou associé), le temps de travail, la fonction exercée, le diplôme ou l'ancienneté, toutes les personnes qui y travaillent sont payées au même taux horaire.

Anne explique ensuite à quoi ressemble le LVA : il accueille 5 jeunes ados de l'ASE. L'autorisation du département vaut pour des jeunes de 4 à 18 ans, mais dans les faits le groupe est composé plutôt de préados, d'ados et de jeunes majeur·es. Toustes les jeunes sont scolarisé·es. La maison se situe à la campagne, sur un grand terrain de plusieurs hectares. Quelques brebis du temps de la ferme pédagogique sont encore présentes et coulent une retraite paisible. Un lama, un âne, des wallabies, des poules, des chats, un chien font également partie des lieux. Les activités telles que le soin aux animaux, l'implication dans les divers bricolages ou dans l'entretien du jardin sont suggérées mais pas imposées. Chaque jeune a la possibilité de s'en saisir en fonction de son désir.

L'équipe est composée de 6 salarié·es, dont deux seulement faisaient partie du projet initial. Milena est désormais à la retraite. Emma et Emiliano sont toujours là avec Christine, Antoine, Anne, Marina et Anne-Sophie. Toustes, exceptée Marina qui vient d'arriver, sont associé·es de la SCOP.

C'est enfin au tour de Marina, dernière recrue du projet, qui présente un audio avec un support visuel que les jeunes du lieu ont préparé pour présenter à leur manière le lieu qu'iels vivent. Avec l'aide de Léna, intervenante extérieure, des ateliers ont été menés entre jeunes et adultes pour imaginer un récit qui retrace l'histoire du lieu. C'est parti ! On suit les aventures de Djamel : devenu adulte, il retrouve un album photo de son accueil à La ferme aux animaux. En feuilletant les pages de cet album il se retrouve plongé à différentes étapes de la vie du lieu. Le travail autour de cet audio a permis de vivre de chouettes moments de partage entre jeunes et adultes

mais aussi entre les membres de l'équipe. Chacun·e s'est investi·e à sa manière : Djamel a donné de sa personne en posant sa voix de personnage principal, Méline a réalisé des enregistrements de piano pour la bande son, Malika a travaillé son rôle et s'est prêtée au jeu du shooting photo, Antoine a créé des images avec l'IA (!), Milena a ressorti des photos d'archives.

Et finalement c'est un peu ça aujourd'hui La ferme aux animaux. Des personnes avec une diversité de points de vue sur le monde, des sensibilités parfois en contradiction qui arrivent pourtant à échanger et à tendre vers un objectif commun : le bien-être des jeunes accueilli·es et des adultes qui les accompagnent.

LVA Lisière, un lieu en construction.

Pour finir, ce sont Antoine et Claire, les jeunes et dernières recrues du LVA Lisière qui courageusement passent à la présentation de ce nouveau lieu de l'Allier situé à Lapalisse. Le LVA Lisière compte 5 salariées : Antoine, Eulalie, Mael (qui sont permanent·es et donc vivent sur place), Marion et Claire (qui sont elles assistantes permanentes et vivent ailleurs). Le lieu est ouvert depuis août 2024 et accueille actuellement 5 enfants de 4 à 10 ans.

La genèse

Le projet est celui d'un couple, Eulalie et Mael, qui ont des apports individuels d'éducation et d'enseignement pour l'une et d'inser-

tion sociale et du bâti pour l'autre. Toustes deux ont des engagements associatifs et sont inscrit·es dans des collectifs.

L'envie de création d'un LVA est venue d'un désir d'expérimenter un lieu hors norme qui œuvre dans le « prendre soin ». Il a été pensé comme une alternative au fonctionnement des institutions classiques. Eulalie et Mael ont souhaité penser le lieu afin d'y intégrer aussi leur enfants : Lison qui habite avec elleux et Camille, désormais en études supérieures.

Il était important pour Eulalie et Mael d'inscrire le lieu dans une démarche vivante, en constante évolution. Le lieu est porté par les principes de la psychanalyse institutionnelle. Ce courant de pensée, né du croisement entre la psychanalyse et l'analyse des institutions, invite à questionner en permanence les fonctionnements collectifs, les rapports de pouvoir, les processus inconscients à l'œuvre dans le quotidien et les effets de l'institution sur les individus – enfants comme adultes.

Au sein de Lisière, cette approche est incarnée et animée par Eulalie, qui met ses connaissances en psychanalyse au service du lieu. Par ses apports théoriques et pratiques, elle nourrit une culture de la réflexion collective, en invitant chacun·e à prendre du recul sur les gestes professionnels, les relations, les affects, les répétitions et les déplacements qui traversent la vie du groupe.
La psychanalyse institutionnelle n'est pas ici une méthode figée, mais un prisme vivant, une manière de penser et d'être ensemble, qui permet au lieu de rester en mouvement, d'ajuster sans cesse ses pratiques.

La maison

La maison se veut être une frontière perméable entre le cocon de protection, espace à soi/espace de rencontre, et l'accueil ouvert sur l'extérieur : les invité·es. C'est une maison de ville dans la cité, qui possède en même temps un grand espace extérieur pour explorer la nature (beaucoup de sorties nature) et avoir des animaux et un potager.

Le nom du lieu vient aussi de là, de cette envie d'être proches de la nature. Lisière signifie *« bord végétal ».*

L'envie de base était de proposer une bordure, un cadre thérapeutique et d'exploration.

Une quotidienneté stable, un espace pour la singularité

Le quotidien de Lisière s'articule autour d'un cadre fixe, sécurisant pour les enfants, notamment du fait de leur jeune âge et de leur besoin de repères. Ce rythme structuré n'empêche pas, bien au contraire, l'attention portée à la singularité de chacun·e.

Le collectif veille à offrir à chaque enfant un espace individuel d'expression, ainsi que des temps privilégiés avec l'adulte, afin de permettre une relation plus intime, plus fine et propice à des rencontres autrement. C'est dans cette alternance entre vie collective et moments personnalisés que se construit l'accompagnement, respectueux de l'enfant et de son rythme.

Au sein du lieu on s'intéresse à comment on peut vivre et évoluer ensemble, avec nos singularités, créer des espaces intimes et personnels. Des assemblées ont lieu tous les mercredis matin. Dans ces assemblées, enfants et adultes s'expriment sur leur humeur, leurs envies, on y aborde des sujets précis qu'une personne souhaite traiter en groupe.

Mode d'organisation

Le fonctionnement de l'équipe de Lisière repose sur deux types de postes éducatifs, qui se différencient principalement par habiter ou non le lieu.

Les permanent·es vivent sur place, au sein du lieu de vie, et partagent le quotidien des enfants. Leur présence continue leur permet de s'inscrire dans une proximité stable avec elleux, en participant aux temps de vie communs et en assurant une continuité éducative et affective. Mais cela ne veut pas dire une présence continue 24h/24 avec les enfants : hors temps éducatif, il est nécessaire de pouvoir prendre du recul pour souffler, préserver son équilibre, et donc la qualité de sa présence.

Les assistant·es permanent·es sont pleinement impliqué·es dans le projet éducatif et dans la vie du collectif, bien qu'iels ne résident pas sur place. Iels participent activement à

la co-construction des repères éducatifs, à la réflexion collective et à la dynamique du groupe, tout en gardant un ancrage dans un « ailleurs », qui nourrit également l'équilibre du collectif par l'apport d'un regard extérieur.

Les particularités spécifiques à ces deux postes distincts ne sont pas ancrées, notamment pour celui d'assistant·e permanent·e, qui est éprouvé concrètement depuis peu à travers l'implication de Claire et Marion.
La gestion du temps de travail au sein de Lisière cherche à répondre à un double enjeu : assurer une présence éducative stable et de qualité pour les enfants, tout en respectant les rythmes de vie et les besoins de chaque adulte du collectif.

Marion, présente à 80 %, bénéficie d'un emploi du temps fixe, pensé pour concilier pleinement sa volonté de s'investir dans la vie du lieu tout en préservant un équilibre avec sa vie de famille, en particulier avec ses deux jeunes enfants.

Pour les quatre autres adultes, l'organisation repose sur un roulement semi-fixe, ajusté selon les périodes, notamment lors des vacances scolaires. Cette souplesse permet une adaptation continue aux besoins des enfants, du lieu, mais aussi du collectif. L'emploi du temps éducatif prévoit une présence à deux adultes chaque jour, renforcée à trois les mercredis, certains week-ends et pendant les périodes sans école, où la demande d'attention et de soutien éducatif est plus forte.

L'autogestion est appliquée : l'intendance, la compta et la gestion des ressources humaines ; tout est géré par l'équipe avec l'appui des membres du Conseil d'administration.

L'objectif est de vivre et travailler sans hiérarchie. Les envies et les compétences de chacun·e sont mises en commun. Chacun·e exprime le rythme qui lui convient pour s'investir dans les domaines dans lesquels iel se sent à l'aise et/ou qui l'intéressent. Les tâches sont assurées à plusieurs (ressources humaines, compta, intendance, entretien des espaces de vie, préparation et animation des réunions, gestion administrative et courriels). Cette polyvalence, parfois exigeante, est aussi source d'une grande richesse : elle

permet à chacun·e de s'impliquer pleinement dans la vie du lieu et de développer une compréhension globale du projet.

Lisière est gouverné par un Conseil d'administration aujourd'hui composé de 6 membres. Il est un garde-fou qui veille au bon fonctionnement du lieu, en portant une attention particulière aux valeurs fondatrices, à la cohérence du projet et au bien-être des enfants accueilli·es.

Dans une volonté affirmée de fonctionnement horizontal, un travail collectif est actuellement mené pour permettre une transmission progressive des savoir-faire et des responsabilités. Cette démarche vise à permettre aux deux fondateurices, Mael et Eulalie, de transmettre à leur rythme, en respectant également celui de chacun·e, les compétences nécessaires à la pérennité du lieu.

Le terreau de Lisière : la solidarité, l'altérité, le lien social et éducatif, l'écologie, la vie en commun.

UNE SOCIOHISTOIRE DES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL - 2e partie

◇◇◇◇◇◇◇

« Les lieux de vie et lieux d'accueil, entre reconnaissance sociale et resserrements administratifs : 20 ans de frictions »

◇◇◇◇◇◇◇

Une histoire du mouvement des lieux de vie et lieux d'accueil (1984-2006), présentée par Yves Frouin, doctorant en sciences de l'éducation et de la formation (UMPV-ED58-LIRDEF)[1]. Thèse en cours : « Lieu(x) de vie et d'accueil. Éprouver l'utopie ».

Lors des précédentes Journées nationales d'échanges et de recherche en Bretagne, j'explorais avec vous une première partie de l'histoire du mouvement des lieux de vie et lieux d'accueil[2], comprise entre la naissance des CEMÉA[3] en avril 1937 et la publication de la circulaire dite « circulaire Dufoix »[4] en janvier 1983 – soit un an et demi avant la création du GERPLA. Nos retrouvailles studieuses et enjouées dans l'Allier ont été pour moi l'occasion de vous transmettre la suite de mes travaux de recherche à ce sujet. Aussi est-ce avec plaisir et conviction que j'en confie à nouveau le contenu aux membres de l'Actelier en vue de l'édition et de la diffusion des Actes 2025 et 2026, tant je crois à cette relation, puissante, entre le monde de la pratique et celui de la recherche, d'autant plus lorsqu'elle se tisse depuis les micro-laboratoires du vivant que constituent vos lieux – n'en déplaise à ceux qui nous gouvernent et jouiraient sans doute davantage de nous voir nous maintenir dans une position de défiance voire de clivage les uns vis-à-vis des autres. Pourquoi cette « praxis instituante »[5] faite de l'entrelacs de nos différents regards leur est-elle à ce point insupportable ? Le croisement de nos savoirs expérientiels et universitaires risquerait-il d'aboutir à terme à la fabrique de mots-cartouches bien trop capables d'atteindre en plein cœur les resserrements administratifs résolument à l'œuvre dans les champs du social, de la santé, de l'éducation et de la culture ?

1 • Je tiens à remercier Paul Pegliasco – alias Paulo – pour la relecture attentive de cet écrit.
2 • La première partie de cette sociohistoire (1937-1983) a été publiée dans les Actes des Journées d'échanges et de recherche des LVA de juin 2024 sous le titre « *Aux origines du GERPLA il était…* », pp.87-119.
3 • Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.
4 • Circulaire n°83.3 du 27/01/83 relative au placement d'enfants en structure d'accueil non traditionnelle.
5 • *« […] la praxis émancipatrice est praxis instituante ou activité consciente d'institution. […] [Elle] produit son propre sujet dans la continuité d'un exercice qui est toujours à renouveler au-delà de l'acte créateur. Plus exactement, elle est autoproduction d'un sujet collectif dans et par la coproduction continuée de règles de droit ».* Dans Dardot, P. et Laval, C. (2015). *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle.* La Découverte. pp.563 et 569.

Circonscrire dans une perspective socio-historiographique le multiple et le fourmillement intrinsèques à l'émergence et au déploiement de vos lieux relève d'une gageure qui, bien que joyeuse et stimulante, n'aura pas été sans me donner du fil à retordre. Aussi – et je reprendrai là les propos que j'énonçais déjà dans les Actes 2024 et qui n'ont pas perdu de leur actualité – ce qui suit ne constitue pour l'heure qu'un document de travail, certes déjà empreint de mille précisions mais demeurant sans doute incomplet par endroits, ou devant être nuancé par ailleurs ; raison pour laquelle il m'a semblé – et me semble encore – nécessaire de le partager avec vous, pour qu'à l'égale de la mienne votre contribution soit prise en compte, et que ce récit chronologique soit suffisamment empli du réel utopique de vos lieux, ainsi que de la substance de vos discours et de la parole de celles et ceux qui, avant vous, les ont esquissés, habités et éprouvés.

Aussi vous saurai-je gré de me faire part de toute(s) remarque(s), suggestion(s) et/ou autre(s) réajustement(s) qui me permettrai(en)t de gagner en rigueur dans la restitution de cette histoire (avec, dans la mesure du possible, documents et/ou références à l'appui) : yves.frouin@laposte.net. Pour information, ce travail fera prochainement l'objet d'une publication dans une revue universitaire ainsi que d'un ouvrage. Aussi, merci à celles et ceux qui voudraient d'ores et déjà s'en inspirer dans le cadre de recherches en cours de ne pas manquer de mentionner son auteur, en respect des dizaines d'heures de fouille d'archives, d'ancrage contextuel et de rédaction que ce travail a nécessité en vue de la fabrique d'une thèse sur le sujet. Nous parlons là d'éthique, et pour les plus avertis, d'intégrité scientifique.

[…] Été 1984. Un petit groupe de fondateurs et fondatrices de lieux[6] se retrouvent au Mas de la Souteyrannes – commune de Vialas dans les Cévennes – dans l'idée de former un *« […] comité de soutien critique à Claude Sigala »*[7] – lequel, inculpé dans l'Affaire dite « des lieux de vie », vient d'être incarcéré. *« […] Suite à l'Affaire du Coral qui a quand même pas mal secoué le milieu et à la publication de la circulaire Dufoix, est née cette volonté de se retrouver à quelques-uns pour échanger, parler de nos expériences isolées, se donner de la force et réfléchir à créer quelque chose pour dire que nous, ce qu'on fait, c'est de l'accueil, et que notre but c'est que les jeunes repartent un peu plus apaisés que ce qu'ils sont arrivés »*[8], me dit Didier Nuez alias Nunu – tout aussi connu que l'enfant sauvage de l'Aveyron – que j'interroge au sujet de cette première rencontre à laquelle il participe en tant que stagiaire moniteur-éducateur[9]. Trois mois plus tard – nous sommes en octobre 1984 –, certains d'entre eux se retrouvent avec d'autres permanents à Lamoura, dans le Jura. Toujours *« […] désireux de sortir de leur isolement [et] d'échanger sur leurs pratiques »,* ils souhaitent dorénavant *« […] trouver et faire connaître une parole spécifique à leurs lieux »*[10] à partir d'une définition commune des notions d'accueil et de distance dans la relation, insistant par là-même sur la dimension professionnelle des accompagnements proposés qui permet une existence autrement reconnue de ces enfants, adolescents et adultes mis au ban du social et à qui il n'est plus question d'offrir une solution « à vie »[11]. Le collectif se dote du nom de GERPLA – Groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil – dès l'année suivante et se constitue en 1987 sous forme d'association nationale avec pour objet

6 • Sont présents : Monique Montel (Souteyrannes), Marie-Paule Glachant (Versoix, puis Vallier), Sylvie Hervoin (Espace et vie), Jean-Pierre Nicolas (Le Ravivet), Christine Geoffriau et Jean-Marc Legoux (Embecado), Alain Souchay (Brox), Pierre Boudry et Annick Ruellan-Boudry (Faurites).

7 • *« […] Pour ceux qui ne connaîtraient pas l'origine du GERPLA, il est né d'un comité de soutien « critique » à Claude Sigala, alors mis en examen parce que des abus sexuels avaient été commis au sein de son Lieu de Vie, « Le Coral », dans le Gard. Claude Sigala était également très militant dans un collectif dit « antipsychiatrique », ce qui voulait dire à l'époque anti-institutionnel. Cette rencontre de soutien « critique » à Claude Sigala a eu lieu en octobre 1986, au Lieu d'accueil « Le Versoix », à Lamoura, dans le Jura […] ».* Marie-Paule Glachant, dans les Actes des Journées nationales d'échange et de recherche des LVA 2014. pp.15-16.

8 • Journal de bord, prise de notes du 21/03/2024. Conversation avec Didier Nuez (Nunu) et Catherine Ginger (Cath) au hameau Les Morizots (ancien LVA Le Relais de Sirius), Villard-Léger (73).

9 • Il créera quelques années plus tard avec sa compagne Dominique et une poignée d'amis le lieu d'accueil Le Roucous, qui existe encore à ce jour et à partir duquel je tricote ma thèse.

10 • https://www.gerpla.fr/le-gerpla/historique (consulté le 20/09/2025).

11 • Les « lieux de vie » ont souvent fait l'objet d'une confusion quant au sens premier de leur appellation : « lieu de vie » n'a jamais signifié « lieu à vie », mais a été nommé ainsi dans une perspective antipsychiatrique en tant qu'alternative-alternance à un lieu de soin par Maud Mannoni – fondatrice de l'École expérimentale de Bonneuil –, puis en tant qu'alternative-opposition à un lieu de mort (établissement psychiatrique traditionnel) par Claude Sigala, fondateur du lieu de vie le Coral et du CRA (Collectif Réseau Alternative).

« […] l'échange et la recherche sur et pour les pratiques en lieux d'accueil, [mais aussi] la représentation sociale de ces pratiques et la recherche de cadres adaptés à ces structures pour les insérer dans des cadres légaux »[12].
Et nous retenons là, émanant de l'intérieur, une volonté partagée et affirmée d'encadrer les pratiques qui ont cours en LV-LA, en tout cas de mieux en circonscrire le fondement et les limites.
Le GERPLA se dote d'une charte commune ralliant les lieux qui, de plus en plus nombreux, se reconnaissent en ses valeurs, au travers notamment du 10ème et dernier article hissant à la hauteur de *« […] Position de principe : [l']insertion de la structure dans des cadres légaux et [la] recherche de cadres adaptés »*[13].
Les réflexions portées par le groupe se diffusent dans le réseau via le bulletin *GERPLA-Expression* ; des rencontres locales et nationales sont régulièrement organisées ; des commissions thématiques sont créées – à commencer par la commission « Textes et lois » notamment à l'origine d'une enquête multi-partenariale sur la situation financière et juridique des lieux et la commission « Recherche » qui, s'attachant un moment des compétences de Paul Fustier[14], transmettra le fruit de son travail dans l'ouvrage collectif intitulé *Le nécessaire partage impossible.*
Puis une recherche-action, cofinancée par la Fondation de France et menée en partenariat avec les trois ministères concernés par les LV-LA – justice, santé et ac*tion sociale – est lancée en* **1989**[15].

Sur cette même période, du côté de FASTE-Sud Aveyron[16], on ne chôme pas. Prenant appui sur la circulaire de 1976 qui – rappelez-vous – introduisait une contractualisation par convention, et dans un souci de reconnaissance juridique toujours plus affinée auprès des institutions partenaires – tout en préservant la responsabilité et l'autonomie décisionnaire en matière d'accueil desquelles ils se revendiquent, Alain Souchay, Paul Pegliasco et autres accueillants associés opèrent un remaniement de la « convention de séjour temporaire » alors mise en œuvre à l'échelle du département de l'Aveyron. Ladite convention devient alors tripartite, et ce à deux niveaux :
◆ Premier niveau de triangulation : l'accueillant, l'institution – en l'occurrence l'ASE[17] du département d'origine qui confie et finance l'accueil – et l'accueilli, lequel peut alors décider si oui ou non le lieu d'accueil vers lequel il est orienté lui convient – ce qui d'emblée lui donne une existence en tant que sujet désirant, et citoyen[18].
◆ Deuxième niveau de triangulation : l'accueilli, l'institution via le référent ASE – qui occupe là une fonction tiers – et la famille, rappelant ainsi que l'enfant ou l'adolescent est avant tout placé à l'ASE, et que le lieu d'accueil, s'il lui est exclusivement réservé, se prévaut de son caractère temporaire et n'a pas vocation à être total.
Les discussions avec les responsables départementaux, tout à fait cordiales au demeurant, se poursuivent et le département de l'Aveyron, par l'entremise de son directeur de la DDASS[19] ayant suivi de près le procès des Ardon et d'une inspectrice ASE très attentive et sensible à ce qui se met en place en termes d'accueil alternatif sur son territoire d'intervention[20], décide de doter certains lieux d'accueil d'une forme juridique atypique, par le biais d'un agrément dit d' « assistant maternel

12 • Statuts de l'association GERPLA votés en octobre 1984.
13 • Charte du GERPLA votée en AG en mai 1987.
14 • De 1986 à 1990, Paul Fustier, professeur de psychopathologie et psychologie à l'université Lyon 2 accompagne un groupe de permanents de lieux affiliés au GERPLA (commission « recherche ») dans les réflexions qu'ils souhaitent porter sur leurs pratiques. Il évoquera cette expérience dans deux de ses ouvrages : *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médicosociale et psychiatrique* (Dunod, 1999, pp.25-41) et *L'éducation spécialisée. Repères pour des pratique*s (Dunod, 2013, pp.17-20).
15 • Voir l'article de Monique Montel, fondatrice et permanente du lieu d'accueil Souteyrannes, paru dans le premier numéro de la *Revue Française des Affaires Sociales*, constituant une synthèse de cette recherche-action qu'elle a pilotée au nom du GERPLA : Montel, M. (1992, janvier). Lieux de vie-lieux d'accueil. Un autre mode d'accueil pour des personnes en difficulté. *Revue Française des Affaires Sociales,* 1, pp.113-129.
16 • Foyers d'accueil et de séjour temporaires (en Sud-Aveyron).
17 • Aide sociale à l'enfance.
18 • Cette dimension contractuelle de libre adhésion de l'accueilli mérite effectivement d'être relevée.
19 • Pierre Gauthier, à la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de l'Aveyron.
20 • Il s'agit d'Édith Guillemet, qui dans le cadre d'une interview journalistique déclarera : *« […] quand les premiers lieux d'accueil sont arrivés dans l'Aveyron en 1974, […] j'ai été très touchée personnellement, voire bouleversée, d'abord par la personne de ces jeunes professionnels, puis par leur projet. […] Vivre au quotidien dans un trou de campagne, vivre avec des enfants qui souffraient de troubles graves de la personnalité, eux qui avaient eux-mêmes de jeunes enfants, quelle audace ! ».* Dans Helfter, C. (2015, 06 mars). Permanent de lieu de vie, une autre façon d'accompagner. *Actualités Sociales Hebdomadaires,* 2900, p.28.

en disponibilité » délivré à chacun des permanents concernés, qui dès lors perçoit une subvention mensuelle qualifiée de « couverture sociale permanente » - une façon de border socialement et juridiquement leur activité d'accueil[21] et de leur assurer une certaine protection en termes de sécurité sociale.

Cet ajustement statutaire oblige les permanents de lieu d'accueil à effectuer la formation – d'une durée de 100H00 puis de 200H00 à l'époque – organisée et financée par le département en vue de l'octroi de l'agrément d'assmat[22], mais le contenu pédagogique s'avère relativement inadapté aux réalités rencontrées sur le terrain des lieux. Qu'à cela ne tienne ! Les artisans de FASTE se rencardent avec la CNFPT[23] chargée du cadrage des formations au niveau des collectivités territoriales, et s'attachant les services d'une consultante dont je tairai le nom pour ne pas à nouveau convoquer l'ire d'Alain et de Paulo – oh, rien de grave, juste une histoire de tentative de récupération du travail collectivement réalisé à titre individuel et commercial –, ils créent avec l'accord et le soutien du département de l'Aveyron un contenu pédagogique à haute valeur praxéologique, d'une durée de 400H00, qui se fixe pour objectif de *« [...] donner aux lieux un socle reconnu de formation »*[24].

Le statut d'assmat n'étant finalement qu'un pis-aller juridique, nous assistons là à la toute première tentative de tricotage d'un référentiel métier propre à la condition de permanent de lieu d'accueil, ce qui – nous pouvons le dire – ajoute une nouvelle pierre angulaire à la construction de cette reconnaissance administrative et sociale à laquelle beaucoup aspirent désormais. Notons que certains acteurs du milieu des LV-LA verront d'un très mauvais œil cette entente jugée par trop collusive avec les autorités. Alain Souchay, alors président de FASTE, partisan d'une articulation des espaces légal et social via la pratique de cet art consistant à plier ensemble les torchons et les serviettes regrettera dans l'après-coup *« [...] [qu']ils n'aient pas saisi l'importance de [cette] élaboration, pour s'en emparer et construire ainsi une force de résistance juridique face aux lourdeurs institutionnelles qui restaient – et demeurent – massives »*[25].

Puis arrive sur la table des négociations aveyronnaises la question de la mise en place d'un premier instrument de planification dit « schéma départemental social et médico-social » qui vient d'être entériné par l'une des dernières lois de décentralisation de l'Acte 1 voulues par le gouvernement[26] et de nouveaux échanges s'inaugurent.

Nous sommes en **1992**, et tandis que le lieu de vie Le Coral – qui n'aura jamais cessé de fonctionner – est agréé en tant qu'« établissement expérimental en faveur des adultes handicapés » et que le LAAV[27] ayant tenté de succéder au CRA en 1988 disparaît à son tour, le GERPLA et FASTE, mus par une même quête de reconnaissance socio-administrative au bénéfice de leurs lieux adhérents, s'attachent les compétences de deux juristes montpelliérains[28] aux fins de travailler ensemble à la création d'un statut juridique qu'ils nomment UVAP pour « Unités de vie et d'accompagnement personnalisés ». Trois permanents de lieux[29] se saisissent de la chose et tentent d'élaborer un texte de dimension juridique en vue de le proposer aux ministères. Mais en raison d'enjeux individuels trop prononcés qu'il ne peut cautionner compte tenu du primat du collectif régissant les modalités de son organisation associative, et parce qu'il veut continuer à pouvoir agir depuis la marge en ne contribuant pas à la fabrique de la loi pour s'autoriser en cas de nécessité à s'y opposer en tout bien tout honneur, le GERPLA ne tarde pas à se désolidariser de ce travail.

Alain Souchay en adresse tout de même une copie, en matière d'avant-projet de loi et pour avis, au sénateur aveyronnais RDSE[30] Bernard Seillier, à ce moment-là

21 • Ce seront 10 lieux (soit 20 personnes) qui, de 1983 à 1998, bénéficieront de ce salaire départemental d'un montant mensuel de 800,00 francs.
22 • Assistant maternel.
23 • Centre national de la fonction publique territoriale.
24 • Souchay, A. (2013, avril). Les enjeux juridiques des lieux de vie et d'accueil. VST – *Vie Sociale et Traitements*, 120, p.111.
25 • *Ibid.*, p.111.
26 • Loi n°86-7 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé.
27 • Lieux alternative accueil et vie.
28 • Sophie Mathieu-Cabouat et Thierry Revet.
29 • Alain Fesquet et Jean-Pierre Morenon du GERPLA, et Alain Souchay de FASTE Sud-Aveyron.
30 • Rassemblement démocratique et social européen (groupe sénatorial).

vice-président de la commission des affaires sociales du Sénat, lequel estime dans un courrier en date du 30 mai 1993 que *« [si] ce texte peut servir de point de départ à la discussion, […] peut-être faut-il encore le travailler avec des juristes praticiens spécialisés […] et préparer un projet de statut-type [susceptible d'apporter des éclaircissements substantiels sur le fonctionnement de la personne morale de laquelle les UVAP pourraient se doter] »*[31]. Autrement dit, la reconnaissance des UVAP s'appuyant sur un statut hybride nécessiterait la mise en place d'un cadre juridique nouveau jusqu'alors inexistant. Ce projet de reconnaissance statutaire ne sera mené plus avant.

Les **4 et 5 mars 1994**, dans le but d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette situation, les principales associations nationales et régionales regroupant des LV-LA s'associent au sein d'un collectif informel – nommé Collectif des lieux d'accueil et des lieux de vie – et organisent à la Cour d'Assises de Paris les premières Journées Nationales des Lieux de Vie et d'Accueil. Le thème retenu à l'occasion de ces rencontres est on ne peut plus explicite et semble contenir à lui seul l'ensemble des tentatives de reconnaissance avortées précédemment énoncées : *« 20 ans de pratique et toujours pas de statut ».* Quant à l'argumentaire, il n'y va pas non plus par quatre chemins : *« […] une nouvelle pratique est née dans les années 1975, partager sa vie avec ceux que la vie a exclu des échanges dans la cité… pour qu'ils puissent faire de leur symptôme (maladie, délinquance, folie, débilité, passivité sociale…) ce qui est au fond leur désir, un style de vie partagée et créative parmi et avec les autres. En rupture avec le discours scientifique qui garantissait le soin seulement dans des milieux spécialisés – et produisait un circuit d'exclusion – les lieux de vie et d'accueil comme toute invention furent montrés du doigt. Délinquance, déviance, charlatanisme, gourous, pédophilie, sadisme… sectes et autres… toutes les intentions nous furent prêtées. Certains s'y perdirent, d'autres traversèrent les orages d'accusations ou de suspicions juridico-administratives pour continuer d'exercer. Parmi eux, les plus anciens d'entre nous, Patrick Ardon, Roger Bouffé, Baudille Causse, François Février, Patrick Loriau, Claude Sigala et Hélène Seguin furent tracassés juridiquement… quelles suites ? … Ils poursuivent tous leurs activités. L'invention, certes, s'écrit toujours en marge des lois et règlements existants, mais à se faire invention, et pas narcissisme de marginalité, elle se travaille et comme telle n'est pas hors-la-Loi, pas hors la Loi symbolique du respect d'autrui qui fait l'humaine condition. Alors pourquoi autant de bruits autour de lieux plutôt silencieusement au travail depuis presque 20 ans ? Qu'est-ce qui dérange ? Leurs « réussites » ou leurs « aléas quelques fois bousculants » ? »*[32].

À la suite de ces journées, un travail de concertation est amorcé sous la direction de Pierre Gauthier, ancien directeur de la DDASS de l'Aveyron nouvellement nommé en conseil des ministres au poste de Directeur de l'Action Sociale sur proposition de Simone Veil.
Sont présents les représentants des groupements de lieux de vie et lieux d'accueil suivants :

- Jacques Benoît, Christine Geoffriau et Denis Potin mandatés pour porter la voix du GERPLA ;
- Jean-Marc Antoine qui vient de succéder à la présidence de l'ASEPSI[33] à la suite de Jean-François Reverzy, son fondateur ;
- Claude Sigala, cofondateur du CRA ;
- Martine Fourré, fondatrice de l'EFEPS[34] ;
- Yves Genin, fondateur de l'association Itinéraires et se préoccupant davantage de l'accueil d'adultes en situation de handicap psychique ;
- Marc Hoffman, fondateur de Réseaux villages[35] ;
- Alain Souchay et Paul Pegliasco venus au nom de FASTE Sud-Aveyron ;
- Annie Seguin fondatrice du Syndicat National des lieux de vie et d'accueil.

31 • Courrier du 31/05/1993 du sénateur Bernard Sellier, adressé à Alain Souchay.
32 • *« Préambule »* dans *Transitions* (1994), 36, pp.4-6 (argumentaire diffusé en amont de l'évènement).
33 • Association pour l'étude et la promotion des structures intermédiaires.
34 • Éthique freudienne et pratique sociale.
35 • Mes recherches sont restées vaines au sujet de ce groupement…

Au niveau des administrations, sont représentés :

- le ministère de la justice : la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Bureau des associations et de la décentralisation ;
- le ministère du travail et des affaires sociales : la direction de l'action sociale, la direction générale de la santé, la direction de la sécurité sociale et la direction des hôpitaux ;
- l'association des présidents des conseils généraux de France, le conseil général des Alpes de Haute-Provence et le conseil général d'Eure-et-Loir ;
- le Conseil supérieur du travail social, en la personne de Jacques Ladsous, son vice-président.

Ces réunions aboutissent en **décembre 1996** à un *Document de synthèse relatif aux questions d'identification, d'agrément et de statut des lieux de vie et d'accueil,* préfigurant la reconnaissance juridique des LVA dans le champ du social.

Le **10 juillet 1997**, le sénateur André Dulait interpelle le secrétaire d'État à la santé sur la fragilité de la réglementation régissant les *« [...] nombreuses structures d'accueil non traditionnelles appelées également lieux de vie »,* demandant alors *« [...] d'établir dans les meilleurs délais un cadre juridique national précis concernant ces structures afin de faciliter le travail des services d'aide sociale à l'enfance ».* Trois mois après – soit le 02 octobre 1997 – le ministère de la santé l'informe que *« [...] ce cadre juridique national est attendu dans les meilleurs délais pour faciliter le travail des services qui y ont recours » avant de préciser que « les structures d'accueil non traditionnelles dites lieux de vie - lieux d'accueil sont devenues partie intégrante du champ social [et que] dans la perspective de la refonte de [la loi « sociale » n°75-535 du 30 juin 1975], il est apparu d'y intégrer ces structures et de prévoir une procédure d'autorisation adaptée à leur spécificité »*[36].

À partir de 1999, un groupe de réflexion composé de responsables de LV-LA du centre-ouest de la France, de bénévoles administrateurs d'associations gestionnaires de lieux affiliés au GERPLA et de professionnels de l'éducatif et du soin se réunit à plusieurs reprises dans les locaux du CREAHI[37] Poitou-Charentes pour élaborer de manière coopérative un référentiel visant à permettre l'autoévaluation des pratiques en LV-LA quelle que soit leur singularité ainsi qu'un accès plus élargi à *« [...] la reconnaissance d'une professionnalisation déjà bien réelle ».* Postulant que *« [...] l'élaboration d'une méthodologie d'autoévaluation « sur-mesure » [constitue] [...] pour les LVA [...] un préalable incontournable, qui conditionne le maintien et le développement de leurs formes d'accompagnement innovant », ce travail collectif aboutit à la publication et à la diffusion d'un outil d'évaluation spécifiquement créé par et pour les LVA intitulé Référentiel de la qualité et des bonnes pratiques d'un lieu de vie et d'accueil. Un langage commun à l'usage des acteurs, pour des pratiques individuelles et collectives rénovées. Ce document ambitionne de « [...] définir les conditions particulières de la qualité d'un LVA »* à partir des trois objectifs fondamentaux suivants : *« **1.** garantir un accueil individualisé dans un espace à dimension familiale ; **2.** affirmer l'autonomie du projet des accueillants ; **3.** offrir un lieu ouvert adapté à la problématique psychosociale des personnes accueillies »*[38], chacun se déclinant ensuite en objectifs principaux puis en indicateurs généraux et spécifiques.

En novembre 2000, l'ASEPSI adresse un courrier à Dominique Gillot alors secrétaire d'État à la Santé et aux Handicapés sur *« [...] les conséquences que produisent les reports successifs de l'examen devant le Parlement de la réforme de la loi du 30 juin 1975 [...] sur les lieux de vie et d'accueil »*[39], et lui demande d'intervenir auprès du bureau de l'Assemblée nationale pour au contraire en accélérer le processus. La situa-

36 • Sénat. Dulait, A. (sénateur UMP, Deux-Sèvres). *Question écrite n°01132* au secrétariat d'État à la santé. *Développement des structures d'accueil non traditionnelles de l'aide sociale à l'enfance.* [Question publiée au JO le 10 juillet 1997, réponse du ministère de l'emploi publiée au JO le 02 octobre 1997]. https://www.senat.fr/questions/base/1997/qSEQ970701132.html (consulté le 20/09/2025).
37 • Centre régional d'étude et d'action pour les handicaps et l'insertion.
38 • Combes, B. et Rapin, D. (2008, 01 janvier). L'évaluation en Lieux de Vie et d'Accueil : singularité et implication. *Émergence*, 82, pp.111-112.
39 • Et la réforme de la loi de 1975, c'est pour quand ? (2000, 16 novembre). *Lien Social,* 552, p.25.

tion administrative des LV-LA n'a de cesse de se dégrader, et tandis que certains lieux ne parviennent pas à faire aboutir leur demande d'ouverture du fait de la position attentiste de leur département d'implantation ne souhaitant rien entreprendre avant le vote définitif de la loi et la publication de ses décrets – l'avant-projet n'a été porté devant l'Assemblée nationale que le 26 juillet 2000 –, d'autres lieux sont fragilisés par le joug d'administrations territoriales outrepassant régulièrement les compétences qui leur sont conférées.

Les 31 janvier et 1er février 2001, les parlementaires effectuent une première lecture de ce projet de réforme de la loi de 1975. Les députés votent le texte définitif le **18 décembre 2001**, suivis par les Sénateurs qui l'entérinent le lendemain, et le **2 janvier 2002** est promulguée la loi dite rénovant l'action sociale et médicosociale. Concernant les désormais lieux de vie et d'accueil (LVA), ce ne sont que quelques lignes dans la totalité du texte législatif, mais elles sont d'une rare importance : ils font désormais partie du champ social, mais n'étant ni assujettis aux schémas d'organisation sociale et médicosociale ni contraints à une tarification de droit commun, ils sont finalement reconnus à une place spécifique qui les distinguent des autres ESSMS[40] mentionnés dans le CASF[41]. *« [...] Trente années à lutter, à résister, à s'opposer, à se séparer, à théoriser, à se regrouper, à s'affranchir, à conceptualiser pour parvenir à être intégrés, reconnus et acceptés par les différentes instances de l'État et des conseils généraux » dira Jean-Marc Antoine, le président de l'ASEP-SI, lequel espère que « [...] les lieux de vie [resteront] des créations d'altérités, [...] ces grains de sable, ces aiguillons qui empêchent de penser en rond et placent l'homme au centre des réflexions pour mieux le comprendre et l'accompagner dans son parcours d'intégration sociale »*[42].

Si la plupart des permanents de lieux se réjouissent du rattachement juridique de leur activité d'accueil au champ social, il en est certains qui, bien qu'ayant travaillé activement en ce sens, en identifient bientôt les risques de normalisation, à commencer par Martine Fourré, laquelle postule que *« [...] depuis l'adoption de la loi 2002-2, ces lieux, qui y ont depuis toujours une place spécifique dans le système, laquelle répond à de réels besoins, se trouvent cependant, par le seul fait de leur intégration à ce processus de normalisation, détournés de la vérité qui les fit naître et des nécessités qui les font perdurer ».* Et à la fondatrice de l'EFEPS d'ajouter : *« [...] à défaut d'une interrogation épistémologique de ce domaine et de la place fonctionnelle qu'ils y occupent, ils sont agglomérés aux discours en place, selon la logique simple de l'intégration de toutes les nouveautés qui ne se respectent pas comme telles »*[43]. Le magistrat Jean-Pierre Rosenczveig ne dira pas les choses autrement en indiquant à son tour que *« [...] la loi du 2 janvier 2002 en fait désormais des structures médicosociales particulières certes, de petite taille, mais institutionnalisées comme les autres »*[44]. Quant à Alain Souchay de FASTE Sud-Aveyron, il ne manquera pas de dénoncer les entorses faites au texte préparatoire à la loi concernant les LVA, qui si elles avaient été évitées auraient permis de circonscrire le statut des permanents ainsi que les modalités d'accueil et de tarification de manière plus précise.

Le Collectif des lieux de vie et lieux d'accueil constitué en mars 1994 poursuit en quelque sorte son action de manière informelle, en s'intéressant notamment aux propositions faites par la DGAS[45] en termes de rédaction des décrets d'application qui doivent définir les modalités d'autorisation, de financement et de fonctionnement des LVA, mais aussi en menant une réflexion sur la formation des permanents et la reconnaissance de la profession. Car si le législateur précise que les LVA ne sont pas considérés comme des ESSMS au sens de l'article L312-1 du CASF, leur situation administrative, financière et sociale reste vacante aussi bien à

40 • Établissements et services sociaux et médicosociaux.
41 • Code de l'action sociale et des familles.
42 • Antoine, J.-M. (2005). Les lieux, la loi, l'avenir : de l'utopie à la démocratie. *Empan*, 58, pp.88 et 90.
43 • Fourré, M. (2006, 26 octobre). Lieux de vie et d'accueil. Dans Barreyre, J.-Y. et Bouquet, B. (dir.). *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale.* Bayard. (Ouvrage original publié en 1995). pp.342-344.
44 • Rosenczveig, J.-P. (2017, avril). Les lieux de vie : alternative ou non à l'ASE traditionnelle ? *Journal du Droit des Jeunes*, 364-365, p.22.
45 • Direction générale de l'action sociale.

l'endroit des lieux qu'à l'endroit des administrations concernées.
Des réunions de travail sont organisées à la DGAS, sous la direction de Jean-François Bauduret pour aboutir le **10 octobre 2002** à un avant-projet de décret relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil – décret qui, comme vous le savez, paraitra le 30 décembre 2004[46]. Entre temps, deux membres du Collectif informel considéré jusqu'alors comme interlocuteur temporaire auprès des pouvoirs publics – Jacques Benoît (GERPLA) et Jean-Marc Antoine (ASEPSI) – prennent la décision de le constituer en personne morale et de le formaliser en association : ainsi, le **05 mai 2003** est créée – dans un but de représentativité de l'ensemble des groupes et réseaux déjà constitués[47] devant les instances administratives aux différents échelons territoriaux (État, région, département) – la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil. La FNLV ambitionne de se positionner en interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics en vue de l'élaboration des politiques sociales regardant les LVA, et se fixe différents objectifs tels que sa structuration à l'échelle des régions et des départements, la mutualisation des réflexions et expériences jusqu'alors développées dans les différents groupements préexistants, la mise en place d'outils pratiques permettant d'accompagner les LVA dans leur création et leur développement, la rédaction d'une charte fédérale, ainsi que la formation des permanents visant l'obtention d'un statut spécifique pour cette profession. Jacques Benoît, secrétaire général du GERPLA depuis 2002, en accepte d'abord la vice-présidence, puis la présidence le **06 mai 2004**, à la suite de Jean-Marc Antoine *« [...] qui avait accepté le poste le temps de définir les objectifs de la fédération »*[48]. FASTE Sud-Aveyron refuse de rejoindre cette nouvelle fédération, s'opposant à l'idée que chaque groupement perde son identité initiale et ne tardant pas à en dénoncer les agissements quant à son appropriation exclusive du travail juridique concernant les LVA et l'élaboration des décrets d'application ; le CRA puis l'EFEPS, bien qu'ayant participé à la première assemblée fondatrice à Paris le 27 mars 2003, se retirent à leur tour de l'aventure. Quant au GERPLA, souhaitant davantage une

confédération qu'une simple fédération structurée sous forme d'associations régionales transversales à tous groupements existants, il prend peu à peu ses distances et finit par quitter définitivement cette nouvelle organisation dans un climat de défiance et de profonds désaccords à l'encontre de Jacques Benoît et du GILVA[49] au sujet de la tarification des lieux[50]. En dépit de l'absence de cohérence nationale, il est quand même souligné dans le milieu des LVA l'acte politique que constitue la création de cette nouvelle fédération.

Nous savons que la reconnaissance obtenue en 2002 visant à incorporer juridiquement les LV-LA dans le champ social va par là même les contraindre à se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur. Certains lieux seront autorisés sans trop de difficultés et verront dans l'officialisation de leur statut la possibilité de mieux faire valoir leurs droits ; d'autres percevront là une forme de normalisation portant atteinte à la dimension jusqu'alors inventive et intuitive de leurs pratiques ;

46 • Cet avant-projet de décret du 10 octobre 2002, validé par l'ensemble des composantes du Collectif des lieux de vie et lieux d'accueil n'aboutira pas dans son intégralité au décret publié en décembre 2004, la toute jeune FNLV en évinçant au dernier moment l'article 4 prévoyant un financement par convention bilatérale – ce qui, entre autres, motivera la désolidarisation du GERPLA.
47 • Sont sollicités pour participer à la constitution de la future FNLV les groupements suivants : APLV 79 (départemental, 10 lieux), ASEPSI (national, 30 lieux), Association LV-LA 09 (départemental), Cohérence 66 (départemental, 7 lieux), Collectif 72 (départemental, 3 lieux), Collectif 73 (départemental), Collectif de l'est (régional, 10 lieux), Collectif 47 (départemental, 10 lieux), Collectif 49 (départemental), Collectif LV 17 (départemental), Collectif LVA 33 (départemental, 8 lieux), Collectif SANT 24 (départemental), CRA (national), EFEPS (national), FASTE (départemental), GERPLA (national, 71 lieux), Mosaïque 44 (départemental, 24 lieux), Résonance (départemental, 10 lieux). Seront effectivement présents lors de l'assemblée constituante du 27 mars 2003 à Paris les représentants suivants : Jacques Benoît (APLV79), Jean-Marc Antoine (ASEPSI), Grégoire Millet (Collectif 72), Jutta Zoller (Collectif de l'Est), Laurent Verney (Collectif départemental 47), Philippe Aristizabal (Collectif LVA 33), Claude Sigala (CRA), Martine Fourré (EFEPS), Claude Venticinque, Christine Geoffriau, Gilles Potfer et Jacques Benoît (GERPLA), Philippe Leclerc (Mosaïque 44), Rudolph Wallenberger (Résonance), Alain Souchay (FASTE Sud-Aveyron) et un représentant du Collectif SANT 24.
48 • Têtes d'affiche : Jacques Benoît élu président de la Fédération nationale des lieux de vie. (2004). *Actualités Sociales Hebdomadaires Magazine*, 3, p.7.
49 • Groupe interdépartemental des services territoriaux relatifs aux lieux de vie et d'accueil.
50 • Jacques Benoît et Lionel Brunet du GILVA sont à l'origine de l'élaboration de l'article 29 du décret n°2006-422 du 7 avril 2006 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des ESSMS et des LVA ; article qui va à l'encontre de ce sur quoi le collectif informel s'était entendu lors des discussions préparatoires à la DAS.

quelques-uns, enfin, seront d'un point de vue légal rayés de la carte, ne parvenant pas à traduire la réalité de leurs activités d'accueil dans la nomenclature nouvellement édictée.

Cette même année 2004, un type qui s'appelle Lionel Brunet lance avec d'autres techniciens départementaux la création du Groupe interdépartemental des services territoriaux relatifs aux lieux de vie et d'accueil (GILVA) qui réunit jusqu'à 60 départements. Le Conseil Général de l'Essonne avait cinq ans plus tôt créé un poste de « chargé de mission auprès des lieux de vie » rattaché à la Direction de la protection de l'enfance, qui avait été attribué à Brunet. Celui-ci, éducateur spécialisé de formation initiale, *« […] va faire de ce qu'il vit comme une mise à l'écart – il dira en effet avoir été « placardisé » – une formidable opportunité »*, en commençant par la création d'un répertoire des SANT[51] présentes sur le territoire français : à la suite de la lettre circulaire qu'il adresse à l'ensemble des départements et des retours qu'il obtient, il effectue un premier recensement sur la base duquel il contacte chacun des lieux identifiés pour recueillir les détails de leur activité d'accueil. La première édition de cet annuaire – qui ensuite fera l'objet d'une actualisation annuelle – sort en version papier en novembre 2000 et est diffusée gratuitement à l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance : 314 structures y sont référencées. Quant à la dernière édition – encore accessible en ligne sur le site du conseil départemental de l'Essonne – elle paraît en mars 2010 et dénombre alors 463 LVA et 17 structures expérimentales[52]. Tous les lieux répertoriés sont reconnus (puis autorisés, à partir de 2002) et accueillent exclusivement des mineurs (ou de jeunes majeurs dans le cadre de CJM[53]) ; ceux dédiés à l'accueil d'adultes ne sont pas mentionnés. Positionnée en deuxième page du document, une carte de France illustrant la répartition du nombre des lieux de vie et d'accueil par département fait apparaître les quatre départements historiques que sont l'Aveyron, le Gard, les Deux-Sèvres et la Loire-Atlantique comme étant les plus dotés, chacun disposant de plus d'une vingtaine de LVA.

Cette « mission lieux de vie » aura finalement participé de cette progressive mutation des dynamiques d'accueil des LVA amorcée à compter de leur reconnaissance statutaire : les microstructures étant jusqu'alors sollicitées en dernier recours du fait de l'inefficience des dispositifs institutionnels précédemment mobilisés, la tendance semble s'inverser et de plus en plus d'orientations constituent des primo-accueils ; postulat que réfuteront certains praticiens, considérant que cette bascule, bien que fortement souhaitée, ne s'est pas vraiment vérifiée dans les faits.

Quelques semaines après la survenue du décès, dans le cadre d'un séjour de rupture en Zambie, d'un adolescent de 15 ans confié à l'ASE du département du Finistère (le 17 mars 2003), les ministres de la Justice et de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées demandent à leurs inspections générales respectives de procéder conjointement à une mission d'évaluation des séjours de rupture. Aussi et *« […] en raison des problèmes de sécurité posés par les séjours à l'étranger et des questions spécifiques énoncées par la lettre de missions telles que la nature de leur cadre juridique, les conditions du contrôle pédagogique, administratif et financier, la valeur pédagogique et l'efficacité éducative, la mission a[-t-elle] fait porter l'essentiel de ses investigations sur les séjours de rupture à l'étranger »*[54]. Malgré les différentes prises de risques consignées dans le rapport final, les inspecteurs préconisent le maintien de cette démarche qui, s'adressant à des adolescents arrivant en bout de parcours institu-

51 • SANT : Structure d'accueil non traditionnelle, terme introduit par la circulaire Dufoix de janvier 1983.

52 • https://www.essonne.fr/uploads/tx_egestiondoc/lieux_de_vie_annuaire_complet.pdf (consulté le 20/09/2025).

53 • Contrat jeune majeur. *« […] le terme de « contrat jeune majeur » est une appellation, non définie par la loi, qui correspond à la prise en charge des jeunes majeurs entre 18 et 21 ans par les services départementaux de l'ASE. Chaque département en détermine les conditions d'attribution (durée, contenu) dans son règlement départemental d'aide sociale ; il prend en compte le projet d'accès à l'autonomie, prévu à l'article L.222-5-1 du CASF, qui couvre a minima 6 domaines : accès à des ressources financières, à un logement ou un hébergement, à un emploi, à une formation ou un dispositif d'insertion professionnelle, accès aux soins ainsi qu'un accompagnement dans les démarches administratives ou en matière socio-éducative » :* https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/300025.pdf (consulté le 20/09/2025).

54 • Berriat, A. Forment, B., Larger, D. et Prudhomme, P. (2004, avril). *Mission sur les séjours de rupture à l'étranger. Diffusion publique du rapport.* [Rapport de mission]. Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et Inspection générale des affaires sociales (IGAS) : https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/044000291.pdf (consulté le 20/09/2025).

tionnel après épuisement de toute autre proposition éducative, reste un « joker éducatif […] [aux] bénéfices […] incontestables »[55], à la condition que le cadre juridique les régissant et les modalités de leur fonctionnement puissent être mieux définis.

Quelques mois après la publication de ce rapport – soit le **14 octobre 2004** – sous l'impulsion de Béatrice Duthieuw, Olivier Cailleau et Bruno Vair Piova[56], des acteurs de séjours dit « de rupture » représentant une trentaine de structures françaises et belges, ainsi que des établissements et personnalités administratives et judiciaires impliqués dans ce qui constitue non pas un mode de placement spécifique mais une démarche pédagogique principalement mise en œuvre par les LVA et les CER[57], se retrouvent à Lille. La mise en conformité relativement complexe des organisations de ce type de séjours fonctionnant jusqu'alors de manière éparse – suite aux dispositions de la loi 2002 – mais aussi l'incident en Zambie et le rapport IGAS/IGSJ[58] commandité quelques mois plus tard sont à l'origine de ce premier regroupement et de la constitution du RASDRAMN (Réseau des acteurs de séjours de rupture en milieu naturel), lieu de réflexion et d'échange qui invite les organisateurs à rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent et à penser les valeurs et visées qu'ils ont en commun. Il s'agit de mettre en place et d'animer un réseau en se fixant un certain nombre d'objectifs : *« […] solidariser les expériences existantes et les projets, dynamiser la recherche, mettre en évidence une exigence éthique, développer un outil de communication, négocier avec les tutelles et les pouvoirs publics, rechercher des partenaires pour réfléchir sur les suites à donner et les accompagnements possibles à ce type de séjour ; constituer un annuaire européen ; mettre en place une banque de données : réflexions, recherches, administratif, juridique, législation du travail, offres et recherche d'emploi »*[59]. Suite au rapport des inspections générales précité, un groupe de travail composé d'acteurs de séjours de rupture affiliés au RASDRAMN et à la FNLV, ainsi que de représentants des différentes administrations impliquées dans leur mise en œuvre (conseils généraux, PJJ[60], DGAS), se réunit régulièrement à Paris au cours des années 2005-2006 afin de produire, sous la forme d'un cahier des charges, un cadre réglementaire qui, prenant appui sur les textes existants, tienne compte des spécificités pédagogiques propres à la démarche. Ce cahier des charges ne prendra pas la forme d'une circulaire ou d'un arrêté comme initialement prévu mais d'un mode d'emploi, édité et diffusé par le réseau IDEAL[61] et la FNLV sous le nom de *Cahier des charges en direction des structures organisant des séjours de rupture à l'étranger.* Encore considérées pionnières de par leur marginalité, les actions éducatives dites « séjours de rupture » ne sont pas nouvelles : déjà Fernand Deligny organisait des séjours de rupture avec *La Grande Cordée*, en proposant à chacun des jeunes accueillis de s'immerger en province à travers le réseau des Auberges de jeunesse jusqu'à ce qu'il trouve un endroit pour s'accueillir[62] ; Maud Mannoni pointait quelques années plus tard les effets thérapeutiques issus de l'oscillation entre domicile familial, lieux de soin et lieux de vie[63] ; FASTE Sud-Aveyron avait développé

55 • Ibid.

56 • Bruno Vair Piova, responsable de l'association Le Cerceau (Centre d'études et de recherches sur les coopératives enfants-adultes) qu'il a fondé en 1978 en Italie, et du lieu de vie éponyme qu'il crée en Ariège en 1986, proposant aux jeunes qui y sont accueillis des séjours en Afrique (Bénin et Mali) d'une durée de trois mois ; Béatrice Duthieuw et Olivier Cailleau, cofondateurs et coresponsables de l'association Authentique Azimut.

57 • Centre éducatif renforcé.

58 • Inspection générale de l'action sociale et inspection générale des services judiciaires (devenue IGJ, Inspection générale de la justice).

59 • GERPLA (2005, janvier). *La Lettre aux adhérents*. p.33.

60 • Protection judiciaire de la jeunesse.

61 • Réseau des instituts départementaux de l'enfance et de l'adolescence.

62 • *« […] Quelle était la demande de l'administration ? L'Office public d'hygiène sociale me demandait de m'occuper, le plus utilement possible, de jeunes gens implaçables, psychothérapies inopérantes. Cette fois, la position prise était un peu différente : pas de lit, ni maison, ni foyer [et] un réseau de séjours d'essai à travers toute la France, basé sur le réseau d'Auberges de jeunesse et tout autre lieu où « on » voulait bien prendre en séjour un gars de La Grande Cordée ».* Dans Deligny, F. (2017). *Œuvres.* L'Arachnéen. (Ouvrage original publié en 2007 ; édition établie et présentée par S. Alvarez de Toledo). p.383.

63 • *« […] la notion d'institution éclatée, que nous avons introduite, vise à tirer parti de tout insolite qui surgit (cet insolite qu'on a coutume, au contraire, de réprimer). Au lieu d'offrir la permanence, le cadre de l'institution offre dès lors sur fond de permanence des ouvertures vers l'extérieur, des brèches de toutes sortes (par exemple, des séjours hors de l'institution). Ce qui demeure : un lieu de repli, mais l'essentiel de la vie se déroule ailleurs – dans un travail ou un projet à l'extérieur. À travers cette oscillation d'un lieu à l'autre, peut émerger un sujet s'interrogeant sur ce qu'il veut ».* Dans Mannoni, M. (1994). *Éducation impossible. Avec une contribution de Simone Benhaïm, Robert Lefort et d'étudiants.* Seuil. (Ouvrage original publié en 1974). pp.83-84.

et théorisé les séjours temporaires dits aussi « de rupture »[64] ; et Michel Jaouen quant à lui, avait entre-temps organisé des croisières de longue durée en voilier à destination de personnes toxicomanes[65].

Le 23 décembre 2004 – soit trois ans après la promulgation de la loi de 2002 – paraît un premier décret dit « *relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et lieux d'accueil* » visant à fixer le cadre juridique des LVA[66]. En rentrant ainsi de plein droit dans les dispositifs de l'action sociale et médicosociale, les lieux se doivent désormais – en application du titre III de l'article L.312-1 du CASF – de respecter le droit des usagers et de se soumettre à la procédure d'autorisation et aux modalités de contrôle fixées par ce même code. Les structures jusqu'alors non autorisées mais ayant déjà conventionné ou contractualisé des accueils avec des autorités administratives ou des ESSMS disposent de deux ans pour introduire une demande d'autorisation de création de LVA et se mettre ainsi en conformité avec les réglementations nouvellement entrées en vigueur. Le décret précise les compétences dévolues à ces microstructures, lesquelles *« […] vise[nt] par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies […] [et] exerce[nt] également une mission d'éducation, de protection et de surveillance à l'égard des mineurs qui leur sont confiés »*[67]. *Il appartient aux professionnels désormais statutairement dénommés « permanents de lieux de vie », « […] dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté »*[68], d'organiser et de mettre en œuvre ces missions. Le législateur fixe le taux d'encadrement à un accueillant pour trois accueillis, mineurs ou majeurs, lesquels peuvent être trois au minimum et sept au maximum, sauf dérogation pouvant porter leur nombre à dix, sous réserve qu'ils soient répartis dans deux unités de vie individualisées respectant chacune à la fois la limite de sept personnes et, pour l'ensemble, la capacité globale de dix personnes. Ce décret va confirmer deux des principales spécificités des lieux : les lieux n'apparaissent pas au nombre des ESSMS soumis au schéma d'organisation départementaux et les personnes physiques ou morales qui leur orientent des personnes peuvent être extérieures aux départements d'implantation de ces mêmes LVA.

En contrepoint du référentiel d'autoévaluation élaboré à la veille de la promulgation de la loi de 2002 par et pour les praticiens de LVA affiliés au GERPLA – évoqué un peu plus haut – le GILVA fait paraître en **décembre 2005** un document intitulé *Guide d'évaluation des lieux de vie et d'accueil.* Un support pour la conduite de l'autorisation, l'accompagnement [et] le contrôle. Les responsables de LVA ne tardent pas à en dénoncer *« […] la destination de nature instrumentale […] [qui] logiquement se retrouve dans sa structuration »* et regrettent que le terme « évaluation » ait été retenu pour qualifier ce qui selon eux s'apparente davantage à *« […] [une] commande des représentants des collectivités territoriales auprès des LVA »*[69] : ainsi les différents critères et indicateurs consignés ne se définissent-ils qu'en rapport à des *« effets recherchés »*, dotant finalement ce guide d'un objectif de contrôle bien plus que d'une dimension d'évaluation.

Le **7 avril 2006** paraît le décret n°2006-422 relatif à la gestion budgétaire, comptable, financière et aux modalités de financement et de tarification des ESSMS et des LVA. La démarche politique de travail en commun portée depuis 1994 par la DGAS n'ayant pas été poursuivie, seuls le GILVA animé par Lionel Brunet et la

64 • *« […] nous pensons que ce qui domine la structure relationnelle de l'enfant autiste avec sa famille est un rapport « fusionnel vital » et que tout changement qui intervient dans cette relation se manifeste d'une manière dramatique tant pour l'enfant que pour ses parents. L'enfant et les parents ont subi l'angoisse de la séparation, il s'agit maintenant de la revivre en pouvant l'agir et la verbaliser. Ceci dans le cadre d'un court placement (généralement trois semaines) en séjour dit de rupture pour l'enfant pendant que les parents ont la possibilité d'élaborer la détresse de séparation (avec le thérapeute de l'institution d'origine ou un psychanalyste en ville) ».* Dans Ardon, P. et Ardon, M.-F. (1980). Des alternatives d'accueil en psychiatrie infantile. *Transitions,* 2, p.6.

65 • https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/toute-une-vie/le-pere-michel-jaouen-1920-2016-demerdez-vous-pour-etre-heureux-6708208 (consulté le 20/09/2025).

66 • Décret n°2004-1444 du 23 décembre 2004 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et lieux d'accueil mentionnés au titre III de l'article L.312-1 du CASF.

67 • https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006178403/2018-04-10 (consulté le 20/09/2025).

68 • *Ibid.*

69 • Combes, B. et Rapin, D. (2008, 01 janvier), *Op. cit.*, p.113.

toute nouvelle FNLV ont été consultés pour la formulation de l'article 29 de ce décret. Ainsi les autres groupements de LVA ne sont-ils pas conviés à la réflexion, et ce malgré *« […] [les nombreuses compétences acquises] par leur expérience et l'avancement de leur pensée notamment juridique »*[70]. Déplorant *« […] un certain nombre de dispositions tout à la fois contraires aux engagements pris et à la nature de l'activité poursuivie en même temps qu'aux prévisions législatives »*[71], les acteurs de FASTE Sud-Aveyron puis du GERPLA déposent, deux mois plus tard – soit les **1er et 5 juin 2006** – un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État demandant l'annulation de l'article 29. Sur la forme, les textes légaux cités en référence ne concernent pas les LVA ; sur le fond, en fixant un tarif prédéterminé indexé sur le SMIC horaire – qui dès lors ne peut plus s'ajuster à la complexité des situations d'accueil et à la nature des réponses éducatives formulées – le législateur tend *« […] non sans habileté formelle »*[72] à assimiler les LVA aux ESSMS, ce qu'ils ne sont pas au regard de la loi. *« […] Notre recours au droit, à ce niveau, a été pour nous une expérience du rapport au politique nettement différente de celle connue dans les milieux éducatifs classiques et, en tout cas, des autres LVA, beaucoup plus orientés vers le combat politique sur le mode idéologique que sur celui de l'expérience au quotidien »* analysera le président de FASTE Alain Souchay, avant d'ajouter que *« […] le fameux « vivre-avec », maxime de la nature des lieux d'accueil à une époque, était devenu davantage un slogan qu'une réalité travaillée par la clinique et la reconnaissance juridique. Cette omission – plus encore cette occultation – a été la source d'une incapacité à comprendre ce qu'est une place citoyenne et une identité sociale dans le champ social aujourd'hui »*[73].

Yves Frouin

FIN … toujours pas !

70 • Souchay, A. (2013, avril). *Op.cit.*, p.114.
71 • Belorgey, J.-M. (2017, avril). *Quel financement pour les lieux de vie et d'accueil ? Journal du Droit des Jeunes*, 364-365, p.24.
72 • Souchay, A. (2013, avril). *Op.cit.*, p.114.
73 • *Ibid.*, pp.114-115.w

UNE JOURNÉE À DESTINATION DES PORTEUR.EUSES DE PROJETS

Comme lors de chaque rencontre annuelle, un temps de travail est dédié aux porteur.euses de projets afin de répondre à leurs questions ou, en l'absence de celleux-ci, de pouvoir exposer collectivement les préoccupations de certains lieux de vie, en lien avec leur actualité, et de faire en sorte que des réponses puissent être apportées, des pistes ouvertes, des situations dédramatisées.

C'est l'occasion de rappeler certains textes de lois fondamentaux et de s'y référer pour éclaircir telle ou telle situation. C'est également une opportunité pour mieux se connaître et éprouver la grande diversité de nos lieux, en même temps que goûter les démarches éducatives, thérapeutiques et éthiques qui nous rassemblent.

Trois groupes se sont formés, abordant tous les mêmes grands thèmes de cette journée dédiée aux porteur·euses de projets : autorisation, tarification, contrôle. L'article qui suit rend compte des discussions qui se sont déroulées dans les différents groupes, grâce aux notes prises par des participant·es de chacun d'entre eux.

◇◇◇◇◇◇◇

Atelier 1

Cet atelier s'est retrouvé sans porteur.euse de projet présent.e. L'objectif retenu a donc été de faire part de nos expériences autour de thématiques validées par le groupe et correspondant aux préoccupations de chacun.e.

Question 1 : *Les appartements semi-autonomes et les autorisations qui y sont liées.*

Dans un premier temps, une problématique rencontrée avec le département de l'Aveyron est évoquée : celle de certain.es jeunes majeur.es qui sont initialement accompagné.es dans des appartements en semi-autonomie. Une interdiction provenant du département est actuellement à l'ordre du jour sur ce point là, ce dernier arguant que ce fonctionnement ne rentre pas dans le cadre légal des pratiques d'un LVA. La raison invoquée est le fait que les jeunes doivent être accueilli.es au sein du LVA pour y rester. Le département part donc du principe que ce type de dispositif sort du cadre légal.
De plus, il y a peu d'ouverture dans les négociations ; l'objectif semble être d'orienter la situation des jeunes le plus vite possible vers des dispositifs de droit commun, pour récupérer des places disponibles dans les LVA.

Existe t-il des LVA qui pratiquent ce type d'accompagnement (appartements semi-autonomes) ?

Plusieurs témoignages d'autres LVA sur le sujet :

- Un LVA a le droit, au cas par cas, d'accueillir un.e jeune majeur.e en appartement mais la condition serait que le département fasse une visite de « sécurité » à chaque fois.
- Un LVA pratique ce fonctionnement avec des appartements en semi-autonomie, plus des suivis d'autres jeunes en FJT[1] ou appartements avec bailleur. Pour le moment, il n'y a pas de difficulté jusqu'à 21 ans.
- Deux jeunes de 16 ans d'un LVA bénéficient d'un accompagnement en autonomie à 20 km du LVA (dans l'Allier). Il n'y a pas d'empêchement particulier pour cette pratique.
- Un LVA, ayant une autorisation pour 4 places internes initialement, souhaiterait ouvrir 3 places en externe.

Concernant la problématique abordée plus haut, plusieurs remarques sont faites :

- Le seul argument pointé par le département est le cadre légal : « le.a jeune est censé.e résider de façon permanente sur le LVA ». Mais il s'agit d'une interprétation restrictive de la loi 316-1, le fait d'habiter dans le lieu habituel ne constituant pas une assignation à résidence.
- C'est le département de l'Aveyron qui semble être dans cette tendance là (de refuser les pratiques d'appartements en semi-autonomie). Il n'y a donc pas qu'un seul cas isolé dans ce département, et cet argument pourrait avoir tendance à se généraliser dans d'autres départements.

1 • Foyer de jeunes travailleurs.

◆ Préconisation : un courrier a été rédigé par Faste Sud-Aveyron pour répondre au département afin de s'élever contre la procédure. Il y a ainsi une possibilité de reprendre ce courrier pour formuler une réponse aux départements dans ce type de cas.
◆ Il est également important de reprendre leurs dires pour construire son argumentaire. Exemple : vous nous avez autorisé.es pour 7 jeunes, jusqu'à 21 ans.
◆ Autre point important : quand on travaille exclusivement avec le département qui autorise, on est sous pression. Il est donc conseillé de s'ouvrir au maximum vers d'autres départements. Il convient de ne pas se soumettre aux demandes des départements qui disent : « on vous autorise 4 places si vous prenez exclusivement des jeunes de notre département ».
◆ En ce qui concerne le LVA avec les 4 places internes et la volonté d'ouvrir 3 places en externe, il sera important de vérifier combien de jeunes sont spécifié.es dans l'autorisation. S'il s'agit d'une autorisation pour 7 jeunes, alors cela doit être possible selon les mêmes arguments cités ci-dessus.

Question 2 : *Dans le cadre d'un projet de déménagement d'un LVA pour un accroissement d'activité, y a-t-il une obligation de passer en ERP[2], avec le respect des normes qui y sont associées ?*

◆ En effet, à partir de 7 jeunes mineur.es le bâtiment doit être aux normes ERP (ce n'est par exemple pas le cas pour 1 majeur.e et 6 mineur.es).
◆ La procédure pour un déménagement, c'est d'avertir le département qui doit venir vérifier que le projet correspond à l'autorisation délivrée.
◆ Un déménagement est une démarche reposant sur un nouveau projet, qui peut presque être considéré comme relevant d'une nouvelle demande d'autorisation.

◆ Pour avoir la liste des équipements de sécurité nécessaires pour être aux normes ERP, il s'agira de consulter sur internet l'EP8, catégorie 5 (la plus basse) pour les LVA. Il est important de vérifier de très près ce à quoi on est contraint.es par rapport à ce qui est demandé par le département.
◆ La mairie doit aussi mettre son tampon sur le projet. Elle valide les conditions techniques.

Question 3 : *Les procédures d'évaluation externe et de contrôle*

Un LVA ayant récemment vécu l'évaluation externe témoigne de la très grosse charge de travail et du coût élevé (10 000 euros entre l'accompagnement et le paiement de l'évaluation) que cela a représenté, tout cela non pris en charge par le département. Un autre LVA a décidé de passer l'évaluation externe sans préparation et n'a pas encore connaissance des retombées de celle-ci.

◆ Dans l'état actuel des choses, l'évaluation externe pour les LVA est bien obligatoire. Dans le cadre officiel, c'est l'autorisant qui donne la date de l'évaluation. Il n'y a plus d'évaluation interne, mais une évaluation externe tous les 5 ans.
◆ Cette évaluation ressemble étrangement à une « réautorisation » ; elle risque de remettre en question notre autorisation. Il est donc nécessaire de rester vigilant.es sur ce point.
◆ Notre posture : nous ne sommes pas contre l'évaluation mais nous souhaitons qu'elle soit pertinente vis-à-vis de notre fonctionnement.
◆ Dernière avancée de l'HAS[3] : il y a une concertation avec la direction au ministère pour étudier les procédures pour les LVA. En effet, il n'y a actuellement aucun protocole spécifique aux LVA dans l'éva-

2 • Établissement recevant du public.
3 • Haute Autorité de santé.

luation externe : dans tous les protocoles proposés, la catégorie LVA n'est jamais mentionnée.

◆ Les modalités d'évaluation sont totalement déconnectées de nos réalités. De plus, nous n'avons pas les moyens financiers d'une MECS[4].

Question 4 : ***Existe-t-il d'autres LVA qui fonctionnent sans permanent.es résident.es ?***

Dans la définition des LVA, il y a une obligation de résider. Cela ne veut pas dire résider toutes les nuits sur le lieu.

Question 5 : ***Par rapport au contrôle, existe-t-il d'autres choses sur lesquelles les LVA peuvent être contrôlés, mises à part les évaluations externes ? À quoi les LVA peuvent-ils être soumis ?***

Le département peut contrôler un LVA comme il le souhaite, de manière inopinée (n'importe quand) ou annoncée.

Une personne dont le LVA est considéré comme son domicile a la possibilité de refuser ce contrôle en disant que c'est chez elle ; en opposant l'argument qu'il s'agit d'un domicile privé et que la personne ne s'est pas annoncée.

Mais cela dépend de la situation, ce n'est pas forcément un avantage de refuser le contrôle inopiné car iels pourront revenir.

Le contrôle peut porter sur n'importe quoi. À la fin, il y a un procès verbal à signer, puis un compte-rendu est envoyé. Il est possible d'apporter une réponse à ce compte-rendu. Enfin, les résultats définitifs tombent, pouvant entraîner jusqu'à la fermeture de la structure.

Il faut savoir qu'un LVA n'est pas habilité à délivrer des soins. Il a cependant toujours été défendu qu'un LVA avait des effets thérapeutiques.

Question 6 : ***Au sujet de la tarification, est-ce que tout le monde a fait sa demande d'arrêté de tarification ? Celle-ci doit être faite à l'ouverture du lieu, puis tous les trois ans, avec la présentation du nouveau budget prévisionnel.***

Si on considère que le décret de 2013 est applicable (ce qui n'est pas la posture de tous les LVA), alors l'année de son autorisation, puis tous les 3 ans, le LVA doit demander au département qui l'a autorisé un arrêté de tarification, qui est ainsi valable pour trois ans.
L'arrêté de tarification est indépendant de l'arrêté d'autorisation.

◇◇◇◇◇◇◇

Atelier 2

Nous étions une vingtaine de personnes présentes, avec au final très peu de porteurs de projets présents dans ce groupe. Il nous est apparu important de tous nous présenter, ce qui fut fait par un tour de parole de l'assemblée qui a nécessité un temps conséquent, afin que chacun puisse s'exprimer. Cela a montré encore une fois la grande disparité de nos structures et la grande richesse du collectif.

Céline inaugure l'exercice. Elle vient de ***Tentative***, un lieu de vie dans le Gard qui existe depuis plus de 20 ans et accueille des adultes autistes. C'est pour elle ses 3e rencontres du GERPLA.

Fabrice est un moniteur-éducateur qui découvre les LVA, puisqu'il vient d'intégrer le ***Mont-Joint***, qui nous accueille pour ces journées. Il a exercé divers métiers, dont celui de surveillant pénitentiaire durant 12 années.

4 • Maison d'enfants à caractère social.

Milena est fondatrice du LVA ***La ferme aux animaux*** dans l'Allier. Ce lieu a la particularité de fonctionner en SCOP (Société coopérative et participative). Ce LVA, qui est aussi une ferme pédagogique, accueille des jeunes de 6 à 18 ans, avec une possibilité de contrat jeune majeur renouvelable jusqu'à 21 ans. Tous les jeunes sont scolarisés.

Sarou, bien connu des Gerplaïens, représente ***La Feina***, un lieu dans le Cantal qui accueille depuis 2020, essentiellement des adolescents, et qui fonctionne sans autorisation d'ouverture, mais avec le label Accueil Paysan et l'agrément Jeunesse et Sport.

Julien est assistant-permanent à ***Regain***, LVA tout d'abord, mais aussi lieu de rencontre parents/enfants, notamment sur des week-ends, pour pouvoir les réunir. Depuis février 2025, ce lieu accueille 6 pré/adolescents de 13 à 16 ans, du fait d'une restriction par le département du nombre de places.

Ophélie vient de Bretagne et travaille actuellement au LVA ***Duo Solidarité*** qui nous a accueilli pour les rencontres de l'an passé. Elle est porteuse de projet, dans le sens où elle voudrait ouvrir un LVA pour des petits.

Gaëlle est porteuse de projet dans l'Allier, pour accueillir des jeunes incasables et les préparer à affronter la majorité. Elle envisage de se structurer en SCIC[5]. Elle a déjà travaillé en institution.

Gaëtan accompagne Gaëlle dans sa démarche, avec une approche centrée sur les ressources humaines, tirée de ses propres compétences.

Thierry est un éducateur-voyageur du LVA ***Les quatre chemins*** dans le Puy-de-Dôme qui accueille des adolescents dits « cas complexes » avec une autorisation pour 4 places dans les murs pour des 14-18 ans et 2 places externalisées pour de la semi-autonomie ou une intégration sur des séjours/voyages. Bien que les jeunes soient placés par l'Aide sociale à l'enfance, ce lieu a fait le choix de recruter parmi les sept membres de l'équipe une psychologue clinicienne et a ouvert un poste et demi d'infirmier psychiatrique. Ce lieu est ouvert depuis 2018 et fonctionne en SCOP avec deux co-gérants. Il développe un travail clinique important et mène de front un travail de recherche et de publication.

Frédéric s'inspire de Regain et de Louise. Son parcours l'a conduit à démarrer comme aide médico-psychologique, avant de devenir éducateur spécialisé, puis chef de service, et de passer le CAFERUIS[6]. Il découvre à présent les Lieux de vie. Il a pour objectif d'apporter des bulles d'oxygène aux familles.

Sheerazade vient du Lot et du LVA ***Le Cap***, ouvert depuis deux ans et demi, qui a pour devise : « Créer, Accompagner et Partager ». Elle a commencé comme animatrice, a passé un brevet d'état d'escalade. Elle a alors fait des remplacements dans des Maisons d'Enfants à Caractère Social et des Maisons d'Accueil Spécialisées, puis a travaillé 14 années en Hôpital psychiatrique, avant d'œuvrer durant deux années pour la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le confinement l'a conduite alors vers les Lieux de vie, pour travailler avec des jeunes déscolarisés de 14 à 21 ans, au nombre de 6, avec 4 autres salariés, dans le cadre d'une remobilisation à travers des chantiers et la signature de conventions de stage.

5 • Société coopérative d'intérêt collectif.
6 • Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

Catherine vient du LVA ***La fermette Marillac***, qui a 40 années d'existence mais qui a traversé des périodes de tourment. L'accueil est transversal, de 14 à 21 ans, avec l'idée de travailler la mixité sur tous les points, dans la perspective d'expérimenter le plus possible la normalité de la vie. L'hétérogénéité est donc recherchée et volontaire. Actuellement, il semble nécessaire de reconstruire le projet et d'en prévoir une extension.

⁑

Étienne représente le LVA ***Bentenac***, dans l'Hérault, existant depuis 42 ans, qui recherche et favorise également l'hétérogénéité, et fonctionne actuellement avec 5 permanents et 5 jeunes. La transmission y a été effective et chacun représente aujourd'hui une bulle de responsabilité. Il s'agit de l'association de plusieurs pôles, avec l'accueil de jour (via l'ARS[7]), mais également du maraîchage bio, avec une économie circulaire entre les pôles. Sur ce lieu, il y a mutualisation des moyens.

⁑

Thibault vient du monde de l'animation. Il travaille sur une petite unité dans le Morvan, en Saône et Loire.

⁑

Guillaume s'occupe d'un LVA dans l'Essonne qui s'appelle ***7 Vies***, pour des adolescents de 13 à 18 ans avec des problèmes psy, pour un total 7 ou 8 places. Ce lieu est ouvert depuis 2 ans et les accompagnants sont au nombre de 8. Le LVA compte une maison et un appartement extérieur. Le projet était déjà existant sous le nom de « Second Souffle », une structure qui adhérait au réseau OSER[8].

⁑

François est en retraite aujourd'hui mais a co-dirigé le LVA ***Pollen*** dans l'Yonne, à côté de Sens, qui accueille actuellement 10 mineurs isolés.

⁑

Julia fait son retour dans la sphère des LVA après 2 années de break ; elle a travaillé dernièrement au LVA ***Le Roucous*** et avait également habité et travaillé à ***La Feina.***

Cette diversité de lieux, de pratiques, d'expériences, d'innovations, amène tout un lot de questions qui viennent succéder à ces présentations nécessaires. Une première question est alors posée : comment peut-on fonctionner sans être autorisé ? Pour le lieu La Feina, c'est juste un moyen différent d'accueillir, par le biais de conventions établies directement avec d'autres établissements, sans passer par le département qui refuse de délivrer cette autorisation. Il y a quelque chose de l'ordre d'une impossibilité politique dans cette décision du département. Mais le réseau de connaissances, notamment au sein du GERPLA, permet de conventionner. La Feina possède le label Accueil Paysan et il y a aussi la possibilité de passer par l'agrément Jeunesse et Sport. Mais depuis la Loi Tacquet, on ne peut pas accueillir plus de deux mois consécutifs sous ces statuts.
François précise que les LVA sortent du schéma départemental et que ceux-ci possèdent donc une autonomie d'accueil. Il y a également une réalité légale qui permet aux LVA de travailler avec tous les départements du territoire. Cependant, la pression exercée est forte et c'est une situation de lutte permanente. Une dérogation (par exemple pour une extension) ne fonctionne que si le département d'autorisation la valide.

Ophélie précise son projet pour les membres de l'atelier : elle voudrait être famille d'accueil et ouvrir un LVA pour des enfants de 3 à 10-12 ans. Elle souhaiterait mélanger des publics ASE et du monde du Handicap dans une volonté de brassage revendiquée. On sent que son projet n'est pas vraiment abouti, ce qui amène de nouvelles questions. En effet, il convient de bien s'interroger sur cette volonté de mixité dans les profils des accueillis et de bien la définir en amont. Il faut se sonder sur ce qui peut ne pas rendre à l'aise dans tel ou tel accueil, se demander pour qui cette mixité est souhaitable : pour soi, pour les accueillis ? L'hétérogénéité peut se révéler compliquée sur le terrain.

7 • Agence régionale de santé.
8 • Organisateurs de séjours éducatifs dits de rupture.

Sur ce sujet, Catherine rappelle que son lieu était à l'origine une communauté religieuse qui accueillait des personnes depuis le berceau jusqu'à un âge avancé. Pour Milena, il faut penser surtout aux jeunes qu'on accueille et à ce qui va bousculer leur quotidienneté ; il s'agit donc de bien s'interroger sur son projet. Claude Sigala parlait lui de l'hétérogénéité comme d'un accueil anti-morcellement. Étienne évoque la possibilité de monter deux projets dissociés dans un même lieu d'accueil, par exemple des jeunes de 12 à 18 ans d'un côté et des jeunes majeurs jusqu'à 24 ans de l'autre.

C'est Gaëlle qui poursuit et vient définir un peu plus son projet, tout en avouant qu'elle se sent bloquée. Elle souhaiterait une gouvernance collective, une structure démocratique dans laquelle les adolescents pourraient être impliqués. Elle pressent que cela comporte des risques importants et se questionne sur le temps pour atteindre le remplissage de sa structure après le lancement du projet. Guillaume ajoute qu'il est difficile d'éprouver le temps réel de l'engagement des jeunes. On ne peut pas déterminer à l'avance quelle sera leur temporalité. Il précise qu'il est possible d'avoir un collège d'usagers au sein d'une SCIC par exemple.

Arrive alors la question de la permanence, toujours en évoquant en toile de fond le projet de Gaëlle. À Tentative, les modalités du début ont été modifiées, puisque désormais il n'y a plus qu'un seul accompagnant la nuit et personne n'habite véritablement sur le lieu. Il n'y a donc plus de vrais permanents.
François rappelle le cadre législatif qui définit un permanent de LVA : si je passe deux nuits sur le lieu, je suis considéré comme permanent. Pour ce point, il faut rappeler qu'il y a une différence entre être là et ne pas être là. Si l'enfant est certain de trouver la bonne personne, cela change les choses pour lui. On peut aussi fonctionner de façon plus légère dans certains cas.

Sarou s'estime plus modéré dans cette réflexion, car la question de la permanence a évolué au fil du temps, parfois au sein d'un même lieu. Désormais, plusieurs modèles existent et tous peuvent avoir leur intérêt, à condition de penser le projet dans l'intérêt des accueillis et

avec une vraie réflexion sur le collectif accueillant, sur ses valeurs, ses engagements, ses capacités propres. Là encore il convient de se poser la question : « Que suis-je prêt à faire et à assumer ? » Il ne faut pas minimiser le fait qu'habiter au quotidien sur un lien d'accueil et vivre tout le temps avec des jeunes, c'est complexe.

Étienne mentionne le risque d'appropriation du projet lorsqu'on crée une structure avec une idée bien précise et qu'on cherche ensuite à monter une équipe pour se joindre à l'aventure. Certainement que des gens vont adorer le projet, mais il va falloir également faire venir des gens qui n'ont pas participé à sa construction. Et cela peut s'avérer compliqué de prendre en main un projet si on n'a pas participé à sa création ni à son élaboration. À cela Gaëlle répond que son projet n'est pas figé, qu'il s'agit plutôt d'un idéal vers lequel tendre. Mais elle reconnaît peiner à trouver des partenaires.
Guillaume la questionne alors : « Comment va-t-on prendre connaissance de ton projet si tu le gardes pour toi ? Il faut absolument que tu en parles. »
En partant de cette problématique du recrutement, le constat est fait que tous les LVA ont actuellement des difficultés sur ce point.

Thibaut termine cette discussion en évoquant son expérience sur des colonies de vacances, où il faut produire un projet pédagogique. Normalement, on doit le construire avec son équipe, mais il faut d'abord le présenter et on ne recrute qu'ensuite. Il y a là une sorte d'incohérence, puisqu'on demande à des personnes d'adhérer à un projet qui a déjà été réfléchi au lieu de le coconstruire. Il précise également qu'il existe une opportunité de recrutement en se tournant vers des personnes qui sortent de BPJEPS[9].

Une forme de conclusion viendra ponctuer la séance : avec l'ASE, c'est le pot de terre contre le pot de fer ! Mais ne devrait-on pas inverser l'équation : évider le pot de taire par le pot de faire ?

◇◇◇◇◇◇◇

9 • Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

Atelier 3

Dans cet atelier, les questions étaient variées, elles reposaient entre autres sur le vécu des contrôles et/ou évaluations par les divers LVA présents.

Le constat général est que l'intrusion des évaluateurs et leur manque de capacité à mesurer la non-applicabilité de leur outil dans le cadre des LVA sont des facteurs criants.

Les effets d'annonce de l'évaluation entraînent une crainte de fermeture, chacun s'inquiétant des critères évalués, qui ne correspondent pas aux réalités de travail des LVA.
Est souligné l'écart entre les positionnements à tenir face à cette demande, qui implique de fait une inscription forcée dans des schémas propres aux ESSMS[10], dont on le rappelle les LVA ne font pas partie.

Certains ont fait le choix de se préparer en amont de l'évaluation formelle avec l'aide d'évaluateurs, se soumettant donc aux critères exigés, et ne réfutent pas l'idée de participer ainsi aux attentes du schéma départemental.

Pour d'autres, abdiquer en ce sens revient à perdre les valeurs éthiques et politiques des LVA à l'origine de leur création, et à être assimilés à des lieux qui utilisent la dénomination LVA pour contourner certaines exigences du code du travail, en étant en réalité de petites unités annexées à de grosses structures (ESSMS) affiliées au schéma départemental.

Être intégrés au schéma départemental signifie alors une soumission à une dotation globale, et/ou à une tarification autoritaire. De plus, pour certains départements, les places sont comptabilisées via des serveurs nouvellement créés et sont assujetties aux demandes d'accueil restrictives du département.

Dans cette situation, l'accueil diversifié et hors département se retrouverait attaqué. Certains départements ont d'ailleurs déjà commencé ces effets d'annonce en rappelant des adolescents placés hors département, pour des raisons tarifaires notamment, et ce bien que le placement soit efficient en termes d'apaisement pour les adolescents en question.

Au fil de ces échanges, qui suscitent controverse, il est retenu qu'il serait intéressant de partir des outils des évaluateurs pour dénoncer leur inadaptabilité aux LVA, et de pouvoir proposer ensuite un travail en concertation avec les lieux concernés, des évaluations en adéquation avec la réalité des LVA et ne dénaturant pas leurs choix politiques et éthiques.

Enfin, sont évoquées les questions de la tarification et de l'indépendance des LVA : comment garder cette marge de manœuvre, cette liberté d'entreprendre, propres aux prestataires de services et entrepreneurs que sont les LVA ?

Toutes ces questions demandent d'être mises au travail, avant que les politiques n'y apportent des réponses pour nous. C'est l'occasion d'interroger les liens entre les diverses fédérations et/ou associations en ce sens : GERPLA, FASTE, OSER, FLNV, Accueil Paysan.

Ce débat suscite beaucoup de passions mais nous nous quittons en nous accordant sur le fait de proposer lors du temps de coordination du samedi matin une commission qui travaillerait cette question d'une alliance entre les différents réseaux œuvrant pour la défense d'un artisanat du social.

◇◇◇◇◇◇◇

10 • Établissement ou service social ou médico-social.

L'APRÈS-LVA, ENTRE DÉMANTÈLEMENT DES DISPOSITIFS ET RECOMPOSITION DES LIENS

◇◇◇◇◇◇◇

Regards croisés sur la conférence de Pierrine Robin, à propos de son livre *« L'enfant de personne » – À l'épreuve du placement et de sa sortie*[1]

◇◇◇◇◇◇◇

#1

« Tu cherches quoi, toi, là ?

« Des chercheurs qui cherchent on en trouve, des chercheurs qui trouvent on en cherche », chantait le poète belge Julos Beaucarne, reprenant la célèbre formule d'un général non moins célèbre… Mais si trouver était bien la fonction de la recherche, peut-être alors faudrait-il les appeler des trouveurs, ces êtres d'exception ? Au mieux, il nous reste des trouvères, ce sont ceux qui dans leur recherche ouvrent des trous vers… ce qui n'est justement pas fini, ce qui va se poursuivre dans le temps. Parce que quel que soit le sujet, mais peut-être encore plus dans notre secteur médico-social, on a grand besoin parfois de ces trous d'air, qui nous ouvrent les portes conceptuelles et nous amènent à complexifier ce qui n'est jamais simple et ne va certainement pas de soi.

C'est par ces mots en forme de leitmotiv : « Ne pas créer des connaissances seules, mais avec les gens de terrain » que Pierrine Robin, enseignante-chercheuse à l'UPEC[2], démarre sa conférence-débat, aux journées 2025 du GERPLA. Ils venaient ici résumer cette recherche particulière, initiée en 2012, et qui voulait examiner le devenir des enfants placés sortant des dispositifs. Il s'agissait d'appréhender s'il s'exerçait une continuité ou au contraire s'il y avait rupture. Ces jeunes se retrouvent-ils décrochant, se sentent-ils démunis dans une temporalité brutale ? Il s'agissait de produire une étude qualitative en y associant les jeunes.

Cette sortie d'un dispositif constitue avant tout un passage, qui doit être un temps exploratoire pour acquérir un statut d'adulte et une autono-

1 • *« L'enfant de personne » - À l'épreuve du placement et de sa sortie*, P. Robin, 2020, éd. Champ Social.
2 • Université Paris Est Créteil.

mie financière, qui peut être réelle à l'âge moyen de 25 ans en France. Mais les jeunes se retrouvent sans support dans un temps resserré, la protection n'est plus effective et systématique, c'est désormais plus un accompagnement, lorsqu'il est accepté. Pour conduire cette recherche, il est donc nécessaire de s'adapter à de nouvelles règles, basées sur la rencontre et la quête d'une qualité efficiente dans celle-ci. Ainsi des affinités peuvent se créer, elles forment ou sculptent le regard, notamment par le partage de temps informels. Une relation particulière s'instaure avec Léo M., qui a fait de grandes études et énonce : « suis-je le gardien de mon frère ? »[3]. Il a la volonté de vouloir comprendre son parcours mais aussi celui des autres. Il incarne ce qu'on dénomme un transfuge de classe, au sens qu'en donne Pierre Bourdieu. Il réveille la question du passing[4], questionne le fait d'avoir une identité clivée. Se met en œuvre une recomposition identitaire, qui ne marque pas seulement une indépendance, mais va opérer un renouvellement du regard. Par quels moyens resserrer les liens et comprendre comment ces jeunes y parviennent eux-mêmes ?

De même il fallait analyser les frottements entre les différentes sphères de vie, identifier les parcours de vie et les usagers. La recherche supposait d'être en capacité de traduire des trajectoires individuelles, d'estimer les jeunes « responsables de leur parcours », même si celui-ci reste semé de toutes sortes d'embûches. Il s'agit là d'une épistémologie radicale, dans le souci de maintenir la diversité des regards.

Des études féministes montrent que les adultes ont tendance à porter un regard négatif sur les jeunes en se fixant sur ce qui fait symptôme. Or, il convient de créer des connaissances où les jeunes peuvent se reconnaître tels qu'ils se perçoivent. Il règne une certaine injustice épistémique qui jette le discrédit sur ce qui est énoncé par le public ciblé. Ainsi, faire émerger des connaissances permet de revendiquer ses droits. Il se développe alors une épistémologie post-coloniale, avec l'idée que l'on rompt avec la distance, que l'on est engagé volontaire et que l'on participe d'une émancipation sociale. L'enfant est appréhendé comme un autre, dans un mouvement de libération sociale. En effet, ces jeunes

ont vécu des expériences qui les ont au final politisés.

Ce contexte particulier de recherche, basé sur des rencontres « fortes » a conduit à une vigilance et une attention singulière sur ce qu'on pouvait produire en tant que chercheur, tant on pouvait se trouver en situation de vulnérabilité. La proposition de démocratiser la recherche en intervention sociale se trouvait encore confrontée à une hégémonie des savoirs, et associer les parents et les enfants constituait un point important pour en faire une vraie recherche collaborative. Il y avait une attente des institutions pour qu'émergent les paroles des jeunes, d'où le besoin de constituer une équipe plurielle de recherche. Ainsi 14 jeunes ont été réunis pour former un groupe de chercheurs pairs. L'enquête a été réalisée sous la forme de conversations, y compris informelles, nourries par le groupe. Cela s'est fait sous l'égide d'un compagnonnage assez fort.

Pour accéder à d'autres formes de récits, il fallait laisser aux jeunes un contrôle sur la recherche. Le constat est alors fait qu'ils vont reproduire un véritable processus démocratique par des relations horizontales. Ils amènent des questions qui n'ont jusqu'alors jamais été travaillées. C'est un véritable dispositif analytique participatif, puisqu'ils sont associés à l'analyse par une mise en commun. Par contre il n'y a pas eu d'écriture commune, car cela posait un problème de concentration qui n'a pas pu être dépassé. L'équipe de recherche « adulte » estime avoir certainement minoré leur vulnérabilité. L'écriture « fige » de toute évidence les propos énoncés de façon orale, ce qui n'est pas évident, et pourrait alors demander un autre regard, plus psychanalytique celui-là. Témoigner suppose d'avoir gardé une continuité de soi.

Les jeunes devenus chercheurs pairs avaient une expérience plutôt longue en protection de l'enfance,

3 • En référence à l'ouvrage éponyme de John Edgar Wideman.
4 • « Passer pour », notion apparue dans le contexte de la ségrégation raciale aux États-Unis pour désigner des personnes noires qui passaient ou se faisaient passer pour des personnes blanches. Notion élargie aujourd'hui à d'autres pans identitaires : classe, genre, religion, etc.

on peut dire que ce n'est pas n'importe qui qui s'engage. Cependant il y a eu une vigilance pour que le groupe soit diversifié. Ce travail a également été un support d'émancipation. Le fait, comme ce fut le cas ici, de se revendiquer positivement d'une identité, risque de les maintenir dans celle-ci. Il y a donc eu volonté de pluraliser le groupe sur la base d'une participation libre. Former ces jeunes sans les déformer, sans trop les professionnaliser.

La recherche s'est construite sur des récits dialogiques, entre le jeune et le chercheur, récits construits dans des connivences certaines. Il s'est ainsi fabriqué un grand récit mosaïque, dont la pluralité des voix a permis de comprendre les trous existants. Ces récits sont en clair-obscur, on y trouve parfois une idée puis son contraire, instaurant de possibles clivages. Ils sont également teintés d'ambivalence, car ils sont marqués par des traumatismes, à la fois oubli et impossible oubli. Ils ont permis une forme de dévoilement, mais pas non plus dans son entièreté. Le dialogue vient quand le traumatisme est revendiqué et remplace le discours organisé. Le récit est ainsi marqué par des incohérences, auxquelles il convient de faire face, mais qui sont hétérogènes.

◇◇◇◇◇◇◇

#2

L'accueil d'accord, mais après ?

Dans le monde de l'accueil social, le passé des jeunes accueilli·es est fouillé, analysé, mis au travail. Puis tout au long de leur accompagnement, on scrute, on consigne, on évalue leurs actes, leurs envies, leurs peurs, leurs colères, leurs projets. Et si on évoque parfois l'après, leur avenir, leur vie d'adultes, il est rare que cela devienne l'objet d'une recherche. Iels n'existent qu'en tant qu'enfants placé·es, à

la limite en tant que jeunes majeur·es sous contrat. Mais ensuite ? Que deviennent ces jeunes une fois leur accompagnement terminé ? Et comment le placement influence leur passage à l'âge adulte ?

C'est précisément le sujet que Pierrine Robin est venue aborder lors de sa conférence consacrée à la présentation de son livre. Cet ouvrage, fruit d'un travail de recherche collectif effectué entre 2012 et 2014 portant sur « les parcours de sortie de placement en protection de l'enfance en France[5] », s'est intéressé tout particulièrement à un des aspects de cette question, à savoir « les reconfigurations identitaires des jeunes placé·es à l'âge adulte[6] ». L'idée de cette recherche était d'essayer de comprendre comment les jeunes placé·es avaient vécu la transition entre le temps de l'accueil et leur vie d'adultes, et si ce passage avait constitué une rupture dans leur parcours ou si au contraire cela s'était opéré dans une forme de continuité avec leur accompagnement. Il s'agissait également de détecter les mécanismes qui avaient joué dans la construction identitaire de ces jeunes, de déterminer quels types de liens iels avaient développés au cours de leur histoire personnelle et comment ces différents types de liens avaient influencé non seulement leur expérience dans le cadre de leur placement, mais aussi leur vie une fois sorti·es du système d'accompagnement.

Afin de comprendre les remaniements identitaires des jeunes interrogé·es, trois moments distincts de leur parcours ont été étudiés : le temps de la socialisation familiale, celui de la socialisation supplétive, puis la sortie du dispositif.

Une démarche singulière

Pierrine Robin nous l'a expliqué dès le début de sa présentation : en se lançant dans ce projet, les chercheuses avaient pour objectif de travailler main dans la main avec d'ancien·nes jeunes placé·es pour mener une recherche collective.

L'équipe complète s'est composée

5 • *« L'enfant de personne » - À l'épreuve du placement et de sa sortie*, P. Robin, 2020, éd. Champ Social, p.9.
6 • *Ibid.*

de trois chercheuses, d'une praticienne-chercheuse et de quatorze jeunes (âgé·es de 18 à 30 ans) qui avaient connu le placement en protection de l'enfance sur une durée longue. Ces jeunes, devenu·es chercheur·euses pairs, ont ainsi contribué à cette étude au même titre que les chercheuses à l'origine du projet : de l'élaboration des questions à l'analyse et la présentation des résultats, en passant par la conduite des entretiens avec d'autres jeunes ayant eu un parcours de placement en protection de l'enfance.

Ayant connu elleux-mêmes le monde de l'accueil de l'intérieur, les chercheur·euses pairs possédaient une connaissance empirique des enjeux et difficultés qui ont trait au placement et à la fin d'un accompagnement, même sans le savoir, ou en tout cas sans avoir forcément posé des mots dessus. Il n'en reste pas moins qu'une recherche de ce type s'effectue dans un cadre bien précis et se doit de suivre des méthodes d'enquête et d'analyse qui répondent à certains critères. Les chercheuses à l'origine du projet ont donc dispensé plusieurs jours de formation aux chercheur·euses pairs pour leur permettre d'appréhender cette discipline qui leur était alors inconnue et d'acquérir quelques bases nécessaires pour mener à bien les entretiens.

Intégrer à une démarche de recherche des personnes concernées directement par la thématique abordée est une pratique peu courante dans le monde de la recherche puisqu'elle vient s'attaquer à un des principes fondateurs de la sociologie, à savoir la neutralité et l'objectivité supposées de l'enquêteur·trice. Mais il s'agissait précisément de confronter cette idée, en défendant non seulement le fait que l'objectivité de l'observateur·trice n'est qu'un mythe, mais également que la place particulière conférée à des chercheur·euses pairs est un atout.

Leur proximité avec le terrain d'enquête a donné lieu à des échanges plus riches, car un climat de confiance s'était créé avec les jeunes enquêté·es du fait du partage d'une expérience de vie similaire, et a permis une analyse plus fine des mécanismes en jeu, en évitant de tomber dans les pièges relatifs à cette distance qui sépare traditionnellement les chercheur·euses de leur terrain d'enquête.

Une analyse basée sur les liens

Les jeunes interrogé·es partagent certes une expérience commune, le fait d'avoir passé une partie, voire la majorité de leur enfance dans les circuits de la protection de l'enfance, mais leur passage à l'âge adulte et leurs trajectoires de vie se révèlent dans toute leur diversité à travers cette recherche. La manière de vivre le temps de l'accueil et la transition entre ce temps et la sortie des dispositifs varie énormément d'un·e jeune à l'autre.

De nombreux facteurs entrent en jeu dans la construction identitaire de ces jeunes tout au long de leur parcours, ce qui permet d'expliquer les différences de vécus non seulement du temps du placement, mais également lors de la transition à l'âge adulte. Parmi ces facteurs déterminants, on retrouve par exemple l'âge d'entrée dans le dispositif, le nombre de lieux d'accueil fréquentés, mais aussi le lien entretenu ou non avec la famille biologique, sans oublier le(s) trauma(s) et la façon dont leur histoire est mise en mots par et pour ces jeunes.

Chaque jeune et chaque expérience de vie est unique. Toutefois, au fil des entretiens et des récits de vie, des profils ont commencé à se dessiner, en fonction du type de liens développés au cours de la vie des jeunes interrogé·es.

Cette typologie basée sur le lien n'est pas sans rappeler les principes de la théorie de l'attachement. Cette théorie, formalisée par John Bowlby, s'appuie sur les types de liens que l'enfant crée et entretient avec ses figures d'attachement, tout particulièrement au cours des premières années de sa vie, pour expliquer son rapport à l'autre, ses mécanismes de réponse et de défense une fois adulte.[7]

Des liens noués, détachés ou suspendus

L'analyse des données de la recherche a permis d'établir trois catégories distinctes de liens : les liens noués, les liens détachés et les liens suspendus.

7 • Pour en savoir plus sur la théorie de l'attachement, vous pouvez vous référer à l'article qui y était consacré dans les Actes du GERPLA 2024, disponibles sur le site du GERPLA, rubrique « Informations », « Actes ». https://www.gerpla.fr

Les liens noués, entre continuité et désillusion.

Ce type de liens est généralement le résultat de placements survenus très tôt et stables, c'est-à-dire avec peu de lieux de placement différents. Ces liens sont pérennes et cumulables. Le passage à l'âge adulte constitue une forme de continuité, car celle-ci a été pensée dès l'enfance et parce que le lieu d'accueil n'a pas été perçu en opposition avec la famille d'origine. Dans ce cas-là, les jeunes restent à proximité du lieu d'accueil une fois adultes. Il peut aussi s'illustrer par des clivages, basés par exemple sur des questions d'orientation sexuelle ou de choix politiques, qui donnent lieu à un délitement progressif, dans une tentative pour les jeunes de renouer avec leur identité dans toute sa complexité, sans pour autant y parvenir complètement.

Les liens détachés, entre anticipation et précipitation.

Ce type de liens se forme à travers des ruptures répétées, à la suite desquelles il a été nécessaire pour le·a jeune de faire le deuil de sa famille d'origine et de l'enfant qu'iel se souvenait avoir été. Les jeunes qui ont ce profil-là sont des solitaires et ont généralement une attitude active dans leur parcours, qu'il s'agisse de solliciter de l'aide ou de s'investir dans le processus de sortie du dispositif, qu'iels l'aient anticipé ou qu'iels y aient été poussé·es. Les récits délivrés par ces jeunes au cours des entretiens sont souvent très longs et l'histoire telle qu'iels la racontent relève du récit initiatique.

Les liens suspendus, entre accompagnement et oubli.

Les jeunes aux liens suspendus sont des jeunes qui n'ont jamais trouvé de place. Leurs récits sont plus courts et souvent confus. Iels ont pu bénéficier de soutien sous différentes formes, mais non personnalisé. Leurs parcours ne s'inscrivent pas dans une forme de continuité, ils sont plus erratiques. Cette instabilité leur donne le sentiment de ne pouvoir compter sur personne d'autre que sur elleux-mêmes et l'aide qu'on a pu leur apporter est perçue comme aléatoire et non garantie. Ces jeunes sont généralement en situation de décrochage, n'ont pas pu construire de bases solides sur lesquelles s'appuyer

pour avancer dans la vie et réaliser leurs projets. Iels ont l'impression d'avoir été accompagné·es pour être ensuite lâché·es dans la nature.

D'une présence accrue à une absence subie

Quels que soient les profils des jeunes interrogé·es, toustes font état d'incohérences, tant dans la posture des adultes qui les ont accompagné·es que dans les injonctions sociétales à leur égard. Les jeunes qui se retrouvent dans les rouages de l'Aide sociale à l'enfance le savent : leur place est différente de celle des autres enfants qu'iels côtoient et on attend plus d'elleux que des autres. Iels n'ont pas la possibilité de compter sur leur famille comme les autres enfants et doivent compter principalement sur elleux-mêmes une fois adultes.

Dans un parcours d'accompagnement social, le temps de l'enfance est surinvesti : chaque événement, chaque pas, chaque choix est encadré, consigné et discuté entre professionnel·les. Les enfants placé·es sont désigné·es comme nécessitant protection, mais une fois arrivé·es à leur majorité, cette présence de chaque instant laisse place à l'absence totale d'entourage et de soutien. À leur sortie du dispositif, plus personne n'est là pour les aider, les conseiller, leur apporter du réconfort. Même pour les jeunes pour qui l'après a été bien préparé en amont, la transition est brutale et le droit à l'erreur réduit à néant.

On attend des jeunes placé·es qu'iels parviennent à l'indépendance dès leur majorité, ou tout au plus à la fin de leur contrat jeune majeur, soit bien plus tôt que la moyenne nationale. S'iels ne parviennent pas à l'autonomie tout de suite, aucun filet de protection n'est là pour les recueillir.

Parfois, leur seule solution est un retour en famille, celle-là même dont iels ont été retiré·es pour leur bien des années auparavant. Certain·es jeunes ont dû faire face à ces situations éminemment contradictoires : se voir refuser le contact avec leur famille d'origine au cours de leur placement, car jugée dysfonctionnelle et néfaste pour leur développement, puis effectuer un retour imposé dans cette même famille à 18 ans car aucune autre solution ne s'offrait à elleux.

On attend donc plus des jeunes placé·es que des autres, alors même que les situations qu'iels ont dû affronter au cours de leur parcours les ont privé·es de certaines ressources nécessaires et leur ont demandé d'affronter des obstacles supplémentaires. Pour les trois types de profils identifiés au cours de la recherche, même lorsqu'il est bien vécu, le passage à l'âge adulte est perçu comme une transition rapide et brutale.

Une identité à construire à travers l'accueil...

L'identité est un processus interne, subjectif, mais influencé par des facteurs externes tels que l'origine sociale, les discriminations subies, la sociabilisation dans l'enfance, etc. Les basculements et les épreuves vécues au sein de la famille d'origine, puis pendant le temps de l'accueil, ainsi que le moment charnière de la fin de l'accompagnement viennent rebattre les cartes à de nombreuses reprises dans la vie des jeunes placé·es et influencent leur vie adulte.

Des remaniements identitaires peuvent survenir d'une part dans leur environnement d'origine, qu'il s'agisse de déplacements (déménagements, migrations), de restructuration familiale ou de changement de place vis-à-vis des adultes et des autres enfants au sein de l'unité familiale dû au placement. D'autre part, des changements s'opèrent au sein des structures d'accueil, où les jeunes doivent subitement apprendre de nouvelles règles, de nouvelles façons de faire, trouver leur place dans un groupe déjà constitué. Une fois placé·es, les jeunes perdent tout support d'appartenance lié à leur cellule familiale originelle. Et dans les dispositifs d'accueil, iels comprennent que leur place est toujours incertaine, car réversible, et que leur statut peut changer du tout au tout en un instant. Plusieurs jeunes interrogé·es racontent par exemple la fin soudaine de leur placement au sein d'une famille d'accueil à l'arrivée d'un·e autre jeune avec un statut différent, ou au sein d'une structure d'accueil suite à des fugues ou des actes pour « tester les limites ». Ces revirements brutaux de situation font valser leurs repères et créent à nouveau de l'insécurité et une discontinuité dans leur histoire.

En outre, leurs liens avec leur famille d'origine étant distendus ou rompus, ces « enfants de personne » doivent se construire seul·es et ne peuvent créer de nouveaux liens qu'avec des professionnel·les du social. Cela façonne nécessairement un rapport à l'autre différent, puisqu'il s'agit d'essayer de faire famille mais sans affect, d'être accueilli·es contre salaire, avec l'arrêt possible de cet accueil du jour au lendemain.

...et à reconstruire une fois l'accueil terminé

Chaque changement d'environnement donne lieu à une reconfiguration des liens, et la sortie des dispositifs d'accueil n'échappe pas à cette règle. Selon le parcours d'accueil et selon comment l'après a été anticipé, préparé, le passage du statut d'enfant à celui d'adulte peut s'effectuer d'un coup, de façon brutale, avec la nécessité de se débrouiller seul·e très rapidement. Certain·es jeunes peuvent au contraire rester « bloqué·es » au stade d'enfant et ne pas parvenir à réaliser cette transition.

Dans tous les cas, iels perçoivent la différence de statut et de traitement vécue une fois le temps de l'accompagnement terminé. Enfants, on les considère comme des êtres à protéger, avec qui on cherche à créer un lien. Une fois adultes, iels deviennent des individus à insérer dans la société et il s'agit alors de délier ces liens créés auparavant.

Les jeunes passé·es par la case de l'aide sociale à l'enfance sont dans une perpétuelle recherche d'appartenance et une quête de place impossible. Ce travail de recherche a été une opportunité pour les jeunes interrogé·es de pouvoir se raconter, de donner un sens à leur histoire morcelée et de questionner leur passé, constitué de zones d'ombres et de reconfigurations multiples.

Conclusion

Cette recherche collective a permis de mettre en lumière l'influence que pouvaient avoir tant l'histoire familiale que le temps de l'accueil sur la construction identitaire des individus et leur fonctionnement à l'âge adulte. Quel que soit leur parcours, les jeunes placé·es traversent toustes des épreuves similaires au cours de leur vie, qui impactent cette construction. Pierrine

Robin en dénombre quatre dans son ouvrage.

La première est la difficulté de mettre des mots sur leur histoire, de pouvoir se raconter, tant cela peut les exposer à des conséquences néfastes dans l'interaction avec autrui (inconfort, rejet, exclusion). La deuxième difficulté concerne les questions de stigmatisation et de discrimination, qu'il s'agisse de critères comme la classe, la race, le genre, l'orientation sexuelle, ou du fait spécifique d'être un·e enfant placé·e. La troisième épreuve est liée au fait de se voir imposer une partie de leur identité : de la part des professionnel·les de l'accueil qui les extraient de leur milieu, les réassignent à leurs origines, les orientent de force ou les renvoient dans leur famille, mais aussi de la part de leurs familles qui les considèrent différemment une fois qu'iels sont sorti·es de la cellule familiale. Enfin, la quatrième épreuve touche à l'après, à la difficulté de conjuguer les différentes composantes d'un héritage complexe à la sortie des dispositifs d'accueil.

Pour finir, on peut noter que cette recherche a donné lieu à une pièce de théâtre, intitulée « J'ai pas le temps, je suis pas comme eux »[8], dans laquelle on peut retrouver ces trois types de liens incarnés par trois personnages différents : Malik, Léna et Cosmina. Il existe un document PDF en ligne[9] qui contient toutes les explications de la pièce, des personnages et de la démarche de ce projet, ainsi que des extraits.

◇◇◇◇◇◇◇

8 • *J'ai pas le temps, je suis pas comme eux,* V Dimicoli, création 2016.
9 • http://www.comedienation.fr/sites/default/files/DP J'AI PAS LTEMPS.pdf

« TÉMOINS PAS QUE RIEN… »

On peut se poser la question de l'efficience de proposer des témoignages de jeunes accueillis lors de rencontres telles que celles proposées annuellement par le GERPLA. Ne craint-on pas de produire ici un effet digne d'un plateau de télé-réalité, avec grandes émotions et reniflettes assurées, telles qu'on le déteste au final et qui délivre bien peu de contenu ? Ne risquait-on pas d'y voir se développer auto-congratulations et flatteries aux dépens d'une autre réalité de terrain ?

Tout pouvait être à craindre lorsque Aurélien s'est avancé sur « scène » pour prendre la parole. Certains d'entre nous se sont alors rendu compte que son visage leur était familier, puisqu'il était un de ces pirates « rouges » qui avaient déroulé leurs textes de rap de façon si entière l'an passé. C'est tout l'inverse qui s'est produit. « Pour qu'il se déplace et donc pour qu'il se dépasse, il faut que le gamin puisse se raconter. Il faut qu'il dévide sa vie, pas à pas, mot à mot, comme on va son chemin sur la croûte qui tremble et se meut, et se meut en tressautant »[1]. C'est un « art de faire » qui nous a été exposé dans « ces approches au sceau de l'humilité », qui « sont celles qui restituent le plus la complexité de ce « savoir qui ne se sait pas »[2], atteignant quelque chose d'une poétique trop souvent exclue »[3].

Aurélien donc, 18 ans, dix-huit années caractéristiques de ce que d'aucun dénomme « un parcours atypique », ce qualificatif qu'il emploie, mais qui l'interroge… Originaire de Russie, issu d'une famille sans argent et pour cette raison adopté à 3 ans, il ne garde pas de souvenir de l'orphelinat. Son parcours d'errances multiples débute avec sa mère, puisqu'il évoque déjà plusieurs allers-retours avant de s'installer en France. Rapidement, il va témoigner de la colère qui l'habite entièrement : *« Quand j'étais petit, je faisais que frapper, j'étais rempli de colère. Je savais pas d'où elle venait. On m'a dit que j'avais des troubles du comportement. C'était difficile avec ma mère, il y avait des violences. »*

Les évènements s'enchaînent bien vite pour Aurélien : *« À cause de mes crises, j'ai été placé dans un centre hospitalier à 9 ans. Là-bas, ça ne me plaisait pas. Je m'évadais souvent : c'est comme ça qu'ils disaient là-bas, évasion… Je démontais ma vitre et je me barrais. »*

Commence alors une vie de ruptures successives et de répétitions d'actes multiples que décrit Aurélien (hôpital, famille, foyers, bagarre sur bagarre, agression sur agression). *« Je reproduisais le même schéma partout »*, reconnaît-il, très lucide. La douleur affleure, mais tout en retenue et l'écoute de la salle se fait encore plus dense, les bruits externes se raréfient. *« Je faisais des allers-retours à l'hôpital. Ma mère me rabaissait, me disait que j'allais pas réussir. C'était trop négatif. »*

Le parcours se poursuit pour Aurélien, sa sortie de l'hôpital le conduit dans un foyer d'intérimaires, où il fait l'expérience d'un trop de liberté qui ne lui convient pas non plus, le gavage de matières ne peut pas recoudre les plaies, combler les manques, ce que n'ont visiblement pas encore compris bon nombre d'institutions œuvrant dans la protection de l'enfance. *« Ils nous achetaient tout ce qu'on demandait, on allait au resto, on pouvait faire ce qu'on voulait. C'était trop. Moi j'avais besoin qu'on me dise stop, qu'il y ait des limites. »* Aurélien enchaîne les crises, il se mutile et se retrouve de nouveau hospitalisé.

C'est au cœur de ce parcours chaotique et tortueux que vont apparaître les prémisses d'une solution, par l'évocation d'un séjour de remobilisation au Togo. Il s'agit de passer d'une succession de ruptures douloureuses subies à une rupture structurée, mise en formes. *« Il y avait un mois de préparation avant de partir. Quand tu arrives là-bas, t'es coupé de tout ce que tu connais. Tout s'arrête du jour au lendemain, pour faire un choc. »* Mais ce projet propo-

1 • *Fraudeur,* E. Savitzkaya, 2015, éd. De Minuit, p. 64.
2 • *Un savoir qui ne se sait pas,* M. Mannoni, 1985, éd. Denoël.
3 • *Le Labyrinthe éducatif,* J.-F.Gomez, 2014, éd. Presses Universitaires de Grenoble, p. 110.

sé et accepté échappe aux critères du voyage touristique, tout ne s'y déroule pas de façon si évidente. *« Au début, c'était pas facile. Je me suis même mutilé pour essayer de rentrer. Résultat : l'hôpital là-bas, faut pas y aller ! Ils m'ont fait des piqûres de sérum : la première fois ça rate, la deuxième, la troisième, la quatrième aussi et on te dit « t'inquiète, t'inquiète, ça va aller ! » Résultat : je suis ressorti défoncé »,* conclut Aurélien avec beaucoup d'humour.

L'expérience du séjour de rupture se place sous l'égide de la rencontre, souvent particulière, ce que là encore oublient, voire ignorent, trop souvent les institutionnels. Aurélien atteste sans chercher à la travestir de la réalité de son expérience, qu'il nous délivre ainsi : *« Sur place, j'ai rencontré mon « grand-frère », mon encadrant de là-bas. Les encadrants c'est des jeunes qui vivent sur place et qui ont aussi des problèmes. J'ai accroché direct avec Ibro. C'était la première fois que je créais un lien de confiance si fort, je lui ai dit « Ibro, moi je veux rester avec toi. » »*

Le cadre joue son rôle, ancré dans la culture togolaise, il permet que le séjour se passe bien et fasse passage. Aurélien l'exprime sans ambiguïté : *« J'ai retrouvé une place. Là-bas, faut dire bonjour aux voisins (sinon ils t'allument !). J'ai aussi découvert la boxe. Mes crises, je les ai canalisées comme ça. Ibro il faisait de la boxe , il m'a dit « t'as quelque chose que les autres n'ont pas. » »*

Les séjours de rupture s'inscrivent dans une temporalité, et celui d'Aurélien arrive à échéance. C'est donc un retour en France qu'il nous conte alors, retour trop rapide, l'expérience n'a pas eu le temps de s'enraciner durablement. Les lieux de vie n'offrent pas un idéal où tout va de soi et s'écoule sans heurts, les situations difficiles sont présentes, elles peuvent être énoncées et de ce fait, travaillées. *« Ça allait au début. Et puis après il y a eu beaucoup d'histoires sexuelles au sein du lieu de vie où j'étais. Ça a été découvert parce qu'un autre viol a eu lieu. Comme ça allait pas du tout, un éduc m'a demandé ce qu'il se passait en ce moment. Et là je me suis effondré. J'ai demandé un retour au Togo. »* C'est ce qu'arrive à dire à ce moment-là Aurélien, et qu'il nous redonne là, en toute transparence.

La souplesse est de mise dans les lieux de vie et d'accueil, les protocoles n'ont que valeur indicatrice, l'écoute de l'autre prédomine, la clinique a droit de cité, Aurélien a donc la possibilité de retourner au Togo pour y continuer son apprentissage personnel. *« J'ai repris la boxe et commencé la menuiserie. J'ai eu une période alcoolique et je fumais beaucoup de joints. Je m'enfonçais, je me suis même battu avec mon grand-frère. »* Le parcours se construit par l'expérience, les erreurs, les trébuchements amènent la prise de conscience, *« jusqu'au jour où je me suis demandé : est-ce que du positif, ça pourrait pas être mieux... ? »*

« Ne pas lâcher », « accueil inconditionnel », sont des termes qui sont mis en actes, qui créent le lien et surtout le consolident. *« Le lieu de vie Duo Solidarité m'a beaucoup aidé. Ils ont failli me virer plusieurs fois. Je suis resté grâce à la confiance et à la force de la confiance. À cette époque, j'avais plein de médicaments et ça me saoulait. J'ai commencé à ne plus les prendre en scred. En fait les éducs le voyaient et ils m'ont accompagné là-dedans. C'était OK pour eux, à condition que j'arrive à tenir une semaine sans qu'il n'y ait de problème. Moi je doutais, mais en fait j'ai été complimenté. »*

L'adulte en devenir est advenu ; Aurélien par la force et la clarté de sa parole en est l'exemple incarné. *« Maintenant, j'ai la liberté de vivre avec les idées claires, de faire mes propres choix, de réaliser mes propres projets, comme de venir au GERPLA et de faire des concerts. »*

Il conclut devant une assemblée médusée de professionnels, de quelques jeunes confiés présents, aux gorges serrées : *« Au début je disais que c'était grâce à eux, mais en fait c'est grâce à moi. »*

Les applaudissements, qui suivent le petit temps de silence immédiat, en disent long sur ce qui vient de traverser l'espace et le temps. Chapeau bas, l'artiste !

◇◇◇◇◇◇◇

À ceux qui viendraient relativiser ce témoignage en invoquant un éventuel manque de recul pour appréhender une stabilité effective, Divine allait apporter, de par ses 31 ans, un témoignage sans appel. D'emblée, elle pose sa maternité comme élément incontournable et fondateur. *« Je suis maman d'une petite princesse de 14 ans. »*

Les propos qui suivent exercent une forme de sidération, tant ils mettent à jour une réalité ancrée dans des successions de traumatismes qui nous interpellent dans nos statuts privilégiés, en dépit de nos parcours parfois erratiques. *« Je suis née au Congo, que j'ai dû quitter à l'âge de 4 ans avec ma maman à cause de la guerre. Mon père est mort à la guerre. Avec ma maman, on a marché du Congo jusqu'au Cameroun pour rejoindre mes grands-parents diplomates. Elle m'a laissée là-bas pour partir en France. J'ai été élevée par mes grands-parents pendant six années. À mes 9 ans, on m'a dit que j'allais rejoindre ma maman. On ne m'a pas demandé mon accord, parce qu'on pensait que je n'avais pas suffisamment de conscience pour prendre une décision. »*

Rupture affective, rupture culturelle, rupture générationnelle, tout résonne en ruptures, en blessures dans ces mots désormais délivrés du poids de celles-ci, affirmés d'une voix posée qui touche l'âme de beaucoup, cœur à cœur, accords des corps oubliant les décors, effet TV à jamais effacé devant les faits confiés… L'histoire se poursuit, les coins d'œil humides dans cette

fin de matinée. *« Quand je suis arrivée en France, maman était très froide. Je ressemblais trop à son défunt mari. J'ai caché la violence mais quand j'ai eu 12 ans, il y a eu un signalement. J'ai été placée direct. Là, c'était vraiment la guerre, de mes 12 à mes 16 ans. J'ai fait de nombreux foyers et énormément de centres psychiatriques. »*

Une extrême solitude vécue est ici délivrée sans artifice et ne peut qu'être éprouvée au plus profond de nos êtres, restaurant si cela est possible l'essence même de ce qu'on dénomme empathie. *« À partir du moment où je suis partie du Cameroun, je n'avais plus de lien. À 16 ans, j'étais en train de survivre, à errer dans les rues. Je ne voulais pas d'aide. J'ai fait 20 établissements en tout, je me faisais virer de partout. »*

D'un mot à l'autre, il en est un autre qui peut ici résonner d'une justesse exemplaire, ce qui est loin d'être toujours le cas. C'est celui de résilience, l'expression d'une prise de conscience d'une absolue nécessité d'être, autrement. *« Et un jour, je me suis dit « t'as eu une belle vie dans ton enfance ». J'ai eu envie de créer moi-même une petite bulle d'amour ; de faire un enfant. À ce moment-là, je vivais dans un squat, je m'alimentais mal. J'ai eu un déclic : « là, je pense que je suis prête ». La grossesse s'est bien passée et ma fille est née ; elle est adorable, elle s'appelle Illéna. »*
Mais parfois les changements sont difficiles à recevoir et à accepter pour ceux qui ont gravé les jugements, érigé les comportements identifiés comme marqueurs d'identité. *« J'avais une famille présente, c'était seulement avec ma maman que c'était difficile. C'était quand même compliqué, les établissements disaient non quand ils entendaient mon nom. »*

Une respiration, le public suspendu, une trouée d'espoir : *« Et puis, on m'a proposé d'intégrer le lieu de vie du Domamour en Normandie. »* Le nom résonne bien, un dôme d'amour, un don d'amour, c'est ce qui manque le plus dans cette vie, un don d'amour, un peu d'amour… Il nous a fallu happer l'air frais bien vite et le retenir longtemps car au final rien n'était assuré et la dramatique poursuivait son inexorable route.

« Trois semaines avant d'intégrer le lieu de vie, j'ai fait la fête toute la nuit. J'ai reçu une convocation de mon éducatrice, qui me dit de ne pas m'inquiéter quand je lui demande ce qu'il se passe. Et quand j'arrive au rendez-vous, il y a deux dames de la pouponnière, les gendarmes… J'ai compris. Pour eux, je mettais ma fille en danger. Alors ils me l'ont arrachée. J'allaitais mon enfant, elle était toute petite, elle avait trois mois. Je me retrouve toute seule dans la chambre d'hôtel, à vider mon lait, sans ma fille. Je suis restée forte et courageuse. J'ai retrouvé ma fille trois semaines plus tard. Je ne reconnaissais plus ma petite princesse, elle ne souriait plus. »

Rencontres, tout est histoire de rencontres. Au Domamour, c'est Benoît Omont, figure historique du GERPLA qui dira à Divine, soucieux de fixer la rencontre : « je sens qu'on va faire un long chemin ensemble ». Les mots d'accueil sont prononcés mais n'opèrent pas immédiatement : *« Je me suis dit : « qu'est-ce qu'il me veut ce vieux con ?! » »*

La chute arrive, pas de celles qui font tomber, mais de celles qui clôturent des épisodes traumatiques, celles qui ouvrent de nouveaux horizons, et il faut nous l'avouer, celles qui soulagent : *« Maintenant ça fait 15 ans et je suis toujours là-bas, on a créé un lien très* fort. *Je suis permanente du lieu de vie en tant qu'AES[4]. »*

Pour reprendre la thématique de ces rencontres sur l'après des lieux de vie, c'est bien un non-départ qui vient de se raconter. Sans doute les circonstances ont façonné cet accueil qui dure et perdure, le fait de rester n'est pas l'élément salvateur, Divine l'exprime sans ambage : *« Ce qui m'a sauvée, c'est l'amour. Benoît et Dominique m'ont rappelé mes grands-parents, la chaleur familiale. Un moment, j'étais prise de colère et Benoît m'a pris dans ses bras en me disant : « Calme-toi et prends. » Grâce à eux, j'ai pris confiance en moi et ma vie est devenue beaucoup plus digne qu'avant. »*

◇◇◇◇◇◇◇

Sarah vient clôturer ce temps de témoignages. Elle aussi a 18 ans, et ses propos continuent de nous travailler au plus profond de nos intimes, pourtant rompus aux sollicitations éprouvantes. *« J'ai été placée le 3 mai 2017, à l'âge de 9 ans. Ma mère souffrait de troubles bipolaires et de dépression. Tous mes autres frères et sœurs ont été placés avant moi. J'ai l'impression qu'on ne m'a pas laissé vivre mon enfance. »* Et elle pose alors simplement la question qui nous ébranle de nouveau : *« Pourquoi on m'a sacrifiée ? »* L'énoncé est fort, générant doutes et craintes pour la suite du récit.

C'est dans un lieu de vie de la Creuse que Sarah séjournera pendant huit ans, le LVA Namasté. Les comportements atypiques influent souvent sur les possibilités d'orientation scolaire. Le choix de la SEGPA[5] pour Sarah est un non-choix, c'est *« parce que je n'arrivais pas à me concentrer : je pensais trop à mes problèmes. »* Mais le placement en LVA opère, *« grâce au cadre du lieu de vie, aux éducs et aux profs qui croyaient en moi, je suis sortie de la SEGPA. J'ai repris confiance en moi grâce à ce LVA ».*

Son parcours et son évolution dans le système scolaire conduisent Sarah à se diriger vers une profession qu'elle aurait aussi bien pu rejeter au vu de

4 • Accompagnant éducatif et social.
5 • Section d'enseignement général et professionnel adapté.

son histoire de vie. Là, il semble que l'entourage affectif qu'elle a trouvé lui à permis de s'inscrire volontairement dans celle-ci. *« En troisième, on nous demande ce qu'on veut faire. Je savais déjà que je voulais être éduc, j'ai passé mon bac dans un lycée privé. Je n'ai pas eu mon contrat jeune majeur tout de suite parce que j'étais « trop autonome ». Je ne l'aurais pas eu non plus si je ne l'étais pas assez… J'ai eu de la chance, aujourd'hui je suis en apprentissage au LVA du Mont-Joint pour passer mon diplôme d'éducatrice. »*

Si elle souligne ce facteur chance, terme dont on pourrait débattre quant à son efficience, elle pose immédiatement une affirmation qui nous questionne : *« ça devrait être normal d'être bien accompagné ».* Il s'agit bien là d'une forme d'« impératif catégorique » qui a motivé nombre de créateurs de lieux de vie pour faire vivre et perdurer des structures alternatives, ressentant au plus profond d'eux-mêmes cette carence trop souvent dans d'autres lieux plus communs de la protection de l'enfance.

Et de porter ouvertement une question rattachée à notre thématique, en l'inversant, en interrogeant ce turn-over qui occupe une place très/trop importante dans nos lieux de vie et d'accueil : *« Ce qui est difficile quand on vit dans un lieu de vie, c'est de voir les éducs partir. C'est fatiguant de voir tout le temps des nouveaux éducs. À force, on ne s'attache plus parce qu'on en a ras-le-bol. À la fin, c'est moi qui expliquait le fonctionnement de la maison aux nouveaux. Je vous le dis : c'est important que l'équipe soit cohérente, que ce soit les mêmes règles. »*

Et comme pour nous rappeler que cet engagement-là n'est pas à prendre à la légère, qu'il y a des incidences au-delà de nos mouvements personnels, Sarah avance d'une voix affirmée : *« Le métier de permanent, il ne faut pas le prendre à la légère. »*

Elle conclut en renvoyant de nouveau au plus juste de notre thématique montrant ainsi que quelles que soient les conditions dans lesquelles s'effectuent les départs, ceux-ci ne sont jamais faciles et nécessitent toujours

d'être travaillés et parlés. « *C'était difficile de quitter Namasté, les habitudes de la maison, les autres jeunes. À 18 ans, c'est compliqué d'être seule. Tu te demandes qui va t'aider après. Tu n'as que le choix de réussir. »*

« Il ne peut y avoir de travail sur la séparation s'il n'y a pas eu un travail sur l'attachement. »[6] Gageons qu'ici le travail a été réalisé, et que Sarah peut désormais avancer sur sa propre route sereinement. Cette succession de récits de vie, car plus que des témoignages, ce sont des récits qui ont été ici délivrés, qui révèlent l'entièreté de leur dimension formatrice. *« Il y a du récit de vie dès qu'il y a description sous forme narrative d'un fragment de l'expérience vécue. »*[7] Ces récits racontent des histoires réelles et pertinentes, en lien étroit avec la thématique du « Départ », et ils viennent apporter un éclairage judicieux sur les propos précédents de la recherche de Pierrine Robin.

6 • *Construire la relation éducative, Penser des méthodes d'action avec le groupe,* P. Le Rest, 2017, éd. Chronique sociale, p. 99.
7 • *Le récit de vie,* B. Daniel, 2010, éd. Armand Colin, p. 14.

ESQUISSE D'UN LIEU AUTOGÉRÉ D'EMPOWERMENT RADICAL

Le lieu en quelques mots

Interstices est un collectif autogéré à Lorient qui réunit des personnes qui vivent ou ont vécu l'exclusion et d'autres ayant une place mieux repérable dans la société autour d'une démarche commune d'empowerment. L'idée est de pouvoir décider de sa vie en habitant et travaillant ensemble. Le collectif a pour objet de partager un lieu de vie et de compagnonnage, d'habitat et de travail, de réflexion et d'action.

Nous constatons que chaque jour s'élèvent des obstacles considérables et d'origines multiples à une vie choisie, reconnue et permettant une existence autonome. Nous avons décidé de tenter de nous attaquer à la racine de ces difficultés et de procéder ensemble à une transformation sociale par une démarche d'émancipation collective.

Le projet d'Interstices s'est concrétisé en 2022 par une habitation partagée sous forme de colocation en propriété d'usage, et compte également depuis 2025 un atelier de partage, d'expression et d'expérimentation de nouvelles modalités de travail. Ses actions se déploient en relation avec les acteurs locaux, citoyens, collectifs, associations et interlocuteurs institutionnels.

LA PRÉSENTATION DÉTAILLÉE D'INTERSTICES par un de ses membres, Yves Ravot

L'engagement

Le collectif est constitué par des habitant.e.s, des travailleureuses et des personnes engagées dans le soin au collectif, à ses membres et aux lieux. Comme engagement, nous entendons prendre sa part et apporter sa part à une œuvre commune, en autogestion et dans un esprit coopératif.

Nous constatons la nécessité d'une émancipation collective et individuelle, en se basant pour cela sur le collectif et en se déployant autour de deux problématiques vitales et intriquées que sont l'habitat et le travail. En constatant que bien souvent le poids de ces deux pans essentiels de l'existence humaine pouvait amener à une dépossession de nos parcours de vie, nous avons décidé de construire ensemble les conditions de notre pouvoir de vivre. L'ensemble des parties prenantes participe à la mise en œuvre d'Interstices dans toutes ses composantes.

Une action située, reliée au monde

Interstices est un projet de proximité, fondé à Lorient, et dont la zone d'action s'étend sur l'agglomération lorientaise. Initiée dans le quartier de Kervenanec avec une habitation partagée, son action se déploie en relations avec les associations et institutions présentes au niveau local : MPT[1], Mission locale, À l'Abordage[2], Mady & Co[3], CMP[4], mais aussi avec des réseaux qui portent nos choix d'émancipation : CLIC[5], GERPLA, UILV[6], KPA[7]… Cette immersion dans l'écosystème lorientais est garante de son ancrage territorial et de la réponse à un besoin concret, tout en échangeant dans un périmètre plus large. Interstices ne se substi-

1 • Maison pour tous.
2 • Collectif d'acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation.
3 • Maisons d'alimentation durables, interprofessionnelles et intergénérationnelles.
4 • Centre médico-psychologique.
5 • Centres locaux d'information et de coordination.
6 • Union inter-régionale des lieux à vivre.
7 • Association Kervignac pour l'avenir.

tue à aucune action publique existante. Ce n'est pas une « solution ». Autogéré, ce lieu ne dépend d'aucun dispositif. Lorsque nécessaire, les personnes parties prenantes d'Interstices susceptibles de bénéficier d'un accompagnement organisent leur parcours avec les dispositifs existants. Les contacts pris sur le territoire et les actions de mobilisation entamées ont permis de confirmer la bonne articulation de la démarche avec les établissements concernés.

Les socles de notre approche

Prendre conscience par l'action, collectivement, des réalités sociales, économiques et environnementales.

Envisager les rapports aux différents pouvoirs et modes d'oppression (politique, managérial, humain), afin d'imaginer et de mettre en œuvre les moyens d'une lutte pour leur transformation, et d'expérimenter un changement effectif et durable.

S'approprier l'élaboration de son lieu de vie et de son travail. Cette appropriation du lieu passe par la construction et l'élaboration de son environnement de vie, individuel et collectif, en questionnant le rapport à la norme.

Nos intangibles

Les membres du collectif partagent des intangibles comme fondements structurants de ce qui les réunit et les mobilisent, et s'engagent à les porter.

- Lutter contre toute forme de rejet ou d'exclusion sociale et économique.
- Prendre soin du collectif, de ses membres, de soi et du lieu.
- Veiller à l'autonomie de chacun.e et développer notre puissance d'agir.
- Mettre en place collectivement les conditions pour que chacun.e puisse prendre sa part et a pporter sa part, en fonction de ses possibilités.
- Apprendre collectivement à identifier les situations de domination et à lutter face aux différentes formes d'oppression.
- Prendre conscience de son environnement et des rapports sociaux. S'extraire de la marchandisation des biens et des services, du vivant, des savoirs, et de leur appropriation.
- S'inscrire ensemble dans un modèle de sobriété et permettre une émancipation économique en dehors des principes de la croissance à tout prix.
- Prendre en compte le déjà-là.

Changer le monde

Ce que nous voulons, c'est une transformation sociale qui passe par un bouleversement des représentations, en actes.

Lutter contre toute forme de rejet ou d'exclusion sociale et économique

Le projet s'attaque à tous les modes d'exclusion. Par exemple, il peut impliquer des jeunes en sortie de l'ASE[8] et en voie de marginalisation, des personnes en situation de handicap ne pouvant rester en ESAT[9], des personnes ne trouvant pas leur place dans les cadres de travail existants, ou toute autre personne qui souhaite expérimenter.

➔ Le loyer n'est pas un critère préalable. Il est établi collectivement en fonction des possibles.

➔ Chacun.e apporte sa part et prend sa part en fonction de ses possibilités et de ses besoins, déterminés collectivement.

Prendre soin du collectif, de ses membres, de soi et du lieu

Le climat de soin, dans la réciprocité, est un fondement de notre démarche. « Sont propriétaires du lieux celleux qui en prennent soin ».

Veiller à l'autonomie de chacun.e et développer notre puissance d'agir

Le fil conducteur du projet est de pouvoir choisir sa vie. Plus exactement, de contribuer à ce que chacun.e puisse prendre le pouvoir sur sa vie et s'autoriser à choisir sa vie. Il s'agit d'ouvrir l'horizon de nos désirs et d'oser tenter cette voie en portant ces désirs collectivement. Nous nous donnons accès mutuellement et collectivement à l'espace public subalterne d'Interstices. L'expression est encouragée, pour faire face aux : « c'est complètement con/ c'est impossible/ pas toi/ tu pètes plus haut que ton cul ».

Mettre en place collectivement les conditions pour que chacun.e puisse prendre sa part et apporter sa part, en fonction de ses possibilités

Le lieu d'habitat est construit ou aménagé par les personnes concernées, qui définissent collectivement les modalités de vie et de travail.

8 • Aide sociale à l'enfance.
9 • Établissement ou service d'accompagnement par le travail.

Apprendre collectivement à identifier les situations de domination et à lutter face aux différentes formes d'oppression

Il s'agit d'une clef de lecture de la société. Prendre conscience que cela existe, développer et partager une sensibilité à ces situations, afin de pouvoir agir.

➔ Vivre la pair-aidance : pour éviter toute situation de domination, des groupes de travail entre pairs, vivant des situations que ces personnes jugent comparables, sont mis en place afin que la gouvernance soit réellement le fait de toutes les personnes concernées.

➔ Appréhender, conscientiser et partager une vulnérabilité.

➔ S'approprier les outils d'éducation populaire.

➔ Permettre d'incarner différents statuts, différents modes de travail, différentes modalités d'entrer en relation. Nous veillons au glissement des statuts. Tout le monde peut y expérimenter des responsabilités.

➔ Sécuriser les espaces matériels et sensibles.

Prendre conscience de son environnement et des rapports sociaux. S'extraire de la marchandisation des biens et des services, du vivant, des savoirs et de leur appropriation

➔ Remettre en cause concrètement les statuts « habitant.e », « locataire », « usager.ère », « propriétaire ».

➔ « Est propriétaire du lieu cellui qui en prend soin. » Le soin génère la propriété, en partage.

➔ Le foncier est considéré comme un bien commun.

➔ Partage des savoirs : chacun.e sait quelque chose qu'il.elle partage/met en commun. Le savoir n'est pas monétisé.

➔ L'action se déploie sur un lieu de vie ouvert et sans seuil où l'on expérimente différentes approches du travail, dans un but d'émancipation collective et individuelle. « C'est celui qui fait qui sait », et non l'inverse.

S'inscrire ensemble dans un modèle de sobriété et permettre une émancipation économique en dehors des principes de la croissance à tout prix

➔ Le collectif réfléchit aux modalités possibles de travail en termes d'activité, d'organisation, de statuts, de contrats. Les personnes déterminent en autonomie et collectivement leurs modalités de travail et leur modèle économique.

➔ Il doit permettre une émancipation économique en dehors d'une logique financière, marchande et de consommation qui laisserait de côté les aspects humains et la soutenabilité des ressources. Un modèle qui considère l'économie comme simple moyen au service d'une vie humaine.

Prendre en compte le déjà-là

Le projet s'inscrit dans son territoire, dans une logique d'écoute et de coopération avec les acteurices existant.es. Interstices ne se substitue à aucun dispositif existant. Lorsque cela s'avère nécessaire, les membres d'Interstices susceptibles de bénéficier d'un accompagnement organisent leur parcours avec les dispositifs disponibles sur le territoire. Les contacts pris et les actions de mobilisation entamées ont permis de confirmer la bonne articulation de la démarche avec les établissements concernés.

Liens au monde

Nous concevons les fondements de notre démarche à partir des principes politiques issus de l'Éducation populaire.

Inspirée par la méthode de la conscientisation développée par Paulo Freire, elle repose sur le fait de prendre conscience de sa problématique, de sa condition de personne, singulière, et d'acquérir ensemble les instruments qui nous permettent de faire des choix et de prendre part à l'espace politique.

Nous nous inspirons également des démarches d'ATD Quart monde[10], de la Théorie critique[11] et des luttes féministes, qui donnent une place de choix au principe de reconnaissance.

Le projet s'inscrit dans une démarche de recherche-action

Cette démarche est consubstantielle de notre tentative. Elle questionne nos pratiques et consolide notre approche, tout en nous permettant d'en témoigner de manière

10 • Mouvement créé en 1957 par le père Joseph Wresinski pour lutter contre l'extrême pauvreté en rendant les personnes qui la subissent actrices de ce processus.

11 • Approche de la philosophie sociale qui s'appuie sur les sciences sociales et humaines pour questionner et mettre en lumière les structures de pouvoir.

rigoureuse et fondée. L'objectif est également de participer à un collectif apprenant qui partage le souci d'une transformation des rapports sociaux et de l'économie, et de s'intégrer dans un réseau de chercheureuses.
Interstices a vocation à créer des lieux de rencontre, de croisement de réseaux, pratiques et savoirs, de formation et de possibilités de production sous toutes leurs formes.

La gouvernance

Les membres du collectif sont associé.es et engagé.es dans des actions collectives communes, respectant des principes de volontariat, de mutualisation, d'autonomie, d'égalité et de solidarité. La gouvernance s'organise selon les principes de l'autogestion, elle ne définit pas de hiérarchie. Les décisions se prennent par un consensus construit collectivement.

LA CONVERSATION AUX PLURIELLES.

Discussion avec les participant.es de l'atelier.

Yves *: Je travaillais à ATD Quart monde et j'avais affaire à la très grande précarité, notamment de jeunes après leur sortie de l'ASE. Nous nous sommes imprégnés de Jean Oury et de sa pratique.*
Il y a 4 ans, le collectif s'est constitué à Lorient. Les personnes du collectif ne sont pas spécialement issues du monde du travail social, elles ont pour certaines un travail dans la cité. Ce qui réunit ces personnes, c'est leur désir de s'engager autour des « intangibles » nommés précédemment. 4 personnes sont à l'origine de ce projet qui consiste à choisir sa vie collectivement, dans un but d'empowerment radical, en habitant et travaillant ensemble. M. était à la rue, alors il fallait déjà apprendre à cohabiter. On a fait l'acquisition d'une maison à Lorient au travers de l'Association Propriétaire de la Brèche. Chaque habitant.e a le même statut, celui de colocataire, et chaque colocataire fait partie du collectif d'habitant.es et est propriétaire en tant que membre de l'association.
Certain.es habitant.es ont mis une mise de départ, d'autres pas. La mise de départ n'est pas récupérable lors d'un départ. Il n'y a pas de différence entre les personnes habitantes, quel que soit le montant de loyer qu'elles peuvent fournir. Il n'y a pas de date de fin pour les personnes habitantes. Le statut de colocataire est compris comme celui encadré par le droit commun. Ce système a été imaginé dans le souci d'atteindre une réelle mixité sociale, permettant à chacun.e de prétendre à l'accès à une propriété d'usage.
Pour les jeunes qui sortent de l'ASE, ne pas avoir de date de fin est une nouveauté fondamentale, pour autant, elle peut être perturbante.
Aujourd'hui, nous sommes 6 dans la maison. Le processus pour devenir nouvel.le habitant.e est pensé comme un chemin, qui permet d'établir un consensus sur la compréhension du projet, l'adhésion aux intangibles, ainsi qu'à la cohabitation.

François *: Lorsque tu dis « chemin », cela donne l'impression que tu as un désir pour les habitant.es, une envie de leur ouvrir un chemin.*

Yves *: L'entraide est au cœur de notre projet associatif. On n'est pas un dispositif de plus. Il est indispensable d'expérimenter ce désir de collectif, ainsi que le soin. Ce n'est pas une évidence pour certain.es au départ, n'ayant pas été habitué.es à cela.*
Il y a 3 habitant.es « bien reconnu.es socialement » et 3 autres non-habitant.es, membres du collectif élargi, qui s'engagent à tenir des permanences. Ce fonctionnement nécessite un engagement vis-à-vis du collectif, une subordination à ce collectif, même s'il n'y a pas de salariat.
Nous sommes une association mais nous n'avons pas de conseil d'administration ni de bureau. Les décisions sont prises par consensus des habitant.es. Les personnes qui prennent soin mais qui n'habitent pas le lieu ne sont pas décisionnaires seules.

Natacha *: Vous prenez des mineur.es ?*

Yves *: Non, car on n'a pas d'agrément et on ne souhaite pas rendre de comptes à une institution.*

Léna *: Vous avez des réunions, des temps d'échanges ?*

Yves *: Oui, on essaye de faire des réunions une fois par semaine, c'est ce qu'on appelle la BELP (la Brèche Envoie La Parole).*

Léna *: Vous êtes accompagné.es dans tout ça ?*

Yves *: On a des « phares », au sens marin du terme. À partir de 3 phares en mer, tu sais te situer. Les personnes ressources qu'on nomme phares nous accompagnent plusieurs fois par an. On met également en place une recherche-action pour avancer sur notre fonctionnement et faire vivre notre aventure.*

Mylène *: Pour certain.es ancien.nes accueilli.es, cela peut constituer un après.*

Natacha *: Avez-vous des contacts avec les squats illégaux ?*

Yves *: Le problème, c'est que des squats autogérés, il y en a de moins en moins. Mais on est en contact avec des squats autour de nous.*

Sophie *: As-tu connaissance de lieux qui fonctionnent comme le vôtre ?*

Yves *: Le lieu Tentative[12] fonctionne un peu comme cela, la Feina[13] également. À Naples, Je so' pazzo[14] et Scugnizzo Liberato[15] ont des bases communes.*

Léna *: Avez-vous déjà été confronté·es à des situations qui étaient trop compliquées à gérer ?*

Yves *: En 2021, la rue a envahi la brèche et ça n'a pas été possible. On s'est fait dépasser, il y avait des situations complexes à gérer. Pour devenir habitant.e, il ne suffit pas de passer le seuil, il faut être coopté.e par l'ensemble des membres. Il y a un chemin d'arrivée : on travaille l'arrivée de quelqu'un.e, on ne met pas en concurrence deux profils. On a un petit réseau qui permet de faire circuler l'information quand on a une place qui se libère.*

Mylène *: Vous parliez d'un nouveau lieu, un bar dans une friche, c'est ça ?*

Yves *: Il s'agit d'un bar, d'une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) avec une scène de travail et la possibilité de faire des pizzas. Il y aura aussi du logement et une petite partie d'hébergement dans une coopération avec la classe migrante. Certaines personnes seront salariées de la CAE : l'activité et la rémunération sont pensées de manière collective.*

Natacha *: Comment faire en sorte que des gens qui gagnent de manière très convenable leur vie puissent s'investir dans ce type de collectif ?*

Yves *: Aujourd'hui, on a 4 personnes qui gagnent plus que le SMIC dans la cité. On souhaite arriver à une quinzaine de personnes qui pourraient participer à cette dynamique.*

Louise *: Comment se déroulent vos journées ?*

Yves *: Une personne qui avait connu d'autres collectifs a été surprise de notre fonctionnement. Il peut n'y avoir personne ou presque sur le lieu car chacun.e vaque à ses occupations. Ces occupations peuvent être collectives et participer de l'entraide. Le midi, il y a déjà un peu plus de monde. Et le soir, on se retrouve, on peut dîner ensemble ou pas, chacun.e a son bout de frigo et il y a toujours du surplus mis en commun qui permet à quelqu'un.e qui n'a plus d'argent de manger. Il y a aussi des gens qui passent.*

Natacha *: Tu as dit que certaines personnes avaient l'AAH[16]. Comment participent-elles au collectif lorsqu'elles ne sont pas très en forme ?*

Yves *: C'est toujours compliqué, il peut parfois y avoir un manque de désir et il faut souvent les aider à la tâche. Ça fait partie du projet. Mais s'il n'y a jamais de désir ni d'envie de collectif, ça doit être discuté, car s'il n'y a pas ça, effectivement, les personnes ne s'inscrivent pas dans le projet. C'est ce qui est en train de se passer pour l'un des habitant.es mais on essaie de le reloger dans un appartement à 20 mètres de la maison.*

Natacha *: Vous êtes repéré.es par la mairie et les institutions ?*

Yves *: On a envisagé des personnes en sortie d'ESAT mais on s'est tout de suite retrouvé·es face à trois assistantes sociales, qui en réalité sont venues nous inspecter et là, c'est pas OK ! On est d'accord pour montrer ce qu'on fait, on veut être complètement ouvert.es, mais pas pour se faire inspecter et dominer. Or, c'est ce qu'elles ont fait.*

Perline *: Les difficultés de chacun.e peuvent-elles s'exprimer ? Les problématiques sont-elles gardées dans l'intimité ou partagées ?*

Yves *: Il y a eu des coming-outs, survenus dans la vie quotidienne, sur les stigmates, les peurs, la vie amoureuse, etc. Ça arrive comme ça. Ce n'est pas prémédité ni spécialement construit.*

Guillaume *: Ça arrive parce que le désir du collectif est suffisamment fort pour que ça sorte.*

J-B *: Tu disais tout à l'heure que vous cherchiez des pairs, mais avez-vous aussi des regards extérieurs du type intervision[17] ? Au GERPLA, ça a déjà été évoqué de constituer des groupes d'intervision entre lieux qui vivent des situations similaires.*

Yves *: On a envie d'ouvrir notre lieu à l'extérieur mais pas dans une logique de contrôle ou de domination. C'est le sens des phares. On pourrait penser ce groupe d'intervision comme phare.*

Léna *: Comment gérez-vous l'arrivée ou le départ de personnes qui ne sont pas des personnes en grande précarité ?*

Yves *: On est 3 dans cette situation aujourd'hui et il va y avoir au moins 2 places en plus avec le nouveau lieu. Il y a le chemin d'arrivée dont on a déjà parlé, qui passe par une année environ de vie sur le lieu. On essaie de garder un équilibre entre les différents profils d'habitant.es. Il y a aussi la question des amours, les relations*

des habitant.es. Leur statut au sein du collectif est questionné et mis au travail régulièrement. Quand on traverse une période difficile, on prend le temps de se poser avant d'accueillir de nouvelles personnes. Les personnes qui arrivent façonnent aussi le lieu.

Guillaume *: Ce qui est intéressant avec votre projet, c'est la nouveauté que vous proposez au niveau du foncier, de l'habiter ensemble, etc. La propriété d'usage par exemple avait déjà été évoquée à Regain[18] il y a 4 ans. Cela permet de repenser les normes et ouvre des espaces avec des perspectives politiques.*

Natacha *: On a peut-être à prendre un virage qui se veut politique, pour lutter contre cette stratégie globale de schématisation par les départements de nos lieux.*

Yves *: C'est un mode de vie frugal mais pas misérable.*

Mylène *: Y a-t-il une recherche d'autosuffisance sur votre lieu ?*

Yves *: Pas du tout, on cherche à rester connecté.es au reste du monde, y compris avec le monde que nous n'aimons pas toujours. Il y a des salarié.es qui travaillent à l'extérieur, des entrepreneureuses, par exemple via la CAE. Il y a également un projet de vignes dans la région, cela implique peut-être de penser à une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole), de se mettre en réseau, etc. Dans les intangibles, il y a le déjà-là, le monde qui nous entoure, avec ce qui nous va et ce qui ne nous va pas dedans.*

Au fil des échanges, chacun.e s'est retrouvé.e plutôt agréablement surpris.e et enjoué.e par la mise en œuvre d'une utopie, ouvrant des espaces de réflexion et d'autres possibles comme réponse au politique actuel.

12 • LVA qui accueille des personnes autistes adultes à Monoblet, dans le Gard.
13 • Lieu d'accueil pour jeunes en difficulté situé à Fontanges, dans le Cantal.
14 • Ancien hôpital psychiatrique judiciaire fermé en 2008 et occupé depuis 2015.
15 • Ancienne prison pour mineur·es occupée depuis 2015.
16 • Allocation adulte handicapé.
17 • Dispositif de rencontres entre pairs d'une même profession pour échanger sur leurs expériences.
18 • LVA parent-enfant situé à Lucq de Béarn, dans les Pyrénées-Atlantiques, qui a accueilli les Journées nationales du GERPLA en 2021

QUAND LA RUPTURE DEVIENT SUTURE

« Le pays de l'autre, écrit Serge Leclaire, n'est la terre de personne, ni d'un lui, ni d'un toi, ni d'un moi : il s'ouvre dans l'entre-deux de la rencontre et rien ne peut en garantir les frontières puisqu'il n'en a pas ; à la moindre tentative de mainmise, il s'évanouit. »[1] (Jacques Loubet)

Au risque de prendre le contre-pied de la thématique proposée pour ces journées, je suggérerais ceci : qu'importe l'après, c'est le présent qui compte ! C'est lui qui donnera la couleur pour cet après qui nous inquiète tant (au point qu'on peut l'écrire « temps », vu que l'on sent si fort son étau, et de façon si menaçante). Il est vrai que les temps sont comptés, ne nous en laissons pas conter. Temps qui passe trop vite, l'accueilli qui n'avance lui pas assez vite, au vu des échéances qui se rapprochent. Lui qui va devoir nous quitter pour des incertitudes bien trop menaçantes à nos yeux et que les statistiques, hélas, corroborent souvent.

Puisqu'il va s'en aller, que pourrons-nous donc lui léguer qui lui donnera de l'allant, qui remplira suffisamment sa besace pour qu'il y trouve de quoi se sustenter, s'appuyer, se ressourcer, tenir bon, pour sa suite ?

Mon propos va tout d'abord s'appuyer sur le récit synthétique de l'accompagnement d'un jeune à travers une courte marche dans le désert marocain, d'une quinzaine de jours, récit désormais publié sous forme d'un livre, « Le jeune homme et le désert »[2], paru en 2024.

Cette situation ne part pas d'un LVA, mais d'une structure pour adoles-

1 • *Le savoir-faire éducatif,* Jacques Loubet, 2012, éd. érès, p. 17
2 • *Le jeune homme et le désert,* Thierry Trontin, 2024, éd. Chronique Sociale. Les citations dont la source n'est pas précisée dans le reste du texte sont toutes tirées de cet ouvrage.

cents cas complexes où je travaillais alors. Ce jeune y multipliait les passages à l'acte et beaucoup de professionnels réclamaient son départ. J'ai alors proposé de l'emmener marcher dans le désert marocain et peut-être lui permettre ainsi de prendre conscience, dans ce lieu si particulier, de ce qui l'envahissait et l'empêchait. Je ressentais déjà pour cet adolescent une certaine affinité, il me faut l'avouer, qui me donnait envie d'insister et de tenter un décalage. J'ai pour cela été accompagné d'une collègue éducatrice, d'un ami berbère et d'un chamelier.

Cet adolescent a vécu dans cette expérience un périple difficile. Il souffrait de la chaleur, de l'usure de la marche, de l'éloignement de sa bien-aimée, de la pression de nos discours, de nos silences, de la succession des jours et des nuits avec le même programme proposé : marcher. Et puis, au fil des jours et des épreuves traversées, quelque chose s'est inversé, le désert a révélé ses beautés, le guide berbère est devenu presque un guide spirituel, le chamelier un complice de déconnade, et pour les éducs, cela a fluctué. La lecture quotidienne de *L'alchimiste* de Paolo Coelho a nourri cette déambulation et de nombreux parallèles ont pu s'établir dans cette traversée commune des déserts. L'adolescent y devenait un héros, contrôlait plus facilement ses colères, mettait soudain des mots à la place des cris, donnait aux autres à voir, à lire, à entendre. Quelque chose avait changé qui semblait alors rendre possible le retour dans la structure initiale, faisant valeur de ce que j'appelle séjour de suture. C'était un peu comme si le désert nous avait liés ensemble.

Il est donc revenu sur la structure. Lors de l'inauguration tardive des locaux, il était très fier de présenter son aventure aux responsables ASE[3]. Puis son vécu passé a mis la justice dans la boucle et il s'est retrouvé, plusieurs mois après notre retour, à devoir effectuer une session en CER[4], donc à affronter une première rupture. Mais il l'avait plutôt bien pris, comme une nouvelle aventure, et nous appelait de là-bas pour donner des nouvelles qui étaient plutôt encourageantes, montrant le maintien d'une relation et une effectivité de présence. Puis un drame est survenu, le décès brutal de son père. Bien que n'étant plus sur nos effectifs, nous l'avons accompagné au mieux dans ce moment difficile, le peu de famille qui lui restait montrant alors sa solitude réelle. Il s'en est suivi une période d'errance extrême pour cet adolescent, assortie de différents délits, et il a même manqué d'y laisser la vie. *« Le jeune a quitté le foyer, pour une autre prise en charge plus judiciaire et contraignante, parfois renvoyée comme un échec de l'expérience. C'est si facile et si tentant d'exiger l'immédiateté objective de résultats comme prérogative à l'expérience ! Pourtant je sentais un effet papillon, quelque chose qui officiait lentement, qui maintenait l'expérience vivante et présente dans nos rares rencontres. Un drame est venu mettre à mal la fragile construction, poussant le jeune dans une espèce d'autodestruction réactualisée, un chaos qui le faisait rire à chaque apparition pour nous conter ses derniers méfaits. « Alors, bien l'ermite ? » C'est ainsi qu'il s'adresse à moi, dans ces instants. »*

Une fois ces évènements mis un peu à distance, il nous a sollicités pour l'aider à déménager dans un studio qu'il avait loué avec sa petite amie. Nous l'avons aidé à s'y installer, de nouveau il semblait engagé sur une pente ascendante. Énième rupture, rattrapé par la justice, il est incarcéré pour des faits bien antérieurs. Je vais le voir en prison, je lui amène le récit de notre voyage, sous la forme de feuilles imprimées et agrafées ensemble, celui-là même qui sera publié bien ultérieurement, et qui raconte le périple en son nom. Il me dira : « C'est dingue, on dirait que tu étais dans ma tête ! C'est tout ce que j'ai pensé et vécu ! ». Il me certifiera encore une fois qu'il va définitivement arrêter les conneries, il va avoir un gosse, il veut se ranger, un peu. *« À l'évocation d'un souvenir commun de séjour de vacances, il sort une photo déchirée en deux. Sur cette photo, nous étions tous les deux en train de faire les zouaves et surtout moi en train de l'imiter. Il me dit qu'il a donné l'autre moitié, celle où il figure, à sa sœur. Il a gardé l'autre, celle qui me représente, qu'il aurait pu tout aussi bien jeter dans le caniveau. Pourquoi l'avoir précieusement rangée dans son portefeuille en com-*

3 • Aide sociale à l'enfance.
4 • Centre éducatif renforcé.

pagnie de ses quelques papiers ? Voilà que je recommence à gamberger à sa place… »

J'ai alors l'occasion, après l'avoir perdu de vue, puisqu'il a quitté la région, de retrouver sa trace et même de l'inviter pour venir avec moi à la Maison de la Radio, où on me propose une émission d'une heure sur France Inter, pour parler d'éducateurs-voyageurs[5] et des séjours de rupture. Il souscrit à l'expérience et nous voilà partis tous les deux en train. Durant le trajet, il m'explique longuement sa passion de pêcheur, devenu éminent carpiste, il a même acheté à la gare une revue spécialisée sur le sujet, qu'il me détaille longuement. Nous retrouvons mon ami qui nous a hébergés à Paris lors du premier faux-départ pour le Maroc (voir *Le jeune Homme et le désert*). Il relatera son expérience vécue durant l'émission et sera de nouveau très fier de ce qu'il a accompli, malgré le temps écoulé. Je reviendrai le voir plus tard pour réaliser un entretien pour un travail de recherche universitaire, qu'il acceptera volontiers. Là encore, malgré le temps passé, les souvenirs perdurent et l'expérience vécue reste vivante et formatrice, puisqu'il s'y réfère encore.

Puis de nouveau je n'ai plus de nouvelles de lui pendant un temps assez long. Un jour dans une rue de Thiers, j'entends qu'on m'appelle. C'est lui en voiture avec une autre personne, un vieux marocain qu'il vient me présenter et à qui il déclare « Ben tu vois, lui c'est un peu comme mon père, c'est lui qui m'a emmené au Maroc vivre cette expérience dont je t'ai parlé ! ». Je reste un peu ému par ces propos, ils viennent confirmer l'existence d'une relation forte, qui en dehors des aléas et de son parcours personnel tumultueux et risqué, fonctionne et témoigne de l'importance de ce qui a été donné dans le passé.

Notre dernier échange est assez récent, téléphonique celui-là. Révélateur de dimensions qui nous dépassent, il cherche à me joindre sur le LVA le jour même où je reçois les exemplaires du « Jeune homme et le désert ». Il m'explique vouloir entamer un travail d'écriture de son parcours à l'ASE pour dénoncer ce qu'il y a subi, affirme que cela a conditionné sa vie de galères. Il aurait besoin de conseils pour cela et voudrait en discuter. Il est tout heureux de savoir que le récit est enfin arrivé à la forme livresque et se dit impatient de l'avoir en mains. Il m'annonce attendre une prochaine incarcération, là encore pour des faits anciens. Il a du mal à travailler régulièrement, à cause des saisies sur salaire qui tombent immédiatement. Nous convenons d'une date pour lui transmettre l'ouvrage. Lorsque j'appelle pour caler une rencontre, sa femme m'apprend qu'il vient d'être incarcéré. Je dépose le livre dans sa boite aux lettres, dédicacé. Je n'irai pas le voir cette fois-ci en prison.

Faut-il espérer construire des parcours balisés pour ces adolescents et jeunes adultes, pour avoir la certitude d'un « après » qui fonctionnerait comme sur des rails ? Cela ne risque-t-il pas en fait de n'être que de l'ordre d'une belle illusion ? Cela est-il possible dans ces temps où tout se délite dans les services de soins ou de protection de l'enfance, où les missions sont de moins en moins financées et remplies, et les possibilités d'accompagnement de plus en plus aléatoires ? *« Résister, c'est prendre parti pour le sujet sans pour autant savoir et connaître d'emblée les chemins qu'il s'agira d'emprunter pour manifester son engagement vis-à-vis de l'autre. »*[6] (Jean Oury, 1986)

Qu'en est-il de nous, qui accompagnons sur une temporalité assez longue et devons finalement laisser partir, pleins d'inquiétudes et d'incertitudes, mais aussi nécessairement conduits à croire et permettre que les expériences individuelles puissent se vivre hors de ? Dans certains cas, comme ce jeune homme et le désert, c'est sans doute par le fait de pouvoir encore parfois être là, sur certains temps, voire exercer une présence symbolique. C'est réactiver tous les discours et échanges tenus, afin de maintenir vivante cette rencontre première, celle qui a opéré quelque chose.

C'est nous efforcer de répondre aux sollicitations si elles se font pré-

5 • LVA qui accueille des mineur·es de l'ASE, situé dans le Puy-de-Dôme.
6 • Citation de Jean Oury dans *Face à l'enfermement : accompagner, former, transmettre* - Petit traité de l'ouverture des cages, sous la direction de T. Goguel D'Allondans, 2003 Paris, éd. ASH, p.82.

sentes et s'expriment. Mais celles-ci viendront toucher nos limites personnelles, ou les limites de la structure qui accueille, voire les deux et d'une façon parfois différente. Ce sera peut-être suffisant si nous sommes là encore pour incarner ce petit phare dans la nuit qui signifie présence. N'y a-t-il pas une responsabilité que l'autre a à prendre et à y voir ? Dans les espaces laissés libres et non délaissés, dans cette vacance, n'y a-t-il pas quelque chose dont il va se servir pour créer et trouver sa solution ? Car une bonne partie du chemin se fait en marchant, comme l'a dit le poète (Machado) et rappelé le médecin (Oury).

La solution, si elle existe, sera pour l'individu singulière, et n'aura de valeur que pour lui-même. Elle ne viendra donc pas d'un système et n'en constituera pas un. Il n'y a donc pas forcément lieu de penser un dispositif idéal pour permettre une suite au jeune qu'on accueille, mais bien de tenter qu'il soit en capacité d'inventer son parcours, qu'il l'accepte et s'y engage autant que possible pour lui. *« L'assentiment aux choses suppose le refus de ce qui se présente déjà organisé, corseté par le sens, au point qu'il est nécessaire non seulement de refuser ce qui ainsi se donne sans se donner, mais aussi de défaire l'étreinte du sens, pour que les choses apparaissent dans leur propre mouvement. Il ne s'agit pas seulement d'un mouvement de la pensée ou d'un choix esthétique, il s'agit aussi d'un positionnement politique que la clinique, lorsqu'elle est conçue comme un « praticable » nécessairement impose. »*[7] (Patrick Faugeras, 2020).

Les accompagner certes, pour qu'ils puissent enfin rêver et peut-être ne plus subir des cauchemars incessants. Quant à les accompagner pour réaliser leurs rêves, en sommes-nous bien capables ? Je pense à la situation d'un jeune du LVA, pour qui et avec qui nous avions balisé son départ et la fin de notre accompagnement par le glissement de bail de location de son studio, la mise en place d'une curatelle et d'un suivi SAVS[8], ses parents dans la boucle mais pas trop, protégeant au mieux sa folie exubérante et son univers étrange multi-coloré. Rattrapé par la réalité de ses symptômes, il a tangué sec. Peut-être que l'important est qu'il soit encore en capacité d'appeler à l'aide, de demander soutien et

conseil à celle qui l'a écouté de façon si empathique sur le LVA, dans de véritables séances cliniques et thérapeutiques. Là encore, le phare clignote pour préserver de l'échouage. *« Chaque individu parcourt son chemin, suivant un trajet qu'il ne peut guère modifier personnellement, lié qu'il est à sa propre structure. Encore faut-il que le Collectif ne l'empêche pas de l'accomplir. Mais cette sorte d'itinéraire personnel ne peut être prévu : chaque individu doit le rencontrer. »*[9] (Jean Oury, 2001).

Parfois le phare s'éteint tout simplement et il nous faut l'accepter. Et toutes nos projections et nos montages les plus extraordinaires échouent, parce que l'autre a à y voir et parfois ne veut pas y être, lui, en dépit de nos désirs. *« Silence du renoncement à sauver l'autre. Rien à voir avec la non-assistance à personne en danger, la capitulation ou encore le désengagement, mais quelque chose du « subtil dégagement psychique qui ouvrirait l'autre à l'idée qu'il peut trouver les moyens de s'aider soi-même, ou qui laisserait la place à d'autres que nous accepterions d'imaginer comme plus adéquats à cette situation… tolérer le renoncement peut ouvrir à une relation où nous n'occuperions plus la place principale, mais une place qui se marginaliserait jusqu'à pouvoir s'estomper, sans que nous en soyons défaits »*[10] (Francis Maqueda, 1998).

Tel autre jeune quitte le LVA, une fois devenu jeune majeur et accompagné durant les premiers temps de sa majorité, puis guidé vers un autre service, avec un projet de formation qui semble tenir la route. Nous recevons de temps en temps de ses nouvelles, même sous forme humoristique, lorsque cela va bien et qu'il semble avancer dans son projet. Lorsque la mécanique s'inverse, nous n'avons alors plus de nouvelles, la réalité est-elle trop dure à confesser ? Éprouve-t-il le sentiment d'une trahison ? La

7 • L'arrière-pays : *Aux sources de la psychothérapie institutionnelle,* Faugeras P., Gentis R., Oury J., 2020, Toulouse, éd. érès, p.173.
8 • Service d'accompagnement à la vie sociale
9 • *Psychiatrie et psychothérapie Institutionnelle,* Jean Oury, 2001, les éditions du champ social, p.195.
10 • Citation de Francis Maqueda dans *Face à l'enfermement : accompagner, former, transmettre* - Petit traité de l'ouverture des cages, sous la direction de T. Goguel D'Allondans, 2003, Paris, éd. ASH, p.84.

peur d'un jugement ou d'avouer un échec ? Un contre-don qui ne peut exister et dont il se croit redevable ? *« On est obligé de rendre. Celui qui a reçu doit au donateur un contre-don, qui est normalement supérieur au don offert. Ne pas rendre c'est être vaincu, c'est devoir faire soumission, devenir « vassal, serviteur ou client ». Comme nous le verrons à propos du potlach, il faut pouvoir faire « assaut de générosité », se soumettre à l'obligation de rendre pour ne pas devenir l'obligé du donateur. »*[11] (Paul Fustier, 2000). Peut-être pouvons-nous subodorer qu'ici nous avons tellement pensé pour son bien que nous avons forcé une direction qui n'était pas la sienne et qu'il ne pouvait a fortiori garder ? Mais l'expérience vécue reste de toute façon pourvoyeuse de réussites et d'échecs qui ont valeurs formatives, dont il tirera certainement quelque chose.

Parcourant ainsi son propre chemin, il va inventer alors sa solution, celle qui risque fort de ne pas nous convenir, parce qu'elle va certainement réunir un peu tout ce qu'on a combattu durant toutes ces années passées ensemble. Quelque chose va alors nous être renvoyé d'un échec, de nous, de lui et certaines possibles conséquences dramatiques en ce qui le concerne. *« Mais si, selon le mot d'Eschyle, mathei pathos, l'homme est un être que l'épreuve enseigne, il faut qu'il soit capable d'accueillir cet enseignement et que ce là, où il est éprouvé, il l'existe… Il n'y a d'épreuve signifiante que pour une liberté. »*[12] (Henri Maldiney). Du pathos, il en existe dans ce métier, et l'on ne peut pas toujours tout prévoir. Ce jeune-là était en foyer d'ado, je l'ai emmené en Mongolie, puis accompagné en CJM[13] dans des bidouillages et des prises de risque certaines, mais ça tenait et il se passait des choses pour lui. Au point qu'après son départ, il a réussi enfin à dire ce qui lui faisait si mal. Nous avions là encore des contacts épisodiques et lui filions un petit coup de main. Jusqu'à l'annonce de son décès, mélange d'alcool et de came, suicide ou exécution déguisée de celui qu'il avait récemment accusé. *« Être adulte, c'est accepter la réalité et les individus tels qu'ils sont. Dans cette renonciation réside alors l'invraisemblable pari de l'éducateur qui, en s'engageant, fait la promesse d'emmener la personne vers l'accomplissement de ce qu'elle est et pas seulement de ce qu'elle paraît, et qui, dès le départ, sait qu'il peut manquer à la promesse faite. »*[14] (Philippe Gabéran, 2003). Douleur, solitude de l'échec, malgré tout ce qui avait été mis en place, notre présence lorsqu'il nous sollicitait, bien que n'y étant plus officiellement.

Mais le passage n'avait peut-être pas eu lieu, puisqu'il y a quelque chose d'un rite de passage à mettre en œuvre et à célébrer dans ces départs. Nous étions restés ainsi sur le seuil, ensemble comme nous le sommes bien souvent avec ces gamins-là, dans un entre-deux. *« Pour résumer, nous dirons qu'un dispositif de prise en charge ne peut présenter de suffisantes analogies avec un rite de passage que s'il vise fondamentalement une agrégation future des personnes dans la société d'où ils viennent et où ils doivent retourner mais transformés, suffisamment modifiés par leur séjour dans l'espace-temps de la prise en charge. […] Nous proposerions volontiers un travail précis sur les sorties des dispositifs institutionnels, selon l'hypothèse qu'il s'agit souvent d'un impensé ; la sortie pourrait être due à une crise mal gérée, elle serait souvent discrète, comme honteuse, avec un goût d'échec, de rejet, l'impression d'un regret. Refonder et redonner sens aux dispositifs de sortie rapprocherait institution et rite de passage et travaillerait dans le sens de l'agrégation et non de la ségrégation. »*[15] (Fustier, 2000). Mais là encore, même si tout a été parfaitement pensé et orchestré, quelque chose pourra tout de même échapper. Il est donc nécessaire d'offrir la possibilité d'expérimenter ces passages, sans certitudes, pour *« […] s'approprier son existence. Les passages sont présents dans l'accueil, la rencontre, la séparation, tous ces seuils, ces liminaires que nous peinons parfois à ritualiser… »*[16] (Thierry Goguel D'Allondans, 2003)

11 • *Le lien d'accompagnement,* Paul Fustier, éd. Dunod, 2000, p.31.
12 • Citation d'Henri Maldiney dans *La relation éducative – Un outil professionnel pour un projet humaniste,* Philippe Gabéran, 2003, éd. Érès, p.38.
13 • Contrat jeune majeur.
14 • *Ibid.,* p.16.
15 • *Le lien d'accompagnement,* Paul Fustier, éd. Dunod, 2000, p.202.
16 • *Anthropologiques d'un travailleur social. Passeurs, passages, passants,* T. Goguel D'Allondans, 2003, Paris, éd. Téraèdre, p.64.

Et pour clore ces propos, une dernière réflexion de Fernand Deligny qui *« rappelle ici et là que le réseau n'est pas « la » solution, mais le moment d'une résolution qui ne peut trouver ses moyens propres qu'au cas par cas : « il s'agit, à partir d'un séjour ici, qui se trame, sans attendre, pour chaque enfant un mode d'existence nouveau, et ce « travail » là n'est pas de notre ressort. Il est l'à-faire de ceux qui ont pensé qu'un séjour ici pourrait intervenir utilement dans le cours d'une existence mal-partie. » »*[17] (Fernand Deligny, 1976). *« L'abri opère donc sa fonction asilaire par sa dimension provisoire, potentiellement ambulante. »*[18] (Rodolphe Olcèse, 2023)

17 • *Les cahiers de l'immuable n°3, in Œuvres,* Fernand Deligny, Paris, éd. L'Arachnéen, 2017, p.1015.
18 • *La vie précaire.* Textes et images de Fernand Deligny, Rodolphe Olcèse, Paris, éd. Mimésis, 2023, p.83.

« L'EMPREINTE DES TRACES »

Le texte qui précède n'a pu être lu dans sa totalité lors de l'atelier, ce qui n'était d'ailleurs pas une nécessité. À partir de ce récit d'une expérience particulière qui peut différer des accueils en lieu de vie, et des diverses étapes qui ont contribué à construire un parcours relationnel alternant présences et absences, il s'agissait également d'instaurer un débat entre les membres de cet atelier.

En effet, de nombreuses questions commençaient à émerger et il devenait nécessaire que chacun puisse s'exprimer. Nous nous efforçons ici de retransmettre l'essentiel des échanges, à partir des prises de notes qui ont été communiquées, tout en y ajoutant quelques réflexions de praticiens, issues de lectures appropriées et qui peuvent agir comme des « fenêtres » ouvertes, afin de compléter les différents commentaires, voire d'en susciter d'autres.

Pour cette histoire particulière de marche dans le désert, tous ces aller-retours et rencontres renouvelées (parfois dues au hasard si on veut bien croire en celui-ci) avec cet adolescent, puis jeune adulte, montrent que ce fut un accompagnement singulier et des étapes successives qui produisirent certaines transformations, dans une temporalité longue, dépassant largement la durée effective du placement. Comme il a été dit et comme le souligne le poète Antonio Machado, le chemin se construit en marchant. Il convient également de ne pas oublier que chaque jeune est libre et acteur de ses choix : même dans son faisceau de contraintes, il garde la possibilité de ces choix-là. Nous, accompagnants, nous ne pouvons pas être assurés que ce que l'on propose va marcher. Mais voilà, on marche néanmoins un temps ensemble et cela permet de sentir ce qui se passe. *« Et encore ne parle-t-il pas de ce besoin d'asile que le tout-un-chacun ressent, ne sachant trop com-*

ment nommer ce qui lui manque, foyer paisible ou aventure ; ce qui arrive quelque fois c'est qu'au pire de l'aventure se trouve cette zone de tranquillité bienfaisante qu'on aurait attendue du foyer paisible sans cesse perturbé par des affrontements tacites ou tumultueux. »[1] (F. Deligny).

Quelqu'un amène alors la réflexion joliment poétique comme quoi l'idée du désert vient rendre importante la moindre petite bruine, puis cela fleurit. À cela vient s'ajouter la métaphore de l'arrosoir, auquel il est parfois nécessaire de recourir, à condition de savoir déjà où il se trouve, et comment et quand l'utiliser. *« Il faut donc une parenthèse, mais il faut aussi des initiateurs. S'il y a des sadiques, des pervers, des gens qui ne tiennent pas la route ou s'il n'y a personne, si les adultes, l'autorité font défaut, c'est l'échec assuré. D'autres conditions peuvent être superfétatoires, mais ce sont les conditions premières. Il y faut aussi ce pivotement du profane au sacré, c'est un enjeu symbolique. »*[2] (T. Goguel D'Allondans, J.F. Gomez). Le fait d'être assujetti à une temporalité définie vient poser des choses dans la relation. Parfois, c'est la temporalité des autres qui impose son rythme, par exemple dans le récit ici délivré, c'est le décès brutal du père, puis la décision de la justice qui va intervenir au mauvais moment dans le parcours, puisque la sanction est posée trop tard, même si on peut entrevoir une forme de cohérence a posteriori dans le cheminement. Pour filer complètement la métaphore jardinière, on peut ainsi dire que les graines plantées dans le désert vont germer plus tard sur son chemin, parce qu'une maturation aura été nécessaire. *« Enfin quelque chose encore mérite d'être souligné, c'est que ces transformations intérieures ont fait évoluer ces jeunes d'une position de refus, à une position qui n'est pas celle de l'adaptation normalisante. Ils sont passés « de la délinquance à l'insoumission » : moins « névrosés » et pourtant, pas pour autant « normosés »... »*[3] (P. Kammerer). Le constat est établi comme quoi ce sont toutes les personnes croisées sur le chemin de Johnny (et plus globalement sur le chemin de chaque jeune placé) qui participent de cette maturation. Et toute cette patience, ces volontés appréhendées, ces engagements à leurs côtés, leur permettent certainement de s'inscrire dans une forme de résilience. Ils déposent ainsi certaines

de leurs souffrances. Ce qui est apporté peut se jouer sur une temporalité différente de ce qu'ils ont l'habitude d'expérimenter ou de subir. Il s'agit que l'éducateur ou le permanent (ou quelle que soit la dénomination puisque ici on parle d'accompagnant dans le sens premier de celui avec qui on partage le pain) ait cette sensibilité qui lui permette d'entendre, de créer des liens invisibles avec les jeunes. *« Accompagner au quotidien, c'est accompagner la question de l'énigme d'autrui, c'est-à-dire essentiellement ne pas en donner réponse qui étoufferait la question. Accompagner c'est permettre que cette question concernant celui qui accompagne, soit soulevée parce qu'elle fait problème et que la personne prise en charge voudrait la mettre au travail, dans une tentative d'élucidation qui relève d'un travail essentiel de la pensée. »*[4] (P. Fustier)

Une remarque vient pointer le fait que la psychose requiert du temps pour être comprise, qu'elle ouvre d'autres espaces, d'autres croyances. Puis revenant sur l'expérience décrite, l'évènement relaté où l'adolescent a proposé de retourner récupérer le bâton de marche du guide berbère, cela suscite un certain nombre de commentaires. Ainsi il est affirmé que le jeune s'est volontairement mis en difficulté, qu'il a accepté une prise de risque, mais que cette prise de risque a pu être facteur de résilience. Le mouvement a été différent pour les accompagnants qui ont cru en lui, lui ont fait confiance et savaient qu'il retrouverait son chemin tout en lui permettant d'expérimenter l'épreuve seul. Le groupe a continué d'avancer pendant qu'il faisait demi-tour. Cette initiative lui laisse un espace de liberté, celui de se montrer à lui-même qu'il pouvait réussir, ce qui a été le cas, puisqu'il a retrouvé le bâton, qu'il a retrouvé son chemin et le groupe. *« Quand il cède aux conduites à risque, il sollicite la mort, au risque inconscient et symbolique de sa vie. Quand les autres*

1 • *Lettres à un travailleur social,* Fernand Deligny, 2017, éd. L'Arachnéen, p.52.
2 • *Le travail social comme initiation,* T. Goguel D'Allondans, J.F. Gomez, 2011, éd. érès, p. 100.
3 • *L'adolescent incasable, bourreau ou martyr ?,* P. Kammerer, sous la direction de J.-P. Chartier, Marseille, 1991, éd. Hommes et perspectives, p. 199.
4 • *Le lien d'accompagnement,* P. Fustier, éd. Dunod, 2000, p. 119.

modes de symbolisation ont échoué, échapper à la mort, réussir l'épreuve administrent la preuve ultime qu'une garantie règne sur son existence. Ces épreuves sont des rites intimes, privés, autoréférentiels, insus, détachés de toute croyance, et tournant le dos à une société qui cherche à les prévenir. Ce sont des formes de braconnage du sens. »[5] (D. Le Breton).

Être éducateur ou éducatrice, c'est aussi croire à la valeur de l'expérience, pour tous et toutes c'est saisir l'occasion qui se présente, pour se rendre compte au final que ça valait le coup d'essayer et d'accorder une certaine confiance, tout en assurant un maximum de sécurité autour de ce qui peut constituer l'épreuve.

On voit l'importance des petits détails, qui ponctuent le périple, dans la rencontre avec le jeune et sur le chemin, et les effets que ceux-ci produisent, notamment dans le récit tel qu'il est relaté, où l'accompagnant ne se met symboliquement ni devant, ni derrière le jeune, mais à côté de lui pendant tout le voyage.

Un constat est établi : au départ, il y a souvent la proposition d'un séjour de rupture, puis les difficultés de sa réalisation se présentent, notamment les longues temporalités qui existent entre la proposition et l'effectivité du projet, qui impliquent le jeune dans ses désirs et les possibilités de mener à bout le projet. Plusieurs temps sont alors évoqués, qui peuvent agir tant comme potentiels repères à atteindre que comme freins à la réalisation effective : il y a l'élaboration du projet, sa présentation, puis la préparation du voyage, la réalisation de celui-ci, le retour et tout le travail d'assimilation. Ils se découpent également en trois temps essentiels, qui sont passé, présent et futur, ou alors les trois temps du rite de passage, soit le préliminaire, le liminaire et le post-liminaire. Ils doivent être travaillés à leur juste mesure pour assumer cette fonction de passage. Nous rappelons ici avec Jean-Pierre Chartier que, bien souvent, *« leur perception de la temporalité n'est pas la nôtre ou, si l'on préfère, notre temps n'est pas le sien et son temps n'est pas le nôtre. Nous avancions qu'il conjugue le temps suivant trois modalités qui sont le « passé pas simple », « le présent immédiat » et le « futur inexistant »*[6].

Pour en revenir au sujet plus vaste de nos accueils, quelles qu'en soient les formes, la question première qui se pose est comment travailler sur les départs lorsqu'on voit très bien nous-mêmes que le travail qu'on peut proposer n'est pas terminé ? Le constat général du groupe est que nous ne sommes pas tout-puissants sur les accompagnements qu'on propose, qu'on n'en a pas la maîtrise complète. *« Chercheur il l'est, ce professionnel de l'aide, bien sûr, mais comme le mineur et sa lampe dans le noir, au fond des gouffres où l'on peut facilement s'égarer. Son travail ? Trouver un accès à des parcelles inabouties d'une étoffe déchirée que présente toute vie humaine. D'autres fois, il peut découvrir un filon qui montre le chemin. »*[7] (J.F. Gomez). Alors comment peut-on encore imaginer/proposer/créer quand on se renvoie continuellement qu'on demeure impuissants face aux différentes barrières qui s'érigent en obstacles incessants. Parfois, ce n'est la faute ni du jeune ni des éducateurs. Le rythme du quotidien nous confronte à d'autres fonctionnements et à des difficultés à investir plus l'individuel. Le rythme des différentes réalités se mêle au quotidien (en tant qu'éducateurs, on peut craindre de s'y perdre).

À ce stade de l'atelier, d'autres situations sont apportées par le groupe. Ainsi, un jeune avec des troubles psychotiques a commis plusieurs passages à l'acte, amenant alors la nécessité d'envisager une réponse et peut-être un départ. En effet, c'est tout d'abord une rupture avec son lieu d'accueil qui est envisagée, mais au final l'éloignement se fera accompagné par le Lieu de Vie et d'Accueil, sous la forme d'une intégration dans un appartement, pour travailler un accompagnement vers plus d'autonomie. Par la suite, un changement du bail à son nom lors de sa fin de placement, puis un déménagement vers le lien familial, puis un nou-

5 • *Jeunesse à risque : rite et passage,* sous la direction de Jeffrey D., Le Breton D., Josy-Lévy J., 2005, éd. Les Presses de l'Université Laval
6 • *L'adolescent incasable, bourreau ou martyr ?,* P. Kammerer, sous la direction de J.-P. Chartier, Marseille, 1991, éd. Hommes et perspectives, p. 16.
7 • *Délivrez-nous du management,* J.F. Gomez, 2022, éd. Libre et Solidaire, p. 174

veau passage à l'acte entraînera une judiciarisation par une audience au tribunal. Néanmoins, un lien avec ses éducs du LVA a pu être gardé. *« Une tentative trace une recherche. Une recherche se trace. S'il fallait que chacun s'y retrouve -chacun de ceux pour qui ce qui s'y pointe est rêve idéologique-, vous parlez d'un fouillis. Il ne s'agit pas de piétiner dans l'épandage culturel qui risque de se produire dès qu'il y a brèche. L'espace d'initiative d'une tentative doit éviter de se situer en contre-bas. Esquiver. Je vous l'ai dit : j'esquiverai. »*[8] (F. Deligny).

À ce stade, une pointe d'humour est salvatrice : « Trop baliser, ça fait baliser ! » s'exclame l'un des participants, ce qui déclenche une cascade de rires. Une fois ceux-ci estompés, viennent diverses interrogations, recommandations, commentaires, propositions, retours d'expériences dans leurs diversités. « Dans l'accompagnement d'une personne, il ne faut poser que ce qui est indispensable ». Les diverses velléités de penser à la place de l'autre, pour lui, pour son bien, ajoutées aux diverses pressions pour obtenir des résultats rapides et objectivables sont à démasquer et rejeter, d'autant lorsque la parole de l'autre est restreinte. « Cela peut être du point de vue de l'éduc, car parfois ils ne peuvent pas le dire. C'est trop compliqué ». Les impossibles du langage doivent nous écarter des tentations d'exercice de pouvoir abusif : *« Il s'agit plutôt de savoir vers quoi guider l'adolescent : lui permettre de retrouver le code, le langage, et de civiliser la pulsion. (…) Les adolescents de l'illimité font souvent Un avec « une jouissance infinie » car ils sont hors circuit pulsionnel alors que la langue ne trouve à s'articuler qu'avec le support de circuits pulsionnels. »*[9] (M.C. Marty). Nous devons faire face bien souvent à des situations où la notion de choix ne concerne pas le sujet placé, c'est à nous de le réintroduire dans cette dimension et le questionner sur ce qu'il veut bien. « On parle de choix de la personne – en LVA les jeunes n'ont pas réellement le choix, sur pourquoi on les envoie dans une structure plutôt qu'une autre. » Certains constats sont arrêtés : « On est bons pour les accueils, mais mauvais sur les départs, sur ce qu'on donne comme boîte à outils à la fin, sur comment on prépare le jeune, le groupe, la famille, l'équipe pour la transition vers un ailleurs. »

Toutes ces interventions matérialisées par tant de questionnements, toutes ces remises en question, voire parfois ces jugements trop critiques sur leurs propres pratiques, montrent l'attachement profond de tous les acteurs présents pour chaque personne accompagnée, où l'être est privilégié. Nous pouvons sans crainte affirmer que les personnes présentes, qu'elles soient issues du réseau GERPLA ou venues approfondir ces sujets, sont animées d'une réflexion profonde sur l'énigme éthique que représente l'autre, et les utopies à initier pour favoriser son passage, qu'il soit dans l'accueil ou le départ. Son devenir reste au final une angoisse qui apparaît ou est réactivée lorsque le départ/la séparation devient palpable. *« L'amour est la mesure de la trace laissée. La séparation n'est pas l'absens : elle n'est pas du sens en moins. Ces impacts positifs de l'absence sur une trajectoire du grandir ne sont pas simples à accueillir. Ils renvoient le verbe « aimer » à ses limites. Quelles que soient la force et la beauté d'une rencontre, le « je intime » reste seul avec lui-même et ne parvient pas à se fondre dans le « nous » du verbe « aimer », dans lequel, pourtant, il s'aperçoit. »*[10] (P. Gaberan)

Si l'on prend le point de vue de la personne accueillie, le choix du départ est-il exprimé et en est-il un ? Est-il voulu ou subi ? En dehors de la possibilité d'apporter des réponses précises et définitives, émerge la nécessité de tenter d'en formuler des réponses, au besoin de comparer les pratiques. Il peut y avoir une part importante de la subjectivité des équipes qui va jouer de différentes manières. Ainsi peut-être que tel jeune aura besoin d'être accompagné vers un départ, même si lui-même n'est pas en capacité de le dire ou de le reconnaître. Mais parfois, on n'a pas le temps de le préparer, et alors il risque de se retrouver à devoir subir celui-ci. Également, il paraît convenir de garder le lien si cela est possible et a un sens, et néanmoins de pouvoir travailler sur la séparation. *« Le processus psychana-*

8 • *Le croire et le craindre,* F. Deligny, 1978, éd. Stock, p. 71.
9 • *Adolescents de l'illimité,* A. Pourteau, M. C. Marty, 2015, éd. Chronique Sociale, p. 33.
10 • *Oser le verbe aimer en éducation spécialisée,* P. Gaberan, 2016, éd. Érès, p. 197.

lytique s'arrête lorsque l'analysant reconnaît en son analyste « un serviteur inutile ». Cette phrase est absolument superbe. À propos du travail social, c'est à dire de la rencontre entre le professionnel et l'usager -quel terme horrible-, ce dernier peut voler de ses propres ailes, quand il reconnaît dans son éducateur « un serviteur inutile ». Voilà les fonctions du passeur du passant et du passage! »[11] (T. Goguel D'Allondans, J.F. Gomez).

On travaille sur la singularité de chaque situation. Chaque accueil est différent et chaque départ est différent, les recettes n'existent pas, sinon dans les imaginaires des adultes. Et lorsqu'on tente de les appliquer, bien souvent elles ne marchent pas. Nos structures permettent de privilégier le singulier et nos démarches se réfèrent donc à une véritable éthique et non dans le sens galvaudé d'une novlangue libérale de circonstance. *« Or l'éthique ne s'apprend pas. Elle ne peut pas être un programme de formation ou plutôt de formatage des esprits. L'éthique, c'est la question de l'Autre. Il y a éthique dès lors qu'Autrui -qu'Emmanuel Lévinas nomme l'absolument Autre- me fait et continue à me faire question. »*[12] (D. Depenne)

Mais la personne accueillie peut être à l'œuvre activement dans son départ et se saisir de cette étape pour faire un grand bond. Les notes rédigées pour cet article dans leur formulation, sous-entendent qu'elle pourrait même en faire l'œuvre de sa vie. Elle instaurerait alors une formule alchimique, qui s'inscrirait ainsi : départ = séparation = vie.
Quelqu'un émet l'idée que dans l'accueil devrait déjà être précisé le cadre des départs, et que celui-ci est un passage, quelque chose qui vient officialiser ce qui n'a pas fonction de perdurer. Et d'ajouter qu'il conviendrait de l'interroger ainsi : « Tu as envie de quoi ? » Il nous faut cependant garder à l'esprit qu'énoncer les choses ainsi peut aussi être une violence exercée, que bien souvent nos publics ont besoin d'apprendre dans un premier temps à se poser/pauser, puis de s'installer en douceur dans un espace qu'ils pourront s'approprier un peu, peut-être, pour être ? *« Les professionnels, lorsqu'ils prennent sur eux leurs angoisses, sans toutefois céder à la complaisance, se déplacent dans leur pratique avec ce qu'il y a parfois d'insupportable. Ils accueillent et se font partenaires de l'urgence subjective des adolescents mais résistent à l'idée de trouver des solutions d'orientation idéales pour eux. Ils offrent une présence qui accueille la souffrance, refrène la jouissance, une présence accueillante et résistante, pas trop lâche, ni trop étouffante : une présence qui se risque. Chaque adolescent de l'illimité peut y loger son désordre particulier, et évoluer à la marge, sur le seuil et se faire acteur de ce qui lui arrive. »*[13] (M.C. Marty)

Dans cet atelier, beaucoup de préconisations émergent, peut-être viennent-elles caractériser une question qui est bien loin d'être tranchée, qui restera certainement question sans réponse, mais question que l'on doit nécessairement se poser, celle de l'ailleurs, de l'après. « Aider la personne à trouver son phare renvoie à la douleur de la séparation, mais c'est une étape obligatoire et qui ne devrait pas être une fin en soi, mais évidemment le départ de quelque chose. ». Les intentions sont évidemment louables, mais on peut se dire qu'elles cachent aussi de profondes blessures, des deuils pas toujours réalisés, des colères sourdes, des frustrations sur des perceptions d'échecs, parfois sur des décès survenus dans cet après, tellement porteur d'angoisses, qu'on n'a pas su ciseler.
Et cette question qui revient encore : « Cet être-là, qu'est-ce qu'il désire ? » Qu'est-ce qu'il peut en dire, qu'est-ce qu'il peut en avouer, à lui-même, à ceux qu'il va quitter, à ceux qui le font quitter… ? *« Mais qu'est-ce que nous entendons par la demande ? Ce concept de base de l'analyse est un concept, il ne faut pas tomber dans le ridicule de croire qu'on peut voir la demande ou l'attraper. Phénoménologiquement nous n'avons affaire qu'à un fantasme, or celui-ci, articulation du sujet avec l'objet de son désir, est fonction d'un système pulsionnel dont la demande est un facteur essentiel. »*[14] (J. Oury). Bien souvent, un LVA est déjà une dernière solution qui s'offre à eux, ils ne vont pas y rester indéfiniment, ils n'y sont pas en prison,

11 • *Le travail social comme initiation,* T. Goguel D'Allondans, J.F. Gomez, éd. Érès, p. 106.
12 • *Utopie et rencontre éthique en travail social : Accompagnement et lien humain,* D. Depenne, 2017, ESF éditeur, p. 95.
13 • *Adolescents de l'illimité,* A. Pourteau, M. C. Marty, 2015, éd. Chronique Sociale, p. 61.
14 • *Psychiatrie et psychothérapie Institutionnelle,* J. Oury, les éditions du champ social, 2001, p. 171.

mais le temps va néanmoins être long pour eux et donc permettre une construction singulière qui ne peut être déterminée. Ainsi une remarque est faite comme quoi « on est alors pris dans une façon de les pousser à acquérir des outils, parfois au-delà de leur rythme propre. On crée un avancement rapide puis il arrive qu'ensuite cela stagne longuement. » C'est peut-être alors face à cet enkystement que « parfois, il faut créer une rupture pour provoquer une nouvelle avancée ». *« Chaque individu parcourt son chemin, suivant un trajet qu'il ne peut guère modifier personnellement, lié qu'il est à sa propre structure. Encore faut-il que le Collectif ne l'empêche pas de l'accomplir. Mais cette sorte d'itinéraire personnel ne peut être prévu : chaque individu doit le rencontrer. »*[15]

Les tentatives de réponses amènent immédiatement de nouvelles questions : « Oui, mais comment on le rend acteur de son projet ? » À cela, deux mots clefs s'imposent : Penser et Accueillir. Certains conçoivent leur rôle comme celui d'un levier, où l'on va inviter à s'en saisir (ou pas). Le « ou pas » est important, car le signifiant levier peut induire une action « en force » qui n'est pas toujours souhaitable. L'importance de la cohérence d'équipe est alors interrogée. *« On dirait un système institutionnel avec seulement des cases : chaque chose à sa place et une place pour chaque chose, dans laquelle très curieusement l'éducateur a été lui aussi réifié, mis en boîte dans une définition en oubliant des éléments essentiels : la poétique, le poien, le faire, l'invention, la créativité. J'ai toujours défendu cette idée dans ma définition de l'éducateur : il est précisément celui qui saute d'un espace à un autre. Pour reprendre cette métaphore, c'est le pontonnier et non pas le pontife, c'est le passeur, là c'est un modèle. »*[16] (T. Goguel D'Allondans, J.F. Gomez)

Il convient donc d'essayer de voir là où l'on sait qu'on va aller et ne pas trop voir sur le long terme, mais sur des temps impartis pour refaire régulièrement des points et tenter de le rendre acteur de ses petits objectifs. Quelqu'un suggère qu'une forme de contrat peut alors être mise en place, qui n'aura cependant comme valeur que celle que le sujet voudra lui accorder.

Un énoncé vient alors tenter de clore cet atelier, qui n'en restera pas moins comme une construction d'une longue succession de questions, qui, au risque de nous répéter, valent justement par le fait de questionner, d'ouvrir de nombreuses pistes à emprunter, comme l'a fait ce jeune homme dans le désert : « Vivre au présent, tout est dans la qualité du lien pour des jeunes complètement fracturés. »

15 • *Ibid.*, p. 195.
16 • *Le travail social comme initiation*, T. Goguel D'Allondans, J.F. Gomez, éd. Érès, p. 190.

LE PLACEMENT À VIE : une utopie qui devient réalité

Et pour celles et ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas partir ?

Le lieu de vie et d'accueil Tentative nous guide dans un LVA à vie pour adultes.

Thierry Bazzana,
fondateur du LVA Tentative aujourd'hui à la retraite, a écrit une note d'intention à ce sujet, que les personnes qui menaient l'atelier ont lu en ouverture, afin de nourrir notre réflexion.
Voici le texte en question.

« Les enfants accueillis dans les LVA sont, pour la plupart, déjà partis d'un ailleurs, d'une maison, d'une institution dans laquelle ils ont vécu tant bien que mal et souvent plus mal que bien. De départs organisés en bonds précipités, demeurer là où ils sont nés n'était guère possible pour des raisons connues entremêlant souvent misère, maltraitance, errances parentales et faillites institutionnelles.

Ils trouvent dans nos lieux de vie – du moins nous nous y efforçons – l'espace, le temps, des pratiques de soutien et un mode de relation permettant une reconstruction du sujet, souvent partielle et encore à poursuivre. Mais telle est la règle… 18 ans, 21 ans, *« il est temps que tu prennes ton envol même si, c'est fréquemment le cas, le plumage de tes ailes encore déformées, à peine séché, te portera difficilement »*. L'âge est alors une norme qui transcende les besoins de soutien et d'accompagnement, une norme-limite qui arrête le processus d'individualisation positive engagé par l'équipe du lieu de vie, quand elle sait s'y prendre… Reste à savoir si ce processus, s'il s'est vraiment enclenché, se poursuivra ailleurs.

Heureusement, il existe des enfants accueillis, devenus majeurs, qui sont prêts et affermis, le « temps du lieu » faisant œuvre réparatrice. Et quand ils doivent partir, nous sommes soulagés de les savoir prêts à vivre dans ce dehors ordinaire et commun ou, faute d'autonomie suffisante, en établissement pour adultes, même si nous savons aussi que ces deux univers trop souvent séparés contiennent leur part d'ombre et d'infortune.

Et ceux qui ne partent pas ?

Si demeurer là où il a été accueilli n'est guère possible pour l'enfant placé, il n'en va pas de même pour les adultes porteurs d'un handicap, notamment pour ceux touchés par une forme lourde d'autisme. Ils peuvent donc rester et vivre là, dans un lieu plus ou moins bâti à leur mesure, a priori jusqu'au temps où ils rejoindront leur *« dernière demeure »*. Curieusement, demeure vient du latin *« mora »*, qui signifie « délai », mot qui évoque donc une durée limitée (un moratoire, par exemple). Demeurer. On dit aussi : *« c'est un demeuré »*, et souvent, pour les partisans les moins intelligents de la norme imposée, de manière péjorative… Mais rester tel que l'on est à l'endroit où l'on est fut et est encore le lot du plus grand nombre.

Quoiqu'il en soit, vivre de manière autonome, même partiellement, reste impossible et le placement *« à vie »* dans une structure de taille modeste est une des meilleures alternatives. Mais qu'implique ce fait, au-delà qu'il signale, de manière claire, la volonté de la société d'être encore solidaire, du moins envers les personnes handicapées ?

• Qu'implique le « demeurer là le plus longtemps possible»
pour les personnes hébergées ?
• Qu'en est-il pour leurs familles ?
• Et pour l'équipe du lieu de vie ? »

Thierry Bazzana

◇◇◇◇◇◇◇

Après cette lecture, l'atelier a été lancé dans le but d'apporter nos multiples réponses à ces trois questions. Pour faciliter la prise de parole pour les personnes ne s'y osant pas, un dispositif a été mis en place : une « boite à lettres » où chaque personne postait ses réflexions, les écrits étant ensuite piochés aléatoirement puis lus à la cantonade. Les bribes d'idées ainsi semées ont été réagencées dans les paragraphes suivants, pour permettre la compréhension aux personnes n'ayant pas assisté à l'atelier. Les parties entre guillemets sont des citations directes de ces écrits.

Quid du placement à vie, en ce qui concerne les personnes hébergées ?

Beaucoup de réponses ont trait à la notion de « sécurité » : le temps long permet d'instaurer « stabilité et repères » aussi bien en termes d'identification claire d'une « équipe qui demeure » que de connaissance des lieux. En effet, « la maison devient leur maison et ce sont [les personnes accueillies] qui accueillent les nouveaux·elles arrivant·es (accueilli·es comme salarié·es). » Ce rapport sécure aux lieux et aux gens qui ne peut se construire qu'avec le temps, « renforce le sentiment d'appartenance, d'être chez soi » et offre enfin une vraie « possibilité de se poser ». La « sécurisation affective permise par une place assurée » donne la possibilité d'effectuer un véritable « travail de séparation ». Ainsi les au revoir pourront être mieux acceptés car l'accueilli·e a la certitude d'un retour.

On note aussi que l'accueil à long terme, voire sans terme, permet aux accueilli·es une « représentation de la durée, du temps ». Mais puisqu'un « parcours n'est pas linéaire », « quid du besoin d'ailleurs » dans une prise en charge à vie ? Des ailleurs à construire, des lieux relais à trouver, mais aussi la nécessité de « ré-inventer les manières d'être là », à l'instar des enfants accueilli·es jusqu'à leur majorité qui continuent d'être en lien, mais autrement : « contrat jeune majeur, week-ends, séjours de vacances, stages, petits emplois pour trouver une nouvelle place dans l'équipe ». Et on connaît même certain·es jeunes qui sont aujourd'hui devenu·es les permanent·es des lieux où iels avaient enfin pu se poser, à long terme donc ! En somme, « être toujours là, mais autrement ».

Aussi, l'annonce d'un placement à vie est accompagnée de sentiments qui peuvent être ambivalents : « soulagement ou angoisse » d'avoir enfin un lieu où se poser, de s'imaginer bloqué·e sur ce lieu *ad vitam*. En tout cas, « demeurer là permet la relation vivante entre l'équipe, les personnes accueillies et le lieu ».

Quid du placement à vie, en ce qui concerne les familles des accueilli·es ?

L'histoire toute particulière du LVA Tentative invite à poser comme centrale la place des familles dans le fonctionnement des accueils. En effet, pour répondre aux demandes des familles des habitant·es, le LVA Tentative a modifié son projet d'établissement. Les familles, satisfaites de l'accompagnement proposé souhaitaient que leur enfant, devenant adulte, puisse continuer d'habiter sur le LVA. Tentative a donc, sur le papier et dans les faits, augmenté les limites d'âge des personnes accueillies. Ceci dans une volonté de remettre, ou dans ce cas de maintenir, l'usager·ère au centre du dispositif.

Le placement à vie permet aux familles et à l'équipe « d'apprendre à se connaître et de développer un lien (lapsus, un lieu ?) de confiance ». Confiance mutuelle : les familles

peuvent désormais « s'appuyer sur un entourage professionnel » et les équipes s'engagent aussi avec les familles car c'est effectivement un sacré « gage de confiance que l'accueil se prolonge à la demande des familles ».

Savoir que la place trouvée à un·e enfant le nécessitant est « une place pérenne » est source de « soulagement » et de « sécurité » pour les parents qui l'ont accompagné·e et soutenu·e jusqu'ici, parfois jusqu'à l'épuisement. À présent, il sera possible de continuer de « s'investir mais sans contraintes ». Cet accueil pérenne, serein, permet aux familles et aux accueilli·es de réajuster la relation, de « se détacher sans se perdre », « d'accepter de se voir moins pour se voir mieux ». Et lorsque cela est envisageable, « savoir que l'on travaille sur du long terme » peut parfois permettre de « rendre optimales les conditions d'un éventuel retour ».

Quid du placement à vie, en ce qui concerne l'équipe du lieu de vie ?

Enfin, pour ce qui est de l'équipe, le travail à long terme a également de nombreuses conséquences. D'abord, un accueil long offre un certain confort à l'équipe, celui de « pouvoir ne pas faire dans l'urgence » et d'être moins directement soumise au rythme des « contraintes institutionnelles (Aide sociale à l'enfance et autres) ». D'un point de vue pragmatico-pragmatique, un accueil long c'est aussi un « salaire assuré », donc une certaine sécurité pour le/la salarié·e.

C'est aussi dans ce type d'accueil que la notion de « permanence de l'accompagnement » prend son sens. Là encore, s'installe un certain « confort de travail lié à la connaissance fine de l'individu·e » et à sa montée progressive en « autonomie » (au moins en ce qui concerne les accompagnements de mineur·es de l'ASE). Dans l'apport d'une « solution durable », il devient possible de mener un « travail de fond », de « développer des possibles car [il y a] plus de temps », voire une « dilution du temps ». Il est alors possible de penser la « continuité » : de « prendre en compte le sujet dans la continuité de sa vie et non d'un 'parcours' ». Ce qui impliquera bien souvent de pouvoir permettre « l'évolution des projets ».

C'est aussi « l'assurance de pouvoir traverser les épreuves et les émotions sans que le lien ne soit rompu », la possibilité de « travailler la séparation plutôt que la rupture ». Lorsque l'équipe ressent « sécurité et confiance » elle devient capable « d'installer une alliance thérapeutique/pédagogique » pour l'accueilli·e.

Mais ce temps long apporte aussi son lot de craintes. Il implique la nécessité de « tenir sur le long terme, y compris dans les moments difficiles » et malgré le « risque d'essoufflement ». Directement lié à l'installation logique d'une « certaine routine », il laisse craindre un travail moins bien fait, par « risque d'excès de confiance, de moins d'attention ou de vigilance » ou « peut-être la possibilité d'un ennui moins formateur que de nouveaux·elles accueilli·es ». Et pour aller jusqu'au bout de la réflexion, un accueil infini peut être « une sacrée charge sur les épaules du/de la permanent·e : et si mes désirs me portent ailleurs un jour, comment (bien) partir ? »

LE OFF DES JOURNÉES : VOYAGE, VOYAGE !

Cette année encore, le off des journées a été riche en découvertes musicales, en échanges passionnés, en rencontres nourrissantes, en banquets conviviaux.

L'accueil du Mont-Joint a été particulièrement apprécié jusque sur la table, le lieu et son équipe s'étant organisés pour préparer les repas pour la centaine de convives présent·es. Margot, Pierre et leurs collègues ont mis la main à la pâte afin de nous proposer des pizzas maison, des tartes salées, un bar à salade. Pablo a retroussé ses manches pour nous partager sa spécialité familiale : la paella ! Deux énormes poêles à paella sont sorties pour l'occasion et Pablo s'affaire avec l'aide de quelques bonnes âmes à cuisiner le plat en version végé et carnée. Un régal. Pour l'occasion Cédric a fait préparer un des agneaux du LVA et deux voisins agriculteurs viennent prêter main-forte pour cuisiner à la broche la bestiole. Les papilles et les ventres ont donc été choyés.

Les oreilles aussi. Le jeudi soir, Aurélien prend le micro pour rapper et ouvre ainsi les festivités du off. Aurélien, on commence à bien le connaître au Gerpla, il est accueilli dans le lieu breton Duo-Solidarités. Il nous dit à propos de ce lieu : « J'ai enfin trouvé un lieu qui s'adapte à moi et non l'inverse ». Durant les journées 2024, il avait déjà enflammé les oreilles et les cœurs, avec ses comparses du Collectif Rouge : jeunes et adultes du lieu et/ou d'ailleurs, relié·es entre elleux par une envie d'écrire des textes, de les mettre en musique et de les partager sur scène. Leur performance nous avait fait vibrer.

Il monte cette fois seul sur scène ; ému·es par sa présence forte et sensible, on l'écoute nous délivrer son message :

« Je trouvais mon style qui tient de moi
Travailler pour les fins de mois
Pas de bêtises dans cette vie
Faut que je m'adoucisse, pensée positive

Des objectifs et des projections
Assurer ma vie de projets
mais pas ceux qui m'emmerdent
Oui je veux dire mes problèmes

Déstresser c'est ce qui va m'aider
C'est le repos qui va me reposer
Je veux m'aider donc je dois boire et manger
J'ai pas les chiens qui aboient,
moi je préfère mordre

Résultats carrés pas toujours carrés
J'ai les contacts de contacts contactés
Oublier les connards qui m'ont rabaissé
Une touche contact, moi je préfère
des frappes A9 2 7'R

Je suis en galère faut que j'appelle à l'aide
Pas à l'aise il faut que déceler
Je débraie des affaires
Je le soutiens, ça c'est bien
Je veux gagner en confiance
Apprendre de la patience
Apprendre en méfiance

Avec l'effort je me suis forgé
J'ai l'équipe Solidarités
Avec eux j'ai appris ma grande vie
ensoleillée
Bien plus heureux donc j'ai mis
la barre haute

Je cherche trop l'effort,
moins le réconfort
Mon point fort c'est le combat
J'ai mon point faible qui est le sommeil
Aligner les deux c'est encore mieux
Comme les projets à long terme
Ce qui me fait me sentir mieux

Je cogite trop, c'est trop tard
pour sortir tôt
Je préfère lire de droite à gauche
Je sors tôt donc je cogite tard

Plus heureux donc moins anxieux

Je trouvais mon style qui tient de moi
Travailler pour les fins de mois
Pas de bêtises dans cette vie
Faut que je m'adoucisse, pensée positive

Des objectifs et des projections
Assurer ma vie de projets
mais pas ceux qui m'emmerdent
Je veux dire mes problèmes

Plus bloquer, j'ai débloqué
C'est sur scène que j'enchaîne
toute la gamme
Je m'entête et je m'entraîne,
rien pour m'arrêter
Mais me montrer pour me pulvériser,
ça faut même pas y penser. »

Reno Bistan prend la suite. L'auteur-compositeur-interprète lyonnais a conquis la salle. Seul devant le public avec sa guitare, il nous raconte son parcours de vie, son parcours artistique, et balaye ainsi les grands moments sociétaux des vingt dernières années. Ses chansons poétiques, politiques et humoristiques nous ont ému·es et fait rire. Beaucoup. Reno Bistan manie à la perfection l'humour caustique et politique. Si bien qu'il arrive à faire entonner aux permanent·es gerplaïen·nes : « Sous Jospiiiiin, c'était biieeeenn ! ». Instant incroyable et mémorable. Un chouette moment partagé, on est sorti·es de ce spectacle musical avec le sourire et l'envie de devenir copaines avec Reno.

Le vendredi soir, pour la grosse soirée festive, ce sont des groupes locaux, du cru bourbonnais, qui enivrent nos oreilles et font bouger nos popotins.
L'apéro-musical est lancé au son des caisses claires, surdos et agogos de la batucada « La Batucaille ». La prestation finie, les instruments posés dans un coin du jardin attirent les enfants du lieu qui testent en petit comité les percussions. Mignon tintamarre.
La samba brésilienne nous a préchauffé·es pour le duo Ensalada Galactica. François et Nicolas, musiciens polyvalents au cœur chaud, poursuivent ainsi la soirée avec des musiques sud-américaines et jazz avec une touche de musiques électroniques. Un imaginaire musical électropical qui invite à la danse. Ça sautille et ça se trémousse dans le public !
Puis c'est « DJ set » avec Le Guide, Yannick de son p'tit nom, qui nous accompagne jusqu'au bout de la nuit avec une playlist mêlant musiques tziganes, sons de boom et rap féminin, entre autres. Le Guide n'est pas un DJ comme les autres, il a à cœur de répandre joie et amour là où il passe. Il partage ses post-it et voici que l'on se colle des messages rigolos dans le dos, il sort une énorme « canne-à-pêche/boule à facettes » que l'on se passe de mains en mains, il dégaine son ruban de GRS et chacun·e y va de sa performance. Pas comme les autres, on vous l'avait dit.

Eh bien, après tout ce beau programme on n'a qu'une hâte :
se retrouver l'année prochaine !

UN COMITÉ DE COORDINATION TRÈS OUVERT

Lieux représentés : Éducateurs Voyageurs, La Feina, Interstices, Lisière, Le Mont-Joint, Pollen, Regain, Le Roucous, Tentative, 7 vies.
Et individu·es : Éolia, Jade, Yves F. (et peut-être un ou deux noms qu'on n'a pas su retrouver...)

Ordre du jour :

- Bilan à chaud des journées
- Organisation des Journées nationales 2026
- Actes des Journées nationales 2025
- Actions institutionnelles à mener

Bilan à chaud des journées

Les cailloux : quelques petits couacs au niveau de l'organisation ont été relevés, notamment la gestion poussive du percolateur, l'implantation un peu trop centrale des toilettes sèches, le cafouillage dans la répartition des participant·es dans les différents gîtes loués et la spécificité pour les musiciens d'installer leur scène au milieu des enfants et des bouilloires. Le LVA hôte déplore, tout en la trouvant normale, la lourdeur de l'organisation, qui empêche d'assister sereinement aux conférences et ateliers. Certaines personnes témoignent aussi d'une frustration de la brièveté des journées, qui ne laisse pas le temps de parler à tout le monde.
Concernant le contenu, c'est dommage que trop peu de porteur·euses de projet aient été présent·es cette année, ou certain·es avec des projets non actualisés. Regret aussi pour l'annulation de la conférence du vendredi après-midi, pour des raisons personnelles de la conférencière. Cela a cependant permis d'organiser un temps de sieste, fort apprécié par une majorité.

Les pépites : le LVA hôte nous a réservé un très bel accueil, merci ! Toute l'équipe a été mobilisée pour cela, y compris les accueilli·es, et ça s'est senti. C'est beau de découvrir le réseau local du lieu de vie, mobilisé à travers cet évènement, et la visite du LVA a aussi été appréciée. Le lieu est beau, on a très bien mangé autour de belles tablées et les propositions musicales étaient super ! Tout cela compte pour beaucoup dans la réussite de l'évènement. L'équipe d'organisation a aussi beaucoup soutenu le travail de Louise, secrétaire du GERPLA et à ce titre très impliquée dans l'organisation et le bon déroulé des journées.
La taille de l'évènement était optimale (environ 80 personnes) car cela permet d'échanger avec (presque) tout le monde. Superbes rencontres et retrouvailles ! Les personnes sont disponibles, ouvertes aux échanges. On note aussi la présence de peu d'ancien·nes, donc un certain renouvellement des participant·es. C'est super de découvrir encore des nouveaux lieux ; les structures se font écho, dans leurs ressemblances mais aussi leurs différences et leur diversité et cela fait du bien, enrichit, fait réfléchir. C'est toujours un temps ressourçant : on en repart avec un nouveau

souffle pour faire vivre ses projets au quotidien, des envies dynamisées, des idées nouvelles. La théorisation permet de prendre du recul. Tout cela a fait naître chez certain·es des envies d'échanges de salarié·es, pour approfondir la rencontre et l'enrichissement mutuel. Le niveau des réflexions, des théorisations et des recherches partagées a été salué. Tout le monde est bien engagé dans cette direction, ce qui donne à certain·es l'envie de développer ces réflexions vers des travaux d'écriture. Dans les Actes des rencontres bien sûr, mais pas que ! Le contenu intense et enrichissant s'est bien articulé autour d'un fil rouge global, ce qui a rendu l'ensemble plus digeste.

Le temps de témoignage des accueilli·es était beau et très fort en émotions. Il était aussi bien agencé avec la très riche présentation de Pierrine Robin sur sa recherche participative, menée par et avec des jeunes concerné·es. La présence des accueilli·es du lieu hôte et d'autres jeunes venu·es de différents LVA a aussi apporté de la richesse dans ces journées.

L'organisation des conférences et ateliers a été fluide, presque organique. Il y a eu très peu de besoin de facilitation durant les échanges. En ressortent bienveillance et douceur. C'est l'humanité du réseau du GERPLA qui se dégage de ces journées : dans une utopie qui fonctionne, là.

Organisation des Journées nationales 2026

Lieux :

Les JN 2026 devraient normalement se tenir en région nord-est, pour respecter la volonté de faire tourner les lieux où se déroulent ces rencontres. Nous envisageons certains lieux :

- La Bergeronnette, (Saône-et-Loire) : ne pourra pas nous accueillir car est dans un grand projet de déménagement.
- Il était une fois (Jura) : leur demander.
- Les petites z'elles, SCOP Quetzal (Côte d'Or) : leur demander.
- Pollen (Yonne) : c'est un lieu qui a déjà démontré sa capacité d'accueil et si aucun autre lieu ne peut accueillir les journées, une option de repli est posée sur Pollen.

Date :

Si on garde le week-end de l'Ascension, cela tombera les 14, 15 et 16 mai 2026. Mais il n'est pas nécessaire que cela se passe sur un week-end de pont. On laissera le choix définitif au lieu hôte.

Thématique :

La thématique du corps est proposée, elle permet de nombreuses portes d'entrées : ses symptômes, ses projections et fantasmes, le rapport à la pornographie, etc. Pour 2027, pourquoi pas une thématique autour de l'utopie ?

Les personnes mobilisée sur l'organisation :

La commission pour l'organisation des JN est mise en place courant novembre et se réunit une fois par mois, puis tous les 15 jours quand la date se rapproche. Les tâches qui incombent à l'équipe d'organisation seront scindées en deux : ce qui relève du contenu (et peut tout à fait être géré à distance) et ce qui relève de l'intendance (et nécessite d'être sur place et de pouvoir y mobiliser des ressources). Les personnes suivantes sont volontaires pour participer à cette commission : Solange, Natacha, Thierry et Louise. Il faudra obligatoirement qu'une personne du lieu hôte en fasse également partie.

Actes des Journées nationales 2025

La méthode de rédaction des Actes, les échéances et l'implication que cela demande aux volontaires engagé·es dans l'Actelier sont explicitées. En quelques mots, il s'agira de réunir les textes des intervenant·es, les prises de notes mises au propre et les photos le plus tôt possible, pour pouvoir entamer dès l'automne le travail plus approfondi de rédaction, de sélection, d'harmonisation, puis de relecture. Enfin interviendront la graphiste pour la mise en page, puis l'imprimeur.

Les personnes qui souhaitent s'engager dans l'Actelier sont : Sarou, François, Yves R, Nathalie, Thierry, Emma et Louise, ainsi que Solange pour la partie visuelle.

Actions institutionnelles à mener

Différentes actions sont proposées et débattues, notamment :

- Diffuser les Actes des Journées d'automne dès qu'ils seront disponibles.

- Remettre à l'ordre du jour un calendrier commun inter-réseaux. (Participer aux Journées de la FNLV ?)
- Relancer des projets qui n'ont pas été menés au bout, comme « La caravane passe » ou « la nouvelle grande cordée » ?
- Envie d'écrire, pour créer du savoir mais aussi pour communiquer avec les politiques.
- Créer un guide des bonnes pratiques à la sauce LVA, qui diffère des injonctions institutionnelles, en commençant par le sujet des évaluations. Une commission se met à l'œuvre sur le sujet, en plus des initiatives déjà prises dans certains lieux.

Comme souvent à la fin des Journées, on voit émerger de nombreuses envies collectives, qui malheureusement se confrontent trop souvent aux réalités individuelles : manque de temps, impossibilité de mener à bien tout de front, etc. La suite au prochaines rencontres !

« DE L'ÉMERGENCE D'UNE FORCE POLITIQUE CHEZ LES ARTISANS DU TRAVAIL SOCIAL »

Les 15 et 16 octobre 2024 ont eu lieu à La Feina dans le Cantal les 1ères Rencontres d'automne des réseaux d'accueil. Le GERPLA – à l'initiative de ces journées – mais aussi la FNLV, OSER, FASTE Sud-Aveyron et les CIVAM y étaient représentés.

Les intentions posées étaient on ne peut plus claires : comment faire barrage à la normalisation des LVA à l'œuvre depuis leur intégration statutaire dans le champ social en 2002 ? Et comment contrecarrer la standardisation arrivant à son paroxysme avec les dispositions restrictives de la loi Taquet impactant directement les autres formules d'accueil non traditionnelles et les initiatives expérimentales ? En effet, ne devient-il pas urgent de préserver la dimension créative qu'elles ont su jusqu'alors mobiliser pour ajuster leurs pratiques à la singularité de situations d'accueil réputées complexes ? « Comment permettre l'émergence d'une force politique chez les artisans du travail social ? »

Les éléments de compte-rendu ci-dessous, présentés lors des Journées nationales 2025, sont issus des Actes des rencontres rédigés par Yves Frouin et disponibles en ligne sur le site du GERPLA : https://www.gerpla.fr/images/pdf/2025/actes-rara-juin-2025.pdf. Un livret papier de ces Actes sera édité en 2026.

1. Intentions

◆ La reconnaissance obtenue en 2002 visant à incorporer juridiquement les LV-LA[1] dans le champ social les a par là même contraints à se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations en vigueur. Certains lieux ont été autorisés sans trop de difficultés et ont vu dans l'officialisation de leur statut la possibilité de mieux faire valoir leurs droits ; d'autres ont perçu là une forme de normalisation portant atteinte à la dimension jusqu'alors inventive et intuitive de leurs pratiques ; quelques-uns, enfin, ont d'un point de vue légal été rayés de la carte, ne parvenant pas à traduire la réalité de leurs actions dans la nomenclature nouvellement édictée.

◆ Parce qu'il importe de faire barrage à la normalisation des LVA à l'œuvre depuis la loi de 2002 et leur intégration dans le champ social – afin de préserver la dimension créative qu'ils ont su jusqu'alors mobiliser pour ajuster leurs pratiques à la singularité des situations d'accueil – et parce que tous concernés par les dispositions jugées par trop restrictives de la loi Taquet, les réseaux pratiquant un accueil social et artisanal pourraient aujourd'hui se rassembler pour mieux défendre leurs intérêts communs. Car si certains LVA sont inventeurs de modalités d'accueil innovantes – visant, par exemple, à répondre aux besoins des familles en situation de rupture des liens – ils restent néanmoins tributaires de l'orientation des politiques sociales et de l'arbitraire des autorités administratives autorisant leur financement et leur mise en œuvre à l'échelle des territoires.

◆ Ainsi les lieux d'accueil ressentent-ils une urgence à la fois individuelle et collective à se fédérer pour mieux défendre leurs intérêts face aux sujétions politiques et administratives dont ils font régulièrement l'objet, de nombreux services départementaux outrepassant les compétences qui leur sont conférées à leur égard en matière d'autorisation, de tarification et de contrôle.

1 • Lieu de vie et lieu d'accueil

2. Questionnements

◆ Une fédération inter-réseaux qui se voudrait défendre un accueil social soucieux de pratiques artisanales se doit-elle de ne représenter que les différents groupements existants, ou de porter aussi la voix de chacun des lieux qui, se reconnaissant en ses valeurs et ses actions, choisirait d'y adhérer sans intermédiaire ?

◆ En vertu de leurs positionnements associatifs premiers, des contextes qui les ont traversés et des engagements pris par ceux qui les ont animés et les animent encore, les différents groupements ont chacun développé des compétences particulières, au service de leurs propres adhérents, mais également et dans une certaine forme de transversalité au bénéfice de tous : aussi est-il possible d'identifier à ce jour quelque dénominateur commun à l'ensemble des réseaux d'accueil se revendiquant de l'artisanat social ?

◆ S'agit-il de créer une entité nouvelle à laquelle tout un chacun, individu ou collectif, pourrait souscrire ? Ou bien s'agit-il de fédérer les groupements existants, par le biais desquels leurs adhérents respectifs seraient d'emblée associés ?

◆ Qu'impliquerait, d'un point de vue plus logistique, l'édification d'une nouvelle entité ?

◆ Des actions juridiques inter-fédérations ont déjà été menées par le passé, qui ont porté leurs fruits quant à la reconnaissance et à la valorisation de la spécificité des LVA : aussi l'institution d'un collectif à vocation sociale et politique passerait-elle par la mise en œuvre d'une première action commune ?

◆ Le collectif émergeant résulte-t-il d'un besoin de se rassembler pour mieux défendre les intérêts que chacun des groupements porte individuellement à ce jour ou d'une volonté de voir advenir une entité vectrice de revendications nouvelles ?

◆ Se fédérer, est-ce s'associer au long cours ou est-ce seulement se regrouper lors d'actions ponctuelles à porter en commun ?

◆ Existe-t-il des points de divergence entre les différents groupements susceptibles de compromettre tout « agir ensemble », quand bien même celui-ci prendrait la forme de simples « alliances de circonstance » ?

◆ Qu'en est-il du respect de la représentativité quant aux décisions qui seront prises au sujet des fondements du collectif à venir ?

3. Motivations

◆ La création d'un mouvement inter-fédératif constitue déjà un acte politique en soi, en ce qu'il permet d'anticiper collectivement les luttes à venir.

◆ Une instance inter-réseaux permettrait d'apporter un soutien à la fois juridique et moral aux permanents malmenés par leurs départements d'implantation : elle aurait une force de frappe que n'ont pas individuellement les lieux d'accueil ni même les groupements historiques, notamment face aux abus de pouvoir régulièrement perpétrés par les services départementaux en charge de l'autorisation, de la tarification et du contrôle des lieux.

◆ « L'accueillir autrement » – soit la volonté de proposer un accompagnement social de dimension artisanale – pourrait constituer l'un des points de convergence des différents réseaux.

◆ La création d'une confédération signerait l'avènement possible d'une force politique susceptible de faire obstacle au durcissement de la législation envers les microstructures d'accueil et de faciliter la formulation d'une réplique collective et outillée face à l'action jugée par trop abusive de certains services départementaux, et permettrait ainsi de rompre l'isolement éprouvé par de nombreux permanents.

◆ Promouvoir les pratiques sociales et artisanales d'accueil à l'échelle nationale, voire internationale, contribuerait aussi à déjouer ce vécu d'isolement.

◆ « Sortir de nos isolements » passe enfin par la mutualisation des supports juridiques et communicationnels d'ordinaire mobilisés au niveau de chacun des groupements, ainsi que par l'organisation de temps de formation en commun.

◆ Nouer et cultiver des relations entre lieux d'accueil implantés sur un même territoire permet de remédier à l'isolement, de partager ressources et difficultés, et de façonner de possibles ailleurs ponctuels ou pérennes en faveur des accueillis. Cette synergie d'abord déployée localement pourrait dans un second temps participer d'une dynamique plus globale propice au développement d'une instance inter-fédérative. L'interconnaissance permettrait d'asseoir les fondements d'une nouvelle entité fédérative sans écarter la singularité de chacun des lieux ou groupements existants susceptibles d'y adhérer. Néanmoins la constitution d'un réseau de lieux d'accueil à l'échelle locale ne va pas de soi et dépend fortement de l'implication de ceux qui les animent.

◆ Chaque groupement est porteur de valeurs sociopolitiques liées à la notion/fonction d'accueil et d'une « position à tenir » vis-à-vis du « triptyque autorisation-tarification-contrôle » qui lui sont propres et dans lesquelles se reconnaissent les lieux qui y adhèrent. La création d'une entité inter-groupements nécessiterait donc qu'au-delà des terrains d'entente puissent être formellement discutés les quelques points de divergence.

◆ Cela dit, si la question de la tarification répond, dans son application, de réalités différentes selon si elle concerne les LVA autorisés ou les lieux d'accueil labellisés, les questions politiques qui traversent l'ensemble des groupements pourraient donner lieu à la rédaction d'un manifeste commun respectueux des spécificités de chacun, à la condition qu'il prenne bien en compte la parole de toutes les personnes concernées par les actions menées : accueillants, accueillis, familles, partenaires.

◆ Aussi l'objectif serait-il de créer un collectif d'artisans de l'accueil social qui à la fois distingue et respecte l'identité de chaque groupement existant susceptible d'y adhérer.

◆ Privilégier les liens aux lieux et envisager l'accompagnement à l'égal de l'accueil aiderait à penser la construction de communs.

4. État des lieux

Ce que les différents groupements semblent déjà défendre à l'unisson :

◆ le « vivre avec », l'« accueillir autrement », la volonté de « guérir le système » et les « désirs d'utopies » ;

◆ le fait d'évoluer au sein de microstructures, chacune dotée d'une identité singulière définie à partir des intentions individuelles et/ou collectives à l'origine du projet d'accueil et revendiquant toutes une autonomie suffisante

permettant la créativité dont il faut souvent faire preuve en réponse à la complexité des situations d'accueil ;

- la volonté de proposer aux enfants, adolescents et/ou adultes accueillis un accompagnement de type artisanal qui soit à la hauteur de leurs besoins, attentes et désirs ;
- le fait de tendre vers davantage d'horizontalité et de collégialité dans les décisions et orientations prises au niveau des organisations existantes ;
- le besoin de se rassembler, l'envie de partager idées et pratiques, et le souhait de fonctionner en réseau, afin d'obtenir une réelle reconnaissance à l'échelle nationale et d'asseoir dans le champ de l'action sociale cette légitimité déjà largement éprouvée à l'échelle des lieux et de leurs territoires d'implantation.

Ce qui pourrait encore faire obstacle à leur désir de s'associer :

- les a priori et rancunes du passé, les « esprits de clocher », les représentations que chacun peut avoir et véhiculer au sujet des autres lieux et groupements, ainsi que certaines individualités jugées par trop « égotiques » ;
- le temps à pouvoir consacrer à la construction et à l'animation d'une nouvelle fédération en plus de celui, très engageant, dédié quotidiennement aux accueils ;
- le manque d'outils communs ;
- les points de désaccord, notamment politiques, susceptibles de perdurer et d'impacter désavantageusement le « faire ensemble » s'ils ne sont pas suffisamment discutés ;
- la vulnérabilité des lieux d'accueil, endogène et exogène, face à l'ampleur des contraintes administratives et juridiques dictées depuis l'extérieur et à la nature de certaines allégations venues de l'intérieur pouvant irrémédiablement porter atteinte à l'intégrité des projets concernés.

Ce que les groupements pourraient dès à présent réaliser ensemble :

- effectuer un état des lieux des pratiques et expériences vécues à partir duquel identifier les difficultés manifestes et définir les besoins communs ;

- mutualiser les ressources et compétences en termes de communication, de formation et de soutien juridique ;
- organiser d'autres évènements fédérateurs propices au renforcement des liens et à l'élargissement du réseau d'interconnaissance ;
- recenser les supports médiatiques susceptibles de rendre compte de la multiplicité des quotidiens accueillants ainsi que de la teneur des actions menées collectivement.

5. Actions envisagées

Certains besoins éprouvés par de nombreux accueillants pourraient trouver quelque réponse dans la constitution d'un collectif inter-groupements :

- se sentir moins isolé et davantage soutenu en cas de difficulté (administrative, juridique, économique) ;
- pouvoir échanger sur ses pratiques d'accueil et d'accompagnement ;
- penser une organisation horizontale et démocratique représentative de l'ensemble des artisans de l'accueil social (qu'ils soient à ce jour affiliés ou non à un groupement existant) ;
- et lutter de concert contre les disparités territoriales identifiées en termes d'autorisation, de tarification et de contrôle portant abusivement atteinte à la spécificité des lieux d'accueil.

L'émergence d'un nouveau collectif ne pourrait advenir qu'en respect des différentes temporalités à l'œuvre :

- la temporalité de l'action, engageant dans les mois qui viennent la formulation d'un discours commun en des termes plus précis et sa traduction en actes via le soutien porté à un lieu d'accueil en sursis (en raison de l'actualité des difficultés rencontrées par de nombreux accueillants et de l'urgence d'y remédier) ;
- et la temporalité de la rencontre nécessitant d'être cultivée au long cours par l'usage d'outils fédérateurs (agenda partagé) et l'organisation d'évènements visant à promouvoir les échanges et le tricotage de nouveaux liens (temps de rencontres, manifestations socioculturelles).

L'ensemble des groupements s'attache aujourd'hui à mener une vieille juridique, à soutenir les porteurs de projets et à former ses adhérents.

Il s'agit là de ressources et de compétences qui gagneraient sans doute à être mutualisées au bénéfice de tous les adhérents, quelle que soit leur affiliation affinitaire initiale. Quant à la question de la communication, elle pourrait s'envisager de manière progressive, en s'assurant d'abord de la bonne circulation des informations à travers le réseau des artisans de l'accueil social avant d'interpeller plus largement les politiques et les médias.

Du reste, de nombreux outils pourraient être mis en place tels que :

- un agenda partagé répertoriant les dates des évènements organisés par les différents groupements et des manifestations ou mobilisations autres susceptibles d'intéresser le plus grand nombre ;
- une liste de diffusion incluant collectifs et individus adhérents ;
- une page dédiée à l'inter-réseaux sur les sites internet des groupements affiliés ;
- une carte interactive permettant le repérage géographique des différents lieux impliqués ;
- l'attribution de fonctions de coordination inter-réseaux à l'un des adhérents de chacun des groupements associés ;
- l'organisation de rencontres aux différents échelons territoriaux.

Enfin deux actions pourraient faire l'objet d'une entreprise commune :

- la production d'un écrit commun sur un sujet sensible à l'ensemble des groupements pourrait être un moyen tout aussi fédérateur ;
- la constitution d'un groupe d'examinateurs susceptibles de produire des évaluations plus adéquates à la singularité des lieux d'accueil.

PRÉSENTATION DES 5 GROUPEMENTS PRÉSENTS

Les Rencontres d'automne des réseaux d'accueil d'octobre 2024 ont été l'occasion de parcourir l'identité des différents groupements de lieux représentés et, visant davantage la complémentarité que la comparaison, voire la confrontation, d'en repérer ensemble les forces et ressources respectives. Bien identifiés à l'échelle des territoires, notamment par les partenaires de la protection de l'enfance, il nous a semblé important qu'ils demeurent reconnaissables en tant que tels dans la formalisation du collectif inter-réseaux émergeant.

Groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil

Le Groupe d'échange et de recherche pour la pratique en lieu d'accueil (GERPLA) est une association de loi 1901 déclarée en mai 1987, qui à ce jour représente 30 lieux d'accueil autorisés ou non, 12 porteurs de projets et 9 adhérents individuels. Elle est actuellement gérée collégialement par un comité de coordination qui se réunit une fois par mois. Celui-ci est composé de membres élus représentant les quatre zones de la France : sud-est, sud-ouest, nord-est et nord-ouest.

Le GERPLA vise à accompagner la création et le maintien des lieux à l'échelle des territoires, à les soutenir juridiquement et financièrement en cas de besoin et à promouvoir leur reconnaissance auprès des instances départementales et étatiques.

Trois commissions sont à ce jour actives au sein du groupe :

- une commission « action institutionnelle » chargée de réfléchir aux problématiques législatives, réglementaires et juridiques impactant directement les lieux d'accueil, tout en proposant des actions susceptibles d'en atténuer les effets ;
- une commission « journées nationales » chargée de l'organisation des rencontres annuelles ;
- une commission « actelier » chargée de la rédaction et de la diffusion des Actes relatifs aux journées nationales.

Foyers d'accueil et de soutien temporaire en Sud-Aveyron

Les Foyers d'accueil et de soutien temporaire (FASTE) en Sud-Aveyron forment une association de loi 1901 déclarée en juin 1984 regroupant à ce jour 6 LVA situés dans le Sud-Aveyron, dont 2 sont encore en activité. Déclarés statutairement en tant que travailleurs indépendants, sensibles aux dimensions familiale et temporaire de l'accueil, les adhérents de FASTE sont régulièrement sollicités pour leurs conseils avisés sur les questions juridiques, qui leur sont familières pour s'en être saisis à plusieurs reprises, jusqu'à défendre leur pleine application en Conseil d'État.

Les lieux affiliés à FASTE Sud-Aveyron ont depuis toujours revendiqué le caractère temporaire de leurs accueils, par le biais notamment de l'élaboration d'une « convention de séjour temporaire » prévoyant même l'organisation de périodes dites « de rupture » dans d'autres lieux si toutefois le séjour envisagé devait excéder les trois semaines initialement fixées. Quant au sujet du « triptyque tarification-contrôle-évaluation », FASTE s'attache à pointer les illégalismes commis par les instances en charge de sa mise en œuvre et à y opposer les spécificités liées au statut d'indépendant mais aussi et plus largement au fonctionnement ordinaire d'un LVA : ainsi dénoncent-ils l'incompatibilité d'un système de tarification avec la signature d'une convention de séjour, le non-respect de la loi par les départements sur des aspects d'ordre temporel et comptable, et l'inapplicabilité sur le fond comme sur la forme des critères servant l'évaluation externe qui non seulement est onéreuse mais conditionne aussi le renouvellement de l'autorisation.

Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil

La Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil (FNLV) est une association de loi 1901 déclarée en mai 2003, qui compte à ce jour 240 lieux adhérents : 200 LVA autorisés et 40 porteurs de projet. Elle s'inscrit dans une « logique de prestation de service » vis-à-vis de ses adhérents en leur apportant les réponses aux questions d'ordre administratif et réglementaire qui les préoccupent. Initialement pensée comme un regroupement de fédérations existant à l'échelle nationale, la FNLV s'est rapidement dotée de fédérations régionales (FRLV) qui ont été très actives jusqu'à sa restructuration en 2014. Elle est actuellement gérée par un bureau et un conseil d'administration, et animée par un collège composé de membres élus en charge de l'animation de quatre commissions :

- une commission « juridique » chargée de la réécriture d'un document répertoriant les obligations et principes afférents à la création et à la gestion d'un LVA ;
- une commission « communication » chargée de la refonte du site internet ;
- une commission « boîte à outils » chargée de la formalisation de documents utiles à la création et à la gestion d'un lieu ;
- enfin, une commission « journées nationales » chargée de l'organisation des rencontres annuelles et de temps de formation à destination des porteurs de projets.

La FNLV travaille volontiers avec les institutionnels aux différents échelons territoriaux en vue de la redéfinition d'un cadre qui puisse être respecté « par et pour tous », le « tous » signifiant à la fois les permanents responsables de lieux d'accueil et les services départementaux concernés.

Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Mouvement d'éducation populaire né dans les années 1950, les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux œuvrant ensemble à la transition agroécologique. Les CIVAM représentent avec le réseau Accueil Paysan 350 accueillants. Les accueils sont mixtes, hétérogènes, réservés aux personnes de plus de 15 ans, qui ne peuvent être plus de trois par ferme. Les séjours sont conventionnés et ne peuvent se dérouler sur une période de plus de deux mois : ils n'ont donc vocation qu'à s'inscrire en complémentarité des dispositiafs sociaux et/ou médicosociaux qui accompagnent par ailleurs les personnes qui leur sont orientées. Contrairement à Accueil Paysan, les CIVAM ne soumettent pas leurs lieux adhérents à un processus de labellisation : ils se doivent néanmoins de rallier le réseau à l'échelle de leur territoire d'implantation et de participer aux temps de rencontres et de formation organisés par le groupe local. À l'inverse des groupements de LVA, l'accueil social ne constitue pas la seule action conduite par les CIVAM, qui s'intéressent à d'autres sujets tels que l'agriculture et l'alimentation durable. L'accueil social à la ferme et en milieu rural tel que porté par les réseaux CIVAM, Accueil Paysan et ASTRA[1] ne constitue pas l'activité principale des accueillants, qui disposent avant tout du statut d'agriculteurs. L'accueil de publics en situation de fragilité sociale, conventionné auprès de dispositifs de l'aide sociale et sur une période ne dépassant pas les deux mois consécutifs, leur permet de diversifier leur activité tout en leur assurant un revenu supplémentaire. Hormis ceux statutairement reconnus en tant que LVA, les lieux adhérents des CIVAM ne disposent d'aucune autorisation ni d'aucun agrément délivré par une instance administrative. Ils s'inscrivent en complémentarité des structures traditionnellement rattachées aux secteurs du social et du médicosocial, lesquelles restent responsables de la personne qu'elles orientent vers un accueil paysan. Les réseaux d'accueil à la ferme se revendiquent volontiers de pratiques sociales issues de l'éducation populaire ; ainsi les adhérents des CIVAM se retrouvent-ils régulièrement pour échanger et se former ensemble, s'attachant les services d'un juriste dès lors qu'il s'agit de traiter d'enjeux réglementaires susceptibles d'impacter directement leurs fonctions d'accueillants.

Organisateurs de séjours éducatifs dits de rupture

Le réseau Organisateurs de séjours éducatifs dits de rupture (OSER) est une association de loi 1901 créée en juin 2009 dans le sillage du RASDRAMN (Réseau des acteurs de séjours de rupture et activités en milieu naturel) fondé cinq ans plus tôt, qui fédère à ce jour 29 LVA en activité et 21 porteurs de projet. Elle se donne pour objectif de promouvoir les séjours de rupture en France et à l'international, de défendre leurs intérêts, d'accompagner la création de nouveaux lieux et de former leurs adhérents. Elle s'est récemment dotée d'un « pôle recherche-formation » visant l'étude de la pédagogie mise en œuvre dans le cadre des séjours conventionnés avec les services départementaux.

1 • Agriculture sociale et thérapeutique en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

CONCLUSION

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de ces rencontres, qui ont fait de ces quelques jours un festival foisonnant, mêlant couleurs, odeurs et sonorités brésiliennes, médiévales et européennes. On aura beaucoup ri, beaucoup pleuré, beaucoup dansé aussi, et comme à chaque fois, cela nous a fait le plus grand bien. Tout le monde est reparti le cœur un plus léger et la tête un peu plus remplie par tous ces échanges passionnés, ces rencontres exaltantes et ces festivités enjouées. Même les réveils matinaux n'auront pas réussi à empêcher le rêve de se tisser et la chaleur de nous envoûter.

L'ambition première du GERPLA, qui était d'offrir des espaces de réflexion et de recherche sur nos pratiques d'accueil, se voit encore confirmée et honorée par ces journées, et les Actes qui en émanent chaque année garderont trace de ces évasions théoriques et de ces partages humains. Donner à voir notre pratique, s'évertuer à regarder dans le rétroviseur pour se nourrir et apprendre du passé, mais aussi dans la longue vue qui nous projette vers l'avenir et nous pousse à le modeler à l'image de notre utopie, lui conférant alors le statut de promesse et l'empêchant ainsi de n'être qu'un mirage agitant au loin ses faisceaux trompeurs. Voilà les maîtres-mots de notre démarche.

Ces quelques jours suspendus hors du temps ont été une occasion de plus d'apprendre ensemble à éloigner les chimères et à esquiver leurs flammes administratives et bureaucratiques. C'est avec impatience qu'on attend désormais les journées suivantes, où le songe d'une nuit d'été nous réunira à nouveau.

« Amis, ne creusez pas vos chères rêveries ;
Ne fouillez pas le sol de vos plaines fleuries ;
Et quand s'offre à vos yeux un océan qui dort,
Nagez à la surface ou jouez sur le bord. »

Extrait du poème *La pente de la rêverie*, Victor Hugo, mai 1830.

DU TEMPS DES DINOSAURES

Par le dépoussiérage paléontologique d'archives issues pour partie du bulletin « GERPLA-Expression » - qui en matière de structuration de notre groupement a constitué dès son émergence un véritable outil de travail et de transmission – cette rubrique introduite dans les Actes 2024 se veut restituer la vitalité des paroles d'antan. Celles-ci sauront-elles faire fonction d'effet miroir quant à nos préoccupations actuelles ?

Il y a un peu plus de 30 ans, à l'occasion de rencontres organisées à Paris en décembre 1991 – lors desquelles furent présentés les résultats de l'action-recherche « lieux de vie - lieux d'accueil aujourd'hui (1989-1990) » conduite par le GERPLA –, Jacques Ladsous rappelait aux permanents « la chance » que pouvaient représenter les LV-LA dans le parcours de vie des accueillis. Le toilettage de la loi de 1975 commençait alors à se discuter dans les couloirs des différents ministères concernés, et déjà l'idée d'une inscription singulière des LV-LA dans le champ social germait à l'esprit de ce pédagogue engagé et visionnaire en passe d'être nommé vice-président du Conseil supérieur du travail social (CSTS) – et de participer à ce titre aux réunions préparatoires proposées par la Direction de l'action sociale (DAS) auxquelles seront bientôt conviés les représentants des groupements de lieux existants.

Merci d'abord au GERPLA d'avoir organisé cette rencontre. Merci à tous ceux qui sont ici d'avoir, dans leur action, vitalisé le concept d'éducation qui se mourait lentement dans l'organisation dite fonctionnelle. *« On ne joue pas aux médecins sans frontière avec des horaires de chef de gare »*, écrit un de mes vieux amis dans un livre qui vient de paraître[1].

1 • *De l'utopie à l'imagination créatrice - Quarante ans auprès des jeunes en difficulté*, J.-C. Ferrand, 1991, éd. Expansion scientifique française.

Ce que vous avez créé a réveillé ceux qui croyaient encore à l'éducation. Et les documents qui résultent de votre recherche commune doivent être divulgués et circuler dans cette Europe qui se cherche, et même au-delà de nos limites. Ils témoignent de la fraîcheur que l'homme peut conserver quand il ne s'est pas construit de fausses raisons d'exister, et qu'un brin d'aventure persiste dans son regard sur les choses.
Je retiens de votre action trois idées, et je vous les communique aussi rapidement que je le peux pour rester dans les termes du contrat de temps que vous m'avez proposé.

Les lieux de vie ont redonné du sens au « vivre-avec » : ils ont réhabilité le modeste quotidien et renversé l'organisation de la surveillance en retrouvant la valeur de l'échange et du partage. C'est pourquoi les lieux restent de dimension réduite. C'est pourquoi l'accueil de ceux qui y viennent est souvent minutieusement préparé. C'est un lieu où l'on est attendu. Tout y prend importance en même tewmps que tout se dédramatise. Comme dans une famille, on y trouve l'échange avec les adultes et l'échange avec les pairs, mais sans que le lieu ne devienne une famille structurée. C'est un lieu qui reste ouvert sans que pour autant il soit sans contenant. Ce n'est pas le hall de gare où chacun ne trouve que la place qu'il peut, sans cesse exposé et vulnérable. Ce n'est pas l'assignation à résidence. C'est un lieu pour poser son sac. On y respire ! On se sent concerné ! On se récupère !

Les lieux de vie sont des lieux de chance : non pas ceux de la dernière chance, ce mot est galvaudé et n'a guère de sens. Il existe toujours une dernière chance dont on a manqué ! Mais chaque solution nouvelle, pour peu que la personne s'y trouve impliquée et non « surajoutée », propose d'autres possibilités, d'autres orientations, d'autres capacités d'investissement et de développement. Car toute aventure humaine laisse des souvenirs, comme autant de repères possibles nouveaux ou réactualisés. L'homme ne se construit que de ces chances successives qui s'offrent à lui, et dont il doit pouvoir se saisir. Ici, il sera aidé à saisir le possible qui lui convient, comme à mesurer l'impossible de certaines exigences.

Tout milieu nouveau, pourvu qu'on s'y reconnaisse et s'y sente reconnu, est un gain dans la trajectoire de chaque vie. Ceux qui ont fait le choix de « vivre avec » ont fait aussi ce choix d'un intérêt pour l'autre, manifesté à l'autre. Certes l'intérêt est « professionnel », mais il se délivre dans des conditions où sans se confondre totalement, le professionnel et la personne se chevauchent dans une rencontre économique pour chacun, car elle les libère de l'obsession du temps. Le temps ! Il faudra bien, nous dit Jacquart dans son dernier livre[2], que nous parvenions à la discipline au lieu de nous soumettre à son organisation monotone et contraignante, à la source de bien des angoisses.

Ce sont aussi des lieux de contrat mutuel, dont le projet fait pour l'accueilli et avec l'accueilli servira de fil conducteur. Le projet c'est la vie. Il s'inscrit dans la dynamique dialectique de Socrate dont la figure du triangle grec décrit bien le mouvement permanent.

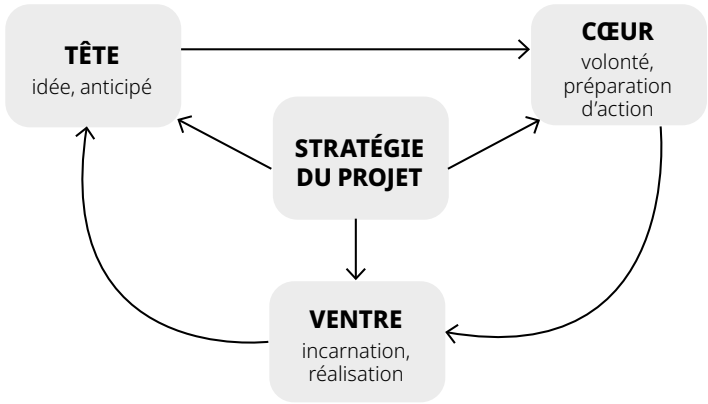

Le projet est porteur du mouvement qui relie l'idée à l'action par la volonté de faire. Toute action produit par anticipation une idée nouvelle, et rien ne devient immobile. Dans le lieu de vie, les projets de chacun construisent la dynamique de l'institution. Même si certains se

2 • *Voici le temps du monde fini*, A. Jacquart, 1991, éd. Seuil.

gaussent aujourd'hui du terme de projet parce qu'il les inquiète, ou peut-être parce qu'il les oblige, je continue à le considérer comme une base indispensable, celle qui permet la création du devenir au présent. Ce sont les lieux de vie qui ont aidé à retrouver le sens, là où l'institué tendait à l'emporter sur l'instituant.

Et puisque nous devons aussi chercher des propositions qui, sans figer le présent, garantissent l'avenir, pourquoi ne pas tout simplement admettre que les lieux de vie s'inscrivent dans les nouvelles annexes 24 qui sont en train de reconsidérer, dans les institutions, la dynamique de projet ? Pourquoi au-delà des trois grands groupes qui définissent administrativement les institutions sociales et médicosociales, ne pas admettre l'existence d'un 4ème groupe : celui des SANT (Structure d'accueil non traditionnelle) ? Chaque structure déposerait son projet, et comme vous le faites tous déjà, si j'ai jugé votre travail aujourd'hui, le réévaluerait périodiquement pour le mettre à jour. Une commission émanant de la Commission Régionale des Institutions sociales et médico-sociales, mais peut-être plus mobile et plus souple, pourrait analyser le projet et lui donner son autorisation de fonctionnement, sans se référer à des normes mais en tenant compte de l'analyse des besoins et de la démarche proposée. Puisque les lieux de vie par leur caractère innovant ont incité les pouvoirs publics à proposer aux institutions habituelles de repenser leur fonctionnement, il serait légitime qu'ils soient considérés comme participant eux-mêmes de cette dynamique à part entière. Si vous en étiez d'accord, et si, comme je l'espère, le Conseil Supérieur du Travail Social, dans la réforme de son fonctionnement, peut se saisir lui-même de quelques questions, je profiterais bien de ma présence en son sein pour y apporter cette question, et leur permettre de trouver une solution qui garantisse votre liberté tout en vous donnant quelques certitudes.

Article paru dans le *GERPLA-Expression – Printemps* 1992 (p.19).

ANNEXE 1. Bibliographie

Ce recueil bibliographique aborde les lieux de vie et d'accueil par le biais d'ouvrages écrits par et/ou pour les personnes qui les ont vécus et/ou continuent de les (faire) vivre. Il explore aussi les sources théoriques qui les animent, bien que parfois éloignées des réalités traversées. Il touche au social, à l'éducation, au soin, et digresse cette année vers la question de l'échappée de nos lieux, en respect de la thématique à partir de laquelle se sont déroulées nos dernières rencontres. En plus de diversifier les sujets, il compile livres, articles, émissions de radio et films-documentaires. Il comporte aussi quelques sources vieillottes, dont les contenus ont sûrement été réactualisés depuis, mais qui ont fait et font encore références pour les personnes qui les ont citées. Aussi, ce recueil bibliographique ne prétendant aucunement à l'exhaustivité, n'hésitez pas à nous partager vos propres lectures et autres références par mail à secretariat@gerpla.fr et nous ne manquerons pas de les ajouter à l'inventaire !

◇◇◇

1. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Lieux de vie, lieux d'accueil

• Ouvrages •

• C. Allione, *Espace psychique, transfert et démocratie en institution. À propos de Solstices,* Matrice, 1995.

• APEX (Association de Promotion des Expérimentations sociales), C. Jung, coordinatrice, *Les Lieux de vie et d'accueil (LVA). Interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance* (Rapport), 2020.

• N. Aubry et T. Trontin, *Cliniques de l'intime. Un lieu pour entendre la souffrance adolescente,* Chroniques Sociales, 2023.

• S. Belhadj, *Les lieux de vie et d'accueil et leurs acteur-rice-s : entre innovation sociale et institutionnalisation.* Mémoire universitaire, UT2J, 2017.

• N. Brunier, *Les lieux de vie et d'accueil. Des configurations sociales singulières,* L'Harmattan, 2021.

• V. Chouquet-Guienne,
- *Choisir la marginalité. Les lieux de vie, miroir du travail social,* Thèse de psychologie, Lille 3, ANRT, 1989.
- *Le travail social piégé,* L'Harmattan, 1998.

• Collectif (É. Jacquot, E. Bernard, J. Le Breüs, S. Carrat et G. Seux), *La Nef des Oufs. Un « lieu de vie » comme une famille non-famille : la Bergeronnette* (Saône-et-Loire), Cet atelier, là, 2022.

• Collectif Tandem Educadis,
- *En suivant ces gamins-là. De l'art délicat de construire du commun.* La moindre des choses et Tandem Educadis, 2018.
- *En suivant ces gamins-là (2ème opus). Se tenir à plusieurs sur le fil de la pratique quotidienne.* La moindre des choses et Tandem Educadis, 2021.

• Collectif Réseau Alternative,
- *La Peste gagne le grand psy,* Atelier Jadis-Aujourd'hui, 1978.
- *Hé ..! Mouvances "Des histoires... des lieux de vie",* Atelier Jadis-Aujourd'hui, 1982.

• M. Fourré,
- *Les lieux d'accueil, espace social et éthique psychanalytique,* Z'Éditions, 1996.
- « Lieu de vie et d'accueil », dans J.-Y. Barreyre et B. Bouquet (dir.), Nouveau dictionnaire critique d'action sociale, Bayard, 2006.
- *La folie de vivre. Quelle présence offrir au mal de vivre,* EFEdition, 2012.
- et al., *Incasables. Parents et praticiens racontent et analysent leurs vies avec leurs enfants dits « incasables »*, L'Harmattan, 2016.

• M. Mannoni et al., *Un lieu pour vivre : les enfants de Bonneuil, leurs parents et l'équipe des « soignants »,* Seuil, 1976.

• J-L. Minart,
- *Lieux de vie et d'accueil. Réhabiliter l'utopie,* Érès, 2013.
- *« Lieu de vie ».* Dans S. Rullac et L. Ott, *Dictionnaire pratique du travail social,* Dunod. 277-280, 2015.
- L*VA Mots d'Utopie. 02013.02023.*, Louleyrou, 2023.

• P. Tesson, *Éducateur au quotidien dans un lieu de vie et d'accueil,* Érès, 2020.

• X. Vannier, *Comme un père,* Le livre et la plume, 2020.

• C. Sigala,
- *Visiblement, je vous aime,* Coral, 1980.
- *Multiplicités. Ou des lieux de vie par milliers,* Vrac, 1983.
- *Vivre avec – Le Coral,* A.I.E., 1987.

• Articles •

• J-M. Antoine,
- « Les lieux, la loi, l'avenir : de l'utopie à la démocratie », *Empan,* n°58, 2005, 88-90.
- « Une histoire des lieux de vies. Première partie : Influences et prémices », *VST - Vie Sociale et Traitement,* n°107, 2010, 100-105.
- « Une histoire des lieux de vies. Deuxième partie : Bouillonnements et conflits », *VST - Vie Sociale et Traitement,* n°108, 2010, 103-108.

- « Une histoire des lieux de vies. Troisième partie : Officialisation et institutionnalisation », *VST - Vie Sociale et Traitement,* n°109, 2011, 120-124.

• G. Arnaud-Melchiorre, Rapport de la Mission *La parole aux enfants. À (h)auteur d'enfants.* Remis à A. Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, 2021, 26-27.

• C. Borie, *« Les lieux de vie inventeurs d'un quotidien »,* 2020, https://www.fnlv.org/actualites/les-lieux-de-vie-inventeurs-dun-quotidien.

• Collectif. « Les lieux de vie : de l'utopie à la reconnaissance institutionnelle », Lien social, n°756, 2005.

• Collectif. « Des lieux où vivre », *VST - Vie Sociale et Traitement,* n°103, 2009.

• Collectif. « Lieux de vie », *Journal du droit des jeunes,* n°364-365, 2017, 20-35.

• B. Combes, « Placement familial et lieu de vie d'accueil : dissemblances et ressemblances », *Empan,* n°80, 2010, 58-65.

• M. Fourré, « Lieu de vie et d'accueil ». Dans Barreyre, J.-Y. et al. (dir.). *Dictionnaire critique d'action sociale,* Bayard, 1995.

• C. Guarrigue-Bidot, M. Trainoir, M. Lesage et M. Perrin, « Habiter et travailler en Lieux de vie et d'accueil (LVA) : un engagement dans l'éducation populaire », *Tréma,* n°63, 2025 [en ligne : https://doi.org/10.4000/13r5e].

• C. Helfter,
- « Lieux de vie et d'accueil : une hospitalité engagée », *ASH - Actualités sociales hebdomadaires,* n°2581, 2008, 25-27.
- « Permanent de lieu de vie. Une autre façon d'accompagner », *ASH - Actualités sociales hebdomadaires*, n°2900, 2015, 28-31.

• F. Letourneux, et al. Les lieux de vie et d'accueil. Reconnaissance ou normalisation ? *ASH Magazine,* n°7, 2005, 46-49.

• M. Montel,
- et al. Les lieux de vie, *Lien social,* n°82, 1990, 4-11.
- Lieux de vie - Lieux d'accueil ; un autre mode d'accueil pour des personnes en difficultés. *Revue française des affaires sociales,* n°1, 1992, 113-129.

• ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance). Lieux de vie et d'accueil : une bifurcation dans les trajectoires des enfants comme de ceux qui les accueillent. *Échos de la recherche en protection de l'enfance,* n°1, 2021.

• M. Sacchelli, *« La Vie là », VST – Vie Sociale et Traitement,* n°166, 2025, 63-69.

• J.-J. Schaller, Des Espaces institutionnels : lieux à vie ou lieux à vivre ? *L'Harmattan – Le sujet dans la cité,* n°2, 2011, 75-89.

• A. Souchay, « Les enjeux juridiques des lieux de vie et d'accueil », *VST – Vie Sociale et Traitement,* n°120, 2013, 108-116.

• F. Tardif Bourgoin, *« Exploration de situations quotidienne en Lieux de Vie et d'Accueil : ou comment donner sens au « vivre avec » »,* Savoirs, n°67, 31-46, 2025 [en ligne : http://doi.org/10.3917/savo.067.0031].

• A. Vion, « Lieu de vie et d'accueil : l'utopie toujours en marche ? » *Le Media Social,* 2022. https://www.lemediasocial.fr/lieux-de-vie-et-daccueil-lutopie-toujours-en-marche_QGcy4p.

• Actes du GERPLA •
(à demander auprès du secrétariat ou à télécharger depuis le site internet)
• 2012 au LVA Le Roucous. *Que sont les lieux devenus ? Que vont les lieux devenir ?*
• 2013 au LVA Le Domamour. *Face à face et droits dans les lieux.*
• 2014 au LVA Pollen. *Les lieux, acteurs du social autrement.*
• 2015 au Moulin de Piot (organisé par le LVA Don Quichotte). *LVA, ton réseau devient mien.*
• 2016 à La Guardiole (organisé par le LVA Tentative).
• 2019 au LVA Graines de Vies. *La super-vision : de la connaissance de soi à la reconnaissance de l'autre.*
• 2021 au LVA Regain. *La transmission dans tous ses états.*
• 2022 au LVA Le Roucous. *Des pratiques artisanales dans un monde en dérive industrielle.*
• 2023 au LVA Tentative. *Solidarités contrariées.*
• 2024 au LVA 3 Petits Pas. *Entre engagement et attachement : pour une clinique de nos intimes.*

• Actes du collectif « Action institutionnelle »
• 2024 au lieu d'accueil La Feina. *Comment permettre l'émergence d'une force politique chez les artisan·es du travail social ?* [Document élaboré et annoté par Y. Frouin, disponible en ligne sur le site du GERPLA : https://www.gerpla.fr/images/pdf/2025/actes-rara-juin-2025.pdf ; version papier à venir].

2. Fernand Deligny

• S. Bourguignon, *Le nom d'un fou s'écrit partout,* Isabelle Sauvage, 2021.
• F. Deligny,
- *Graine de crapule : conseils aux éducateurs qui voudraient la cultiver,* Victor Michon, 1945.
- *Les vagabonds efficaces et autres textes,* Dunod, 1947.
- *« Le groupe et la demande : à propos de la Grande Cordée »,* Partisans, 1967.
- *Le croire et le craindre,* Stock, 1978.
- *L'arachnéen et autres textes,* L'Arachnéen, 2008.
- *Lettres à un travailleur social,* L'Arachnéen, 2017.
• F. Deligny et S. Alvarez de Toledo, *Cartes et lignes d'erres. Traces du réseau Deligny,* L'Arachnéen, 2013.
• B. Han Kia-Ki, *Lignes d'erres. L'expérience de la contiguïté.* L'Harmattan, 2006.
• A. Nordine Touil et M. Pouteyo (dir.), Fernand Deligny, lignes et ricochets. *Le Sociographe, Hors-Série n°13,* Champ Social, 2020.
• R. Olcèse, *La vie précaire. Textes et images de Fernand Deligny,* Mimésis, 2023.
• C. Perret, *Le tacite, l'humain. Anthropologie politique de Fernand Deligny,* Seuil, 2021.
• M. Pouteyo, *Fernand Deligny, enfant et institution. Pour une histoire de l'enfance en marge,* ENS, 2024.
• É. Plaisance, *Deligny Fernand, Œuvres,* L'Arachnéen, 2007.
• F. Tschopp, *Le geste de Fernand Deligny. L'éducation aux prises avec les mots,* IES, 2020.

3. Protection de l'enfance, action sociale, travail social

• N. Abillama-Masson et J-S. Morvan, *En mal d'un chez soi : à l'écoute de la parole des jeunes de l'ASE,* Érès, 2012.
M. Berger, *L'échec de la protection de l'enfance,* Dunod, 2014.
• M. Chauvière,
- *Le Travail social dans l'action publique. Sociologie d'une qualification controversée,* Dunod, 2004.
- *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation,* La Découverte, 2007.
- *Qui gouverne le social ?* Dalloz, 2008.
- *L'intelligence sociale en danger. Chemins de résistance et propositions,* La Découverte, 2011.
• D. Depenne,
- *Distance et proximité en travail social. Les enjeux de la relation d'accompagnement,* ESF, 2017.
- *Éthique et accompagnement en travail social,* ESF, 2019.
• J-M. Ferey, *Parents à louer pour enfants fous. Récits des « familles-thérapeutiques »,* L'Harmattan, 2010.
• S. Fournier et J. Rouzel, *L'éducation spécialisée : enjeux cliniques, politiques, éthiques,* L'Harmattan, 2020.
• P. Gaberan, *Oser le verbe aimer en éducation spécialisée,* Érès, 2016.
• J-F. Gomez,
- *Le temps des rites : handicap et handicapés,* PUL, 2001.
- *Un éducateur dans les murs, poème anti-pédagogique pour le 21ème siècle,* Téraèdre, 2004.
- *Le labyrinthe éducatif,* PUG, 2014.
• M. Jaeger, « L'inclusion : un changement de finalité pour le travail social », dans *Vie sociale, n°11,* 2015, 43-54.
• J. Ladsous,
- *Bizarres ou mal traités ? Les jeunes en difficulté : absence ou inadéquation des réponses (Rapport),* CTNERHI, 1982.
- *Le travail social aujourd'hui. Petite histoire de l'action sociale,* Érès, 2004.
- « De l'éducation populaire à l'éducation spécialisée », dans *Vie Sociale, n°4,* 2009.
- « Incasables », dans *VST - Vie sociale et traitements, n°103,* 2009, 5-6.
- *L'alphabet du social,* Érès, 2012.
- et Collectif, *La prévention spécialisée en France : forme originale d'action socio-éducative (Rapport),* CTNERHI, 1992.
- et J. Korczak, *Pédagogues et Pédagogies,* PUF, 1995
• J.-L. Laville, *Pour un travail social indiscipliné. Participation des citoyens et révolution des savoirs,* Érès, 2022.
• L. Louffok, *Dans l'enfer des foyers,* Flammarion, 2014.
• J-L. Martinet, *Les éducateurs aujourd'hui : au carrefour du pédagogique, du thérapeutique et de l'éducatif,* Dunod, 1999.
• P. Robin, *L'enfant de personne : à l'épreuve du placement et de sa sortie,* Champ Social, 2020.
• J. Rouzel,
- et F. Rouzel, *Le travail social est un acte de résistance,* Dunod, 2009.
- *La prise en charge des psychoses dans le travail éducatif,* Erès, 2013.
• J. Selosse, « L'inquiétante étrangeté des incasables », dans *Adolescence, n°59,* 2007, 8-18.
• K. Sanogo, *L'éducateur spécialisé confronté à l'incasabilité,* L'Harmattan, 2020.

4. Éducation(s)

• C. Alvarez, *Les lois naturelles de l'enfant. La révolution de l'éducation à l'école et pour les parents,* Les Arènes, 2016.

• F. Dolto, *Les étapes majeurs de l'enfance,* Gallimard, 1998.

• E. Frans, *Le système des drapeaux Sensoa. Accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement sexuel et réagir aux situations problématiques,* Garant Uitgevers, 2020.

• J-F. Gomez, *Le temps de rites : handicap et handicapés,* Presse de l'université de Laval, 2001.

• P. Kammerer, *Adolescentes et mères. Leurs enfants, leurs amours, leurs hommes,* Érès, 2017.

• C. Le Van, *Les grossesses à l'adolescence. Normes sociales, réalités vécues,* L'Harmattan, 1998.

• E. Levinas, *Entre nous : essais sur le penser à l'autre,* Grasset, 1991.

• A.S. Neill, *Libres enfants de Summerhill,* La Découverte, 2004.

• J. Salomé, *C'est comme ça, ne discute pas !* Albin Michel, 1996

5. Séjours de rupture, de suture, de remobilisation

• Collectif, *Grandeur Nature ou la parole des enfants. Quinze années d'expéditions maritimes avec des jeunes,* [autoédition], 2011.

• S. Rojo et G. Bergeron, *L'intervention psychosociale par la nature et l'aventure,* Presses de l'Université du Québec, 2017.

• T. Trontin, *L'esquisse de la suture. Carnet de voyage d'un éduc,* Éducateurs voyageurs, 2010.

• T. Trontin et O. Archambault, Les séjours de rupture en questions : oser l'innovation ! Érès, 2019.

• T. Trontin, *Le jeune homme et le désert. Un conte éducatif, suivi de Plaidoyer vers une initiation nomade pour des adolescents en grandes difficultés,* Chronique Sociale, 2024.

• Dossier « Séjours de rupture, un voyage vers soi », *Lien Social, n°1329,* 2022.

6. Psychologie, psychanalyse, psychothérapie institutionnelle et (anti)psychiatrie

• C. Allione, *La part du rêve dans les institutions : régulation, supervision, analyse de pratique,* Encre Marine, 2005.

• F. Basaglia, *L'institution en négation,* Arkhê, 2012.

• A. Brice, « Psychanalyse, espace et institutions », *Filigrane n°2,* 2002.

• O. Brisson, *Pour une psychiatrie indisciplinée,* La Fabrique, 2023.

• A. Buzaré, *La psychothérapie institutionnelle, c'est la psychiatrie !,* Champ social, 2002.

• J. Cartry, *Les parents symboliques,* Dunod, 2012.

• D. Cooper, *Psychiatrie et anti-psychiatrie,* Seuil, 1978.

• D. Daenninckx, *Caché dans la maison des fous,* Bruno Doucey, 2015.

• P. Delion,
- *Qu'est-ce que la psychothérapie institutionnelle ? Conversation avec Yasuo Miwaki,* D'une, 2018.
- *Oury, donc. Questions de psychiatrie,* Érès, 2022.
- *La constellation transférentielle,* Érès, 2022.
- *Urgence de la psychothérapie institutionnelle,* Campagne Première, 2023.

- *Hiérarchie et institution,* Érès, 2024.

• G. Deleuze et F. Guattari,
- *Rhizome. Introduction,* Minuit, 1976.
- *Capitalisme et schizophrénie. L'anti-Œdipe,* Minuit, 1997.

• P. Eluard et G.Vulliamy, *Souvenirs de la maison des fous,* Seghers, 2011.

• P. Fustier,
- *Le travail d'équipe en institution. Clinique de l'institution médico-sociale et psychiatrique,* Dunod, 2021.
- *Les corridors du quotidien,* Dunod, 2008.
- *Le lien d'accompagnement,* Dunod, 2000.
- *L'enfance inadaptée. Repères pour des pratiques,* PUL, 1983.

• F. Gabarron-Garcia, *Histoire populaire de la psychanalyse,* La Fabrique, 2021.

• G. Gaillard et al., *Rencontre avec Paul Fustier. L'institution au quotidien, une pensée clinique,* Érès, 2022.

• R. Gentis,
- *Les murs de l'asile,* François Maspero, 1970.
- *La psychiatrie doit être faite/défaite par tous,* François Maspero, 1973.
- et P. Faugeras, *Un psychiatre dans le siècle,* Érès, 2005.

• HK, *Barge. 3 bouffées délirantes, 10 ans de vie, 30 carnets,* Fanzine, 2020.

• R. Kaës,
- *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels,* Dunod, 2021.
- *L'institution et les institutions,* Dunod, 2019.
- *Crise, rupture et dépassement,* Dunod, 2022.

• L. Laufer, *Vers une psychanalyse émancipée. Renouer avec la subversion,* La Découverte, 2022.

• M. Ledoux, *Qu'est-ce que je fous là ?* Le Pli, 2005.

• M. Mannoni, *Le psychiatre, son fou et la psychanalyse,* Seuil, 1970.

• J. Oury,
- *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle. Traces et configurations précaires,* Champ Social, 2001.
- « Les résistances ». Dans P. Chemla, *Résistances et transferts. Enjeux cliniques et crise du politique,* Érès, 2004.
- *La Psychothérapie institutionnelle de Saint-Alban à Laborde,* D'une, 2016.
- *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle,* Champ social, 2017.

• J. Oury et P. Faugeras, *Préalable à toute clinique des psychoses,* Érès, 2016.

• J. Oury, P. Faugeras et R. Gentis, *L'arrière-pays. Aux sources de la psychothérapie institutionnelle,* Érès, 2010.

• D. Paulhac, *Victor ou l'accompagnement d'un enfant différent,* Champ Social, 2004.

• P. Pigani, *Le Château des insensés,* Liana Lavi, 2024.

• J.-J. Schaller, « Des espaces institutionnels : lieux *à vie* ou lieux *à vivre* ? », *Le Sujet dans la cité, n°2,* 2011.

• D. Sibony,
- *L'origine en partage,* Seuil, 1991.
- *L'enjeu d'exister,* Seuil, 2007.

• F. Tosquelles,
- *Le travail thérapeutique en psychiatrie,* Érès, 2009.
- *Soigner les institutions,* L'Arachnéen (textes présentés et réunis par J. Maso), 2021.
• A. Vasquez et F. Oury, *Vers une pédagogie institutionnelle,* Maspero, 1967.
• E. Venet, *Manifeste pour une psychiatrie artisanale,* Verdier, 2020.
• D.W. Winnicott, *La crainte de l'effondrement,* Gallimard, 2000.

7. Social versus industrialisation

• G. Anders, *L'obsolescence de l'homme. Tome 2. Sur la destruction de la vie à l'époque de la troisième révolution industrielle,* Fario, 2011.
• M. Bellahsen,
- *La santé mentale. Vers un bonheur sous contrôle,* La Fabrique, 2014.
- *Abolir la contention. Sortir de la culture de l'entrave,* Libertalia, 2023.
• M. Bellahsen et R. Knaebel, *La révolte de la psychiatrie. Les ripostes à la catastrophe gestionnaire,* La Découverte, 2020.
• C. Bellot, M. Bresson et C. Jetté, *Le travail social et la nouvelle gestion publique,* PUQ, 2013.
• G. Bernanos, *La France contre les robots,* Le Castor Astral, 2009.
• P. Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques,* Fayard, 1982.
• B. Charbonneau, *Le totalitarisme industriel,* L'Échappée, 2019.
• P. Dardot, C. Laval, *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle,* La Découverte, 2014.
• J.-F. Draperi, *Ruses de riches. Pourquoi les riches veulent maintenant aider les pauvres et sauver le monde,* Payot et Rivages, 2020.
• J. Ellul, *La Technique. L'Enjeu du siècle,* Armand Colin, 1954.
• R. Gori, *La fabrique de nos servitudes,* Les Liens qui libèrent, 2023.
• R. Gori et al. (dir.), *L'Appel des appels. Pour une insurrection des consciences,* Mille et une nuits, 2009.
• R. Gori, A. Abelhauser et M.-J. Sauret, *La Folie Évaluation : le malaise social contemporain mis à nu,* Mille et une nuits, 2011.
• Groupe Marcuse, *La Liberté dans le coma. Essai sur l'identification électronique et les motifs de s'y opposer,* La Lenteur, 2019.
• M. Horkheimer et T. W. Adorno, *La dialectique de la Raison : fragments philosophiques,* Gallimard, 1992.
• Y. Illich, Némésis médicale, *L'expropriation de la santé,* Points, 2021.
• C. Izoard, *Merci de changer de métier : lettres aux humains qui robotisent le monde,* La Dernière lettre, 2020.
• C. Leguil, *L'ère du toxique. Essai sur le nouveau malaise dans la civilisation,* PUF, 2023.
• F. Lordon, *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent…,* La Fabrique, 2019.
• L. Mumford, *Le Mythe de la machine. Technique et développement humain,* L'Encyclopédie des nuisances, 2019.
• J. C. Scott,
- *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne,* Amsterdam, 2019, (Ouvrage original publié en 1992).

- *Homo Domesticus. Une histoire profonde des premiers États,* La Découverte, 2021 (Ouvrage original publié en 2017).
- *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire,* La Découverte, 2024 (Ouvrage original publié en 1998).
• B. Stiegler, *Du cap aux grèves, récit d'une mobilisation,* Verdier, 2018.
• B. Stiegler et C. Pébarthe, *Démocratie ! Manifeste,* Le Bord de l'eau, 2023.

II. RÉFÉRENCES FILMOGRAPHIQUES

1. Sur et/ou par les LVA

• J. Auffray, *Une maison,* documentaire, 82 mn, 2021.
• J-M. Carré, J. Berroyer et C. Sigala, *Visiblement, je vous aime,* comédie dramatique, 100 mn, 1996.
• E. Charbey, *Grandir loin de chez soi,* documentaire, 52 mn, 2018
• T. Roussillon, *Vivre avec,* documentaire, 75 mn, 2019.
• M. Salmon, *La réponse de l'autre. Entendre la souffrance adolescente,* documentaire, 52 mn, 2020.

2. Regards sur le passé

• R. Copans, *Monsieur Deligny, vagabond efficace,* documentaire, 95 mn, 2020.
• F. Deligny, J. Manenti et J-P. Daniel, *Le moindre geste,* documentaire, 105 mn, 1971.
• M. Deyres, *Les heures heureuses,* documentaire, 77 mn, 2022.
• B. Kleindienst, *Les enfants de Summerhill,* documentaire, 60 mn, 1997.
• N. Philibert,
- *La moindre des choses, documentaire,* documentaire, 125 mn, 1997.
- *L'Invisible. Entretien avec Jean Oury,* documentaire, 105 mn, 2002.
- *Sur l'Adamant, documentaire,* 109 minutes, 2023.
• B. Richard, Solstices. *Les enfants de la parole,* documentaire, 80 mn, 2009.
• E. Rouard, *L'hécatombe des fous,* documentaire, 75 mn, 2017.
• M. Ruspoli, *Regard sur la folie,* documentaire, 53 mn, 1962.
• D. Sivadon, J.-C. Polack et F. Paiz, *Une politique de la folie,* documentaire, 54 mn, 1989.
• R. Victor, *Ce gamin, là,* documentaire, 95 mn, 1975.

3. Protection de l'enfance, folie, alternatives, etc

• E. Bercot, *La tête haute,* fiction, 120 mn, 2015.
• J. Hery, *Pupille,* fiction, 110 mn, 2018.
• A. Isker, *L'enfant de personne,* biopic, 90 mn, 2021.
• E. Toledano et O. Nakache, *Hors Normes,* fiction, 115 mn, 2019.

III. WÉBINAIRE LVA

Cycle des « Webinaires LVA » diffusé dans le cadre du Pacte des solidarités, financé par la Préfecture de la région Occitanie, coorganisé par l'association ISDDT, le LIRDEF et le Master IDS de l'UPVM3, et piloté par Benoît Prévost, Claude Sigala, Alain Souchay, Paul Pegliasco, Akim Guellil et Yves Frouin :

• **Webinaire LVA n°1** *« Vivre avec et vivre ensemble : enjeux thérapeutiques, professionnels et institutionnels de l'inclusion au quotidien »*, 03/02/2023 (Université Paul Valéry Montpellier 3) : https://innovationsdeveloppementsocial.fr/webinaires/les-lieux-de-vie-et-daccueil-vivre-avec-et-vivre-ensemble/.

• **Webinaire LVA n°2** *« Travailler avec, travailler ensemble : enjeux institutionnels et politiques au cœur des relations avec les autorités administratives. Entre représentations, champs des possibles et sources d'empêchements »*, 01/12/2023, (IRTS-Faire ESS, Montpellier) : https://innovationsdeveloppementsocial.fr/webinaires/les-lieux-de-vie-et-daccueil-webinaire-n-o2/.

• **Webinaire LVA n°3** *« S'engager avec, s'engager ensemble : Promettre et se risquer dans cette promesse. Entre implication subjective, expérience collective et positionnement politique »*, 17/05/2024 (LVA Le Roucous, Viala-du-Tarn) : page à venir sur le site https:/innovationsdeveloppementsocial.fr.

Nota : les Actes relatifs à chacune de ces trois rencontres seront prochainement diffusés sur le site https://innovationsdeveloppementsocial.fr ainsi que sur le site du GERPLA.

IV. ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

• France Culture, 2019,

- « Un asile à l'abri de la folie du monde » (1/2), https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/une-histoire-particuliere-un-recit-documentaire-en-deux-parties/un-asile-a-l-abri-de-la-folie-du-monde-6620437.

- « Une révolution psychiatrique » (2/2), https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/une-histoire-particuliere-un-recit-documentaire-en-deux-parties/une-revolution-psychiatrique-5444532.

• C. Goldman, psychologue pour enfants et adolescents, Podcasts, https://carnetpsy.fr/rubrique/les-podcasts-de-caroline-goldman/.

V. SPECTACLES, CONFÉRENCES GESTICULÉES

• E. Gil, *Le Delirium du papillon,* spectacle, 70 mn, création 2014, https://typhusbronx.com/le-delirium-du-papillon-typhus-bronx/.

• S. Rieu, *La démarche qualité dans l'éducation spécialisée, j'en veux pas ! Ce qui compte ne se compte pas mais se raconte,* conférence gesticulée, 110 mn, création 2021, https://conferences-gesticulees.net/conferences/la-demarche-qualite-dans-leducation-specialisee-jen-veux-pas-ce-qui-compte-ne-se-compte-pas-mais-se-raconte/.

ANNEXE 2. Les journées nationales 2026

« Les maux du corps sont les mots de l'âme, ainsi on ne doit pas chercher à guérir le corps sans chercher à guérir l'âme. »

Platon

Corps meurtris, corps sauvés, corps vivants

Trop longtemps, nos sociétés n'ont pas été capables de penser/panser le corps et l'esprit dans un même mouvement. On a pour habitude de distinguer de manière binaire les corps blessés des souffrances psychiques. Or, cette distinction tend à invisibiliser la fonction des symptômes : « je souffre donc je suis ». Comment, dès lors, accompagner des personnes dont les corps ont été maltraités et les prémunir de nouvelles agressions ? Les corps peuvent-ils aussi être objets et expressions de désirs ? Comment le corps peut-il être un moyen de se reconnecter à sa propre souffrance et peut participer d'une forme de résilience ? Comment les corps de celles et ceux qui les accompagnent peuvent à leur tour faire défaut lorsque l'énergie les lâche ? C'est ce que nous tenterons de toucher du doigt lors des prochaines Journées nationales, les 14, 15 et 16 mai 2026 à Saint-Sérotin (89).

Les prochaines Journées nationales d'échange et de recherche sur les pratiques en LVA, organisées par le GERPLA, auront lieu les 14, 15 et 16 mai 2026 au LVA Pollen à Saint-Sérotin, dans l'Yonne (89). Réservez la date !

Jeudi 14 mai
Journée dédiée aux porteur·euses de projet et aux collectifs d'artisan·es de l'accueil social.

Vendredi 15 mai
Journée dédiée au thème annuel :
Le corps dans tous ses états en LVA

Samedi 16 mai
Demi-journée dédiée au comité de coordination, ouvert à tou·tes.

Et tout au long des rencontres, des temps « off » émaillés de festivités musicales, arts vivants, papoteries enjouées et autres retrouvailles apéritives et culinaires !

→ **Informations et inscriptions :** secretariat@gerpla.fr.